

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

**COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

*Trente et unième session*

*Centre international de conférences, Genève (Suisse), 30 juin - 4 juillet 2008*

## Rapport



---

**RÉSUMÉ**

---

**La Commission:**

- a) a adopté plusieurs amendements au Manuel de procédure;
- b) a adopté 35 normes ou textes apparentés du Codex nouveaux ou révisés;
- c) a approuvé un certain nombre de propositions de nouveaux travaux ou d'interruption de travaux;
- d) a noté le budget et les dépenses pour 2006-2007; a noté la situation des fonds du programme Codex en 2008-2009 et ses implications pour les travaux du Codex y compris la part décroissante de la contribution de l'OMS au budget du Codex; a regretté que l'une des implications soit que le Comité exécutif ne se réunisse que trois fois dans l'exercice et que le russe ne soit pas ajouté comme langue de travail de la Commission, par suite du manque de fonds; est convenue que l'utilité du portugais comme langue d'interprétation dans le Comité de Coordination pour l'Afrique serait évaluée à la 32<sup>ème</sup> session de la Commission; est aussi convenue d'encourager tous les membres du Codex à faire le meilleur usage des moyens de communication électroniques; a demandé que la FAO et l'OMS attribuent une haute priorité au Codex lorsqu'ils détermineraient leur budget, y compris l'allocation pour 2009 et le budget de l'exercice 2010-2011;
- e) a noté avec satisfaction que toutes les propositions découlant des recommandations de l'Évaluation du Codex (2002) avaient été mises en œuvre et est convenue qu'il n'était pas nécessaire d'examiner ce point plus avant à la prochaine session; a noté que la proposition concernant le consensus serait examinée par la 25<sup>ème</sup> session du Comité sur les Principes Généraux; et est convenue que la structure et les mandats des Comités du Codex et questions connexes seraient considérées de nouveau par les prochaines sessions du Comité exécutif et de la Commission;
- f) a noté le statut de la mise en œuvre du Plan Stratégique 2008-2013 et est convenue des actions à mener pour mettre en œuvre certaines activités spécifiques;
- g) est convenue que la question de la participation des pays en voie de développement serait examinée par la 25<sup>ème</sup> session du Comité sur les Principes Généraux sur la base d'un document préparé par le Secrétariat; a recommandé que les Comités de Coordination considèrent cette question et informent de leur opinion la 32<sup>ème</sup> session de la Commission;
- h) est convenue de reporter la décision sur la possibilité de nouveaux travaux concernant l'alimentation animale à sa 32<sup>ème</sup> session;
- i) est convenue de reporter l'examen de l'utilisation de la lactoperoxydase à sa 32<sup>ème</sup> session;
- j) a apporté son soutien au maintien de la coopération et de la coordination avec les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales;
- k) a exprimé sa satisfaction à la FAO et l'OMS pour les activités en cours à l'appui du Codex, à savoir la communication d'avis scientifiques et le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments;
- l) a élu les membres suivants du Bureau de la Commission:
  - **Présidente:** Mme Karen Hulebak (États-Unis);
  - **Vice-présidents:** M. Sanjay DAVE (Inde), M. Ben MANYINDO (Ouganda), et M. Knud ØSTERGAARD (Danemark);
- m) a confirmé les gouvernements hôtes des organes subsidiaires du Codex;
- n) est convenue de dissoudre les Groupes intergouvernementaux spéciaux sur les aliments dérivés des biotechnologies et sur la transformation et la manipulation des aliments surgelés car leurs travaux avaient été achevés, et d'ajourner *sine die* le Comité sur les Eaux Minérales Naturelles.

---

**TABLE DES MATIÈRES**


---

	<b>Paragraphes</b>
<b>INTRODUCTION</b>	1-3
<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)</b>	4
<b>RAPPORT DU PRÉSIDENT DES SOIXANTIÈME ET SOIXANTE ET UNIÈME SESSIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF (Point 2 de l'ordre du jour)</b>	5-10
<b>AMENDEMENTS AU MANUEL DE PROCÉDURE (Point 3 de l'ordre du jour)</b>	11-20
<b>PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 8 DE LA PROCÉDURE (Point 4 de l'ordre du jour)</b>	21-22
Contaminants présents dans les aliments	23-26
Additifs alimentaires	27-30
Poisson et produits de la pêche	31-36
Fruits et légumes frais	37-39
Hygiène alimentaire	40-46
Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires	47-48
Lait et produits laitiers	49
Nutrition et aliments diététiques et de régime	50-51
Eaux minérales naturelles	52
Résidus de pesticides	53
Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	54-58
Aliments dérivés des biotechnologies	59-61
Transformation et manipulation des aliments surgelés	62
Méthodes d'analyse et d'échantillonnage	63
Normes et textes apparentés maintenus par la Commission à l'étape 8	64
<b>AVANT-PROJET DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 5 DE LA PROCÉDURE (Point 5 de l'ordre du jour)</b>	65-66
Nutrition et aliments diététiques et de régime	67
Lait et produits laitiers	68
Contaminants présents dans les aliments	69-71
Résidus de pesticides	72
<b>RÉVOCATION DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS DU CODEX EN VIGUEUR (Point 6 de l'ordre du jour)</b>	73-75
<b>AMENDEMENTS AUX NORMES ET TEXTES APPARENTÉS DU CODEX (Point 7 de l'ordre du jour)</b>	76-91
<b>PROPOSITIONS RELATIVES À L'ÉLABORATION DE NOUVELLES NORMES ET DE NOUVEAUX TEXTES APPARENTÉS AINSI QU'À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉS (Point 8 de l'ordre du jour)</b>	
Elaboration de nouvelles normes	92-108
Interruption d'activités	109

---

<b>QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES (Point 9 de l'ordre du jour)</b>	110-128
<b>PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (Point 10 de l'ordre du jour)</b>	129-146
<b>SUITE DONNÉE À L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/OMS DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS RELATIVES AUX NORMES ALIMENTAIRES (Point 11 de l'ordre du jour)</b>	147-169
<b>QUESTIONS DÉCOULANT DES RAPPORTS DE LA COMMISSION, DES COMITÉS ET DES GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 12 de l'ordre du jour)</b>	170
Travaux futurs sur l'alimentation animale	171-178
Hygiène alimentaire	179-189
<b>RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (Point 13 de l'ordre du jour)</b>	
Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales intergouvernementales	190-202
Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales non gouvernementales	203-206
<b>PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AU CODEX (Point 14 de l'ordre du jour)</b>	207
<b>AUTRES QUESTIONS SOUMISES PAR LA FAO ET L'OMS (Point 15 de l'ordre du jour)</b>	208-210
<b>ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA COMMISSION (Point 16 de l'ordre du jour)</b>	211
<b>DÉSIGNATION DES PAYS CHARGÉS DE NOMMER LES PRÉSIDENTS DES COMITÉS ET DES GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 17 de l'ordre du jour)</b>	212-214
<b>QUESTIONS DIVERSES (Point 18 de l'ordre du jour)</b>	215-219

## ANNEXES

	<b>Page</b>
<b>I. LISTE DES PARTICIPANTS</b>	43
<b>II. AMENDEMENT AU MANDAT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS</b>	101
<b>III. AMENDEMENTS AU “PLAN DE PRÉSENTATION DES NORMES CODEX DE PRODUITS”</b>	102
<b>IV. AMENDEMENTS AUX “RELATIONS ENTRE LES COMITÉS S’OCCUPANT DE PRODUITS ET LES COMITÉS S’OCCUPANT DE QUESTIONS GÉNÉRALES”</b>	107
<b>V. INSTRUCTIONS DE TRAVAIL POUR L'APPLICATION DE LA DÉMARCHE CRITÈRE DANS LE CODEX</b>	113
<b>VI. PROCÉDURES POUR LA CONVERSION DE NORMES RÉGIONALES EN NORMES MONDIALES</b>	116
<b>VII. LISTE DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA TRENTE-ET-UNIÈME SESSION</b>	117
<b>VIII. LISTE DES PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS À L'ÉTAPE 5 PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA TRENTE-ET-UNIÈME SESSION</b>	121
<b>IX. LISTE DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS RÉVOQUÉS PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA TRENTE-ET-UNIÈME SESSION</b>	122
<b>X. LISTE DES PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS APPROUVÉS EN TANT QUE NOUVEAUX TRAVAUX PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA TRENTE-ET-UNIÈME SESSION</b>	123
<b>XI. LISTE DES TRAVAUX INTERROMPUS PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA TRENTE-ET-UNIÈME SESSION</b>	125
<b>XII. PRÉSIDENTE ACTUELLE DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX</b>	126

## INTRODUCTION

1. La Commission du Codex Alimentarius a tenu sa trente et unième session au Centre International de Conférences à Genève (Suisse) du 30 juin au 4 juillet 2008. M. Claude J. S Mosha (Tanzanie), Président de la Commission, a présidé la session, assisté des Vice-Présidents, Mme Karen Hulebak (États-Unis d'Amérique) et M. Wim van Eck (Pays-Bas). Ont participé à la session 505 délégués de 138 États Membres, une organisation membre et 44 organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, dont des institutions du système des Nations Unies. La liste des participants, qui inclut les membres du Secrétariat, figure à l'Annexe I du présent rapport.

2. La session a été ouverte par M. D. Heymann, Sous-Directeur général de l'OMS, et M. E. Boutrif, Directeur de la Division de la nutrition et de la protection des consommateurs de la FAO, au nom des Directeurs généraux de la FAO et de l'OMS, respectivement.

### Répartition des compétences

3. La Commission a pris acte de la répartition des compétences entre la Communauté européenne et ses États Membres, conformément au paragraphe 5 de l'Article II du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, telle que présentée dans le document CAC/31 LIM/2.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)<sup>1</sup>

4. La Commission a adopté l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session. À la demande des délégations argentine, colombienne et uruguayenne, la Commission est convenue d'examiner la question concernant la distribution des documents du Codex simultanément dans toutes les langues de travail au titre du point 18 de l'ordre du jour « Questions diverses », si elle en avait le temps.

### RAPPORT DU PRÉSIDENT DES SOIXANTIÈME ET SOIXANTE ET UNIÈME SESSIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF (Point 2 de l'ordre du jour)<sup>2</sup>

5. Conformément à l'Article V.7 du Règlement intérieur, le Président a fait part à la Commission des conclusions des soixantième et soixante et unième sessions du Comité exécutif, comme suit.

#### Soixantième session du Comité exécutif

6. À sa soixantième session, le Comité exécutif s'était mis d'accord en particulier sur des « Lignes directrices pour l'établissement des priorités des travaux applicables aux produits » visant à donner des orientations supplémentaires au Comité exécutif lors de l'examen critique et avait décidé que ces lignes directrices devaient être largement diffusées afin d'aider les membres du Codex et les organes subsidiaires à préparer des propositions de nouvelles activités. La Commission a appuyé cette conclusion. Le Comité avait également entériné les procédures proposées pour la conversion de normes régionales en normes mondiales, pour inclusion dans le Manuel de procédure (voir Point 3 de l'ordre du jour).

7. La Commission a pris note du suivi de l'élaboration des normes assuré par le Comité exécutif à sa soixantième session dans le cadre de l'examen critique<sup>3</sup>. La Commission a également souligné l'importance d'une conclusion rapide de la question des lettres d'entente et des protocoles d'accord entre la FAO et les gouvernements hôtes afin de faciliter la conduite des sessions du Codex<sup>4</sup>.

8. En réponse à une question relative à la possibilité pour les délégués aux sessions du Codex de prendre connaissance du Règlement général de la FAO s'appliquant au Codex, le Secrétariat a précisé que le

---

<sup>1</sup> ALINORM 08/31/1, ALINORM 08/31/1A Rév. et ALINORM 08/31/1B

<sup>2</sup> ALINORM 08/31/3, ALINORM 08/31/3A

<sup>3</sup> ALINORM 08/31/3, par. 38 à 42

<sup>4</sup> ALINORM 08/31/3, par. 66

Règlement général de la FAO était disponible sous forme électronique sur le site Web de la FAO et que la version imprimée avait été envoyée par la FAO à tous ses Membres.

### **Soixante-deuxième session du Comité exécutif**

9. À sa soixante et unième session, le Comité exécutif s'était penché sur la suite donnée à la déclaration faite par la FAO et l'OMS à sa soixantième session et sur d'autres questions et était convenu d'un certain nombre de recommandations présentées dans le document de travail (CX/EXEC 08/61/2). La Commission a pris note des observations relatives à l'utilité des téléconférences pour les séminaires sur le renforcement des capacités au niveau régional. La Commission a approuvé les recommandations du Comité exécutif à cet égard<sup>5</sup>.

10. La Commission a constaté que plusieurs points examinés par le Comité exécutif à ses soixantième et soixante et unième session seraient examinés au titre de points de l'ordre du jour spécifiques à la présente session et que l'avis du Comité exécutif serait pris en compte, le cas échéant.

### **AMENDEMENTS AU MANUEL DE PROCÉDURE (Point 3 de l'ordre du jour)<sup>6</sup>**

11. La Commission a rappelé qu'aucune session du Comité sur les principes généraux n'avait eu lieu en 2008 et que les amendements à l'étude avaient été transmis par des Comités du Codex et des Groupes spéciaux et examinés par le Comité exécutif.

#### **A. Projet d'amendement au mandat du Groupe spécial intergouvernemental sur la résistance aux antimicrobiens**

12. La Commission a adopté l'amendement tel que proposé par le Groupe spécial à sa première session (voir Annexe II).

#### **B. Projet d'amendement au « Plan de présentation des normes de produits » et aux « Relations entre les Comités s'occupant de produits et les Comités s'occupant de questions générales »**

13. La Commission a rappelé qu'à sa soixante et unième session, le Comité exécutif avait examiné les projets d'amendements au « Plan de présentation des normes de produits » et aux « Relations entre les Comités s'occupant de produits et les Comités s'occupant de questions générales » tels que présentés aux Annexes III et IV du document ALINORM 08/31/4 et que le Comité avait recommandé l'adoption de ces textes avec quelques modifications mineures<sup>7</sup>.

14. La Commission a noté que les deux amendements proposés avaient été établis par le Secrétariat pour donner suite à la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixantième session tendant à ce que le contenu et les rapports entre les deux textes soient rationalisés et à ce que les projets d'amendements transmis par le Comité sur les contaminants présents dans les aliments à sa deuxième session (avril 2008), tels que présentés à l'Annexe II du document ALINORM 08/31/4, y soient incorporés.

15. La Commission est convenue de ne pas insérer la conjonction « et » dans la section sur les additifs alimentaires du « Plan de présentation des normes de produits », notant qu'habituellement aucun additif alimentaire n'était mentionné en même temps dans les tableaux 1, 2 et 3 de la Norme générale pour les additifs alimentaires.

16. La Commission a adopté les amendements au « Plan de présentation des normes de produits » proposés, avec la suppression de la conjonction « et » (voir Annexe III du présent rapport).

<sup>5</sup> ALINORM 08/31/3A, par. 12,15, 21,26 et. 34

<sup>6</sup> ALINORM 08/31/4, ALINORM 08/31/4A (Observations de l'Australie, du Brésil, des États-Unis, de la Norvège, de la CIAA et du NMKL), LIM 8 (Observations du Japon), LIM 9 (Observations de l'Inde), LIM 10 (Observations de la Malaisie), LIM 12 (Observations de la Communauté européenne)

<sup>7</sup> ALINORM 08/31/3A par. 35 à 45

17. La Commission s'est également penchée sur le projet d'amendements aux « *Relations entre les Comités s'occupant de produits et les Comités s'occupant de questions générales* » et a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session tendant à ce que les amendements proposés soient adoptés avec les modifications ci-après:

- Inclure une référence à la norme « *CODEX STAN 193-1995* » au premier paragraphe de la section relative aux contaminants;
- Remplacer « révisions » par « amendements » dans la même section, pour des raisons de cohérence avec l'emploi de ces termes qui sont définis dans le Manuel de procédure;
- Supprimer l'inclusion proposée d'une référence aux « contaminants » dans la section sur les méthodes d'analyse des résidus de pesticides dans les aliments, de sorte que cette section couvre les relations entre le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, d'une part, et les Comités sur les résidus de pesticides et sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, de l'autre.

18. Les amendements aux « *Relations entre les Comités s'occupant de produits et les Comités s'occupant de questions générales* » adoptés par la Commission sont présentés à l'Annexe IV du présent rapport.

### C. Autres amendements

#### **Projet d'amendement aux *Instructions de travail pour l'application de la démarche critères***

19. La Commission a adopté l'amendement proposé et est convenu que les observations écrites présentées dans le document ALINORM 08/31/4A devraient être soumises au Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage pour examen compte tenu de leur nature technique (voir Annexe V du présent rapport).

#### **Procédures proposées pour la conversion de normes régionales en normes mondiales**

20. La Commission a rappelé qu'à sa soixantième session, le Comité exécutif avait étudié la conversion des normes régionales en normes mondiales, comme l'avait demandé la Commission à sa trentième session, et a adopté les procédures présentées à l'Annexe III du document ALINORM 08/31/3, pour inclusion dans la Partie 5 de la Procédure d'élaboration du Manuel de procédure (voir Annexe VI du présent rapport).

### **PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 8 DE LA PROCÉDURE (Point 4 de l'ordre du jour)<sup>8</sup>**

21. La Commission a **adopté** les projets de normes et de textes apparentés soumis par ses organes subsidiaires à l'étape 8 (y compris ceux soumis à l'étape 5 avec recommandation d'omettre les étapes 6 et 7), ainsi que d'autres normes et textes apparentés soumis pour adoption, dont la liste figure à l'Annexe VII du présent rapport.

22. Les paragraphes ci-après contiennent des informations supplémentaires sur les observations formulées et les décisions prises sur certains points.

---

<sup>8</sup> ALINORM 08/31/5; ALINORM 08/31/3A; ALINORM 08/31/5A (Observations de: Australie, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Communauté européenne, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Iran, Jamahiriya arabe libyenne, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Uruguay, AIDGUM, CIAA, IFAH et ISDI); CAC/31 LIM/3 (Observations de: Australie, Brésil, Communauté européenne, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Pérou, CEFIC, CI, CIAA et FIAM), CAC/31 LIM/5 (Observations de: Communauté européenne, Kenya, Malaisie, Pérou et Thaïlande); CAC/31 LIM/9 (Observations de l'Inde); CAC/31 LIM/14 (Observations de l'Indonésie); CAC/31 LIM/15 (Observations du Nigéria et de l'INC)

## Contaminants présents dans les aliments

### *Projet de limite maximale pour le 3-MCPD dans les condiments liquides contenant des protéines végétales obtenues par hydrolyse acide (à l'exception de la sauce de soja fermentée naturellement) (N08-2004)<sup>9</sup>*

23. La délégation de la Communauté européenne, appuyée par la délégation norvégienne, a proposé de reporter l'adoption de la limite maximale de 0,4 mg/kg pour le 3-MCPD en attendant une réévaluation complète des nouvelles données scientifiques sur la libération de 3-MCPD des esters de 3-MCPD provenant de tous les aliments. La délégation considérait qu'il était important de revoir les limites maximales pour le 3-MCPD à la lumière de l'évaluation à venir du JECFA, actuellement en cours d'examen par l'Autorité européenne de sécurité des aliments en rapport avec l'exposition alimentaire au 3-MCPD associée à tous les produits alimentaires contenant le 3-MCPD.

24. La Commission **a adopté** le projet de limite maximale de 0,4 mg/kg pour le 3-MCPD dans les condiments liquides contenant des protéines végétales obtenues par hydrolyse acide (à l'exception de la sauce de soja fermentée naturellement) à l'étape 8, notant les réserves de la Communauté européenne et de la Norvège concernant cette décision.

### *Projet de limite maximale pour l'ochratoxine A dans le blé, l'orge et le seigle bruts<sup>10</sup>*

25. La délégation indienne, renvoyant à son observation écrite (qui figure dans le document CAC/31/LIM 9) a déclaré que la limite maximale pour l'ochratoxine A dans le blé, l'orge et le seigle bruts devrait être fixée à 20 µg/kg au lieu de 5 µg/kg, du fait qu'entre ces deux niveaux, il n'y avait pas de différence sensible du point de vue de leur impact sur l'exposition alimentaire à l'ochratoxine A, dans le but de protéger la santé des consommateurs, selon les évaluations du JECFA. La délégation a également souligné qu'il faudrait tenir compte de la décision du Codex d'adopter des mesures le moins restrictives possible pour le commerce.

26. La Commission **a adopté** la limite maximale de 5 µg/kg pour l'ochratoxine A dans le blé, l'orge et le seigle bruts, prenant bonne note des réserves exprimées par l'Inde concernant cette décision.

## Additifs alimentaires

### *Projet et avant-projet de dispositions relatives aux additifs alimentaires pour la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA) (CODEX STAN 192-1995)<sup>11</sup>*

27. La Commission **a adopté** les dispositions relatives aux additifs alimentaires de la NGAA telles que proposées par le Comité sur les additifs alimentaires à sa quarantième session et a pris note des observations de la délégation de la Communauté européenne selon laquelle les additifs alimentaires n'étaient pas nécessaires dans les pâtes fraîches, sèches et précuites.

### *Amendement au tableau 3 de la NGAA<sup>12</sup>*

28. La délégation indienne, rappelant ses observations écrites figurant dans le document CAC/31 LIM/9, a suggéré de modifier la note de bas de page correspondant au tableau 3 de la NGAA, proposée par le Comité sur les additifs alimentaires, du fait que la Norme pour les laits fermentés (CODEX STAN 243-2003) n'autorisait pas l'emploi de conservateurs dans les laits fermentés nature traités thermiquement, tout en autorisant l'emploi de stabilisants et d'épaississants dans cette catégorie de produits. Notant la suggestion de l'Inde concernant la note de bas de page, la Commission **a décidé** de renvoyer le projet d'amendement au Comité sur les additifs alimentaires pour examen à sa quarante et unième session.

<sup>9</sup> ALINORM 08/31/41, Annexe III

<sup>10</sup> ALINORM 08/31/41, Annexe VII

<sup>11</sup> ALINORM 08/31/12, Annexe VII

<sup>12</sup> ALINORM 08/31/12, par. 52

*Avant-projet de directives pour l'emploi des aromatisants (N03-2006)<sup>13</sup>*

29. La Commission a **adopté** les Directives telles que proposées par le Comité sur les additifs alimentaires à sa quarantième session. Elle a invité la délégation colombienne à transmettre sa recommandation concernant la nécessité d'établir une distinction nette entre les aromatisants naturels et les aromatisants synthétiques au Comité sur les additifs alimentaires à sa prochaine session.

*Avant-projet d'amendements au Système international de numérotation des additifs alimentaires (CAC/GL 36-1989)<sup>14</sup>*

30. La Commission a **adopté** l'avant-projet d'amendements au Système international de numérotation avec des modifications aux numéros SIN pour les esters de saccharose d'acides gras (SIN 473) et pour les oligoesters de saccharose de type I et II (SIN 473a) et au nom pour SIN 243 (arginate d'éthyle laurique), comme suggéré par les délégations de la Communauté européenne et du Japon dans leurs observations écrites.

**Poisson et produits de la pêche***Projet de Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche (Mollusques bivalves vivants et crus et homards et définitions pertinentes)<sup>15</sup>*

31. La délégation du Brésil, appuyée par plusieurs délégations, a estimé que la section 13.1.2 Programme de contrôle sanitaire ne reflétait pas les preuves scientifiques actuelles et ont proposé soit de réinsérer le texte original qui autorisait la chloration à l'usine, en indiquant également que ces systèmes devraient suivre le projet de *Guide FAO/OMS sur le recours à la chloration dans la transformation du poisson*, soit de renvoyer la section 13 Transformation des homards au Comité sur les poissons et les produits de la pêche pour examen plus approfondi.

32. La délégation norvégienne, qui s'exprimait en tant que présidente du Comité sur les poissons et les produits de la pêche, appuyée par plusieurs autres délégations, a expliqué que la section 13.1.2 avait fait l'objet d'un examen approfondi par le Comité sur les poissons et les produits de la pêche à sa vingt-neuvième session et que le Comité avait hésité à renvoyer au projet de texte de la FAO/OMS.

33. La délégation de la Communauté Européenne, tout en appuyant l'adoption du Code, a exprimé l'opinion que si la Commission se prononçait contre l'adoption de la section sur les homards, la section entière devait être renvoyée au Comité sur les poissons et les produits de la pêche pour examen plus approfondi.

34. La Commission a également noté que plusieurs termes techniques devaient être révisés dans la version espagnole.

35. Compte tenu de ce débat, la Commission est convenue d'**adopter** la Section 7 Mollusques bivalves vivants et crus et ses définitions correspondantes, mais de renvoyer la Section 13 Transformation des homards et ses définitions correspondantes à l'étape 6, pour observations et examen par le Comité sur les poissons et les produits de la pêche à sa prochaine session. La délégation de la Communauté Européenne a exprimé sa forte réserve concernant cette décision.

*Projet de norme pour les mollusques bivalves vivants et crus<sup>16</sup>*

36. La Commission a **adopté** la Norme avec une correction au champ d'application, dans la version espagnole, ou « *desbullados* » serait remplacé par « *abiertos* ».

<sup>13</sup> ALINORM 08/31/12, Annexe X

<sup>14</sup> ALINORM 08/31/12, Annexe XII

<sup>15</sup> ALINORM 08/31/18, Annexe II

<sup>16</sup> ALINORM 08/31/18, Annexe III

## Fruits et légumes frais

### *Projet de norme pour le manioc amer*<sup>17</sup>

37. La Commission a eu un échange de vues sur le mode de préparation (Section 6.1.2) concernant la manipulation correcte des racines de manioc amer. La Commission a noté que le Comité sur les fruits et légumes frais avait longuement débattu de cette disposition à cause des préoccupations associées à la teneur en cyanure d'hydrogène, comme l'avait recommandé le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires et est convenue d'une disposition révisée, selon laquelle le manioc doit être complètement cuit avant consommation afin de désactiver le processus conduisant à la production de cyanure d'hydrogène et l'eau de cuisson ou de rinçage ne doit pas être consommée, ni utilisée pour la préparation d'autres aliments, le cyanure d'hydrogène étant soluble dans l'eau. La Commission a noté en outre que la Norme s'appliquait au produit frais, tandis que le manioc transformé, par exemple les différents types de farine de manioc, était exclu du champ d'application de la norme et du mandat du Comité. Néanmoins, la délégation du Nigeria, appuyée par plusieurs délégations, a fait observer que les dispositions relatives à l'étiquetage ne prenaient pas suffisamment en compte la sécurité sanitaire du produit et ignoraient d'autres méthodes de transformation, telles que le trempage et la poursuite de la transformation des racines de manioc.

38. Compte tenu de ce qui précède, la Commission a décidé **de renvoyer** la section relative à l'étiquetage à l'étape 6 pour recueillir de nouvelles observations, en particulier concernant le mode de préparation, qui seraient examinées par le Comité sur les fruits et légumes frais à sa quinzième session (2009) et approuvées par le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires à sa trente-huitième session (2010), et **de maintenir** les autres sections à l'étape 8, en vue de l'adoption de la Norme par la Commission en 2010. La Commission a rappelé sa décision précédente concernant la possibilité d'une fusion des normes pour le manioc amer et le manioc doux une fois que le projet de norme actuel serait finalisé.

39. La Commission a pris note de la réserve exprimée par les délégations de l'Inde et du Costa Rica concernant la section de la coupe à l'extrémité la plus étroite du tubercule, qui devrait être de 1 cm et non de 2 cm, afin d'assurer une meilleure protection contre la contamination microbienne et contre l'augmentation de la teneur en cyanure d'hydrogène.

## Hygiène des denrées alimentaires

### *Avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge*<sup>18</sup>

40. La Commission a pris note de la création d'un nouveau genre *Cronobacter*, l'équivalent d'*Enterobacter sakazakii*, et est convenue d'utiliser les deux noms dans le Code.

41. Certaines délégations ont noté qu'il faudrait vérifier la présence d'*E. sakazakii* dans toute la filière de production et pas seulement dans le produit final et qu'il faudrait mettre au point des méthodes de substitution abordables pour éviter que le contrôle des préparations en poudre destinées aux nourrissons ne constitue un fardeau, pour les pays en développement en particulier. On a indiqué également qu'une assistance serait nécessaire pour améliorer la surveillance de l'*E. sakazakii* dans les préparations en poudre destinées aux nourrissons.

42. Le Représentant de l'OMS a souligné que l'analyse n'assurait pas automatiquement l'absence d'*E. sakazakii*, que les analyses visant à détecter la présence d'*E. sakazakii* n'étaient pas nécessairement plus coûteuses que les analyses microbiologiques ordinaires et qu'il appartenait au premier chef au fabricant de garantir la sécurité sanitaire des préparations en poudre destinées aux nourrissons. Il a ajouté que l'OMS pourrait envisager de fournir une assistance technique aux pays pour qu'ils améliorent leurs pratiques en matière de surveillance.

<sup>17</sup> ALINORM 08/31/35, Annexe III

<sup>18</sup> ALINORM 08/31/13, Annexe II

43. Le Représentant de l'OMS a expliqué qu'il n'y avait aucune incompatibilité entre les Directives OMS/FAO pour la préparation, l'entreposage et la manipulation sans danger des préparations en poudre pour nourrissons et le Code d'usages du Codex. Le Représentant a également fait savoir à la Commission que la dernière Assemblée mondiale de la santé, tenue en mai 2008, avait adopté une résolution (WHA61.20) indiquant que l'Assemblée était satisfaite du travail effectué par la FAO et l'OMS par le biais du Codex concernant le *Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge* et exhortant les États Membres à assurer l'application et la diffusion des Directives OMS/FAO sur la préparation, l'entreposage et la manipulation sans danger des préparations en poudre pour nourrissons afin de réduire les risques d'infection bactérienne et à assurer que l'étiquetage était conforme aux normes, directives et recommandations du Codex, compte tenu de la Résolution WHA58.32. Les États Membres étaient également invités à envisager, en tant que stratégie de réduction des risques, le recours éventuel au lait maternel par le biais de banques de lait maternel pour les nourrissons vulnérables.

44. Aux préoccupations exprimées par plusieurs observateurs à propos du retrait du *Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge* (CAC/RCP 21-1979), qui donnait également des orientations concernant des aliments autres que les préparations en poudre, il a été répondu que même si le *Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge* avait un champ d'application plus limité et ne couvrait pas les aliments en conserve ni les aliments à base de céréales transformées, les principes généraux relatifs à l'hygiène des denrées alimentaires et d'autres codes d'usages en vigueur seraient suffisants pour donner des orientations concernant ces produits et que le Code était axé sur les préparations en poudre destinées aux nourrissons parce que ces produits étaient ceux impliqués dans les infections dues à la présence d'*E. sakazakii* et de *Salmonella enterica*.

45. La Commission a **adopté** l'avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge aux étapes 5/8, avec omission des étapes 6 et 7, y compris l'amendement concernant l'utilisation des deux noms taxonomiques *Cronobacter* et *E. sakazakii* dans le Code.

***Avant-projet d'annexe II aux Principes et directives pour la gestion des risques microbiologiques: Directives régissant les paramètres de gestion des risques microbiologiques***<sup>19</sup>

46. À la demande de la FAO et de l'OMS, qui souhaitaient que soit publié un manuel pratique sur les paramètres de gestion des risques qui serait particulièrement utile aux pays en développement, le Représentant de la FAO a expliqué que l'élaboration d'un tel manuel prendrait du temps, car il faudrait au préalable acquérir une certaine expérience pratique de l'application des paramètres au niveau national. La Commission a **adopté** l'avant-projet d'annexe II aux Principes et directives pour la gestion des risques microbiologiques: Directives régissant les paramètres de gestion des risques microbiologiques.

**Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires**

***Avant-projet d'annexe aux Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires (NO4-2004)***<sup>20</sup>

47. La délégation de la Colombie, sans s'opposer à l'adoption de l'avant-projet d'annexe et se référant à ses observations écrites<sup>21</sup>, a exprimé l'opinion que l'avant-projet d'annexe comportait un certain nombre de répétitions par rapport au document principal (CAC/GL 53-2003), ce qui pourrait prêter à confusion au stade de l'application, et que l'annexe devrait être intégrée dans le document principal.

48. La Commission a **adopté** l'avant-projet d'annexe aux Directives (CAC/GL 53/2003) aux étapes 5/8, avec omission des étapes 6 et 7. La Commission a également invité la délégation colombienne à transmettre

<sup>19</sup> ALINORM 08/31/13, Annexe IV

<sup>20</sup> ALINORM 08/31/30, Annexe II

<sup>21</sup> ALINORM 08/31/5A

ses observations au Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires.

### Lait et produits laitiers

#### *Avant-projet d'amendement à la liste d'additifs alimentaires de la Norme pour la crème et les crèmes préparées (CODEX STAN A-9-1976) (N08-2006)*<sup>22</sup>

49. La Commission a **adopté** l'avant-projet d'amendement, tel que proposé par le Comité sur le lait et les produits laitiers à sa huitième session, et a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session tendant à ce que la disposition relative aux esters diacétyltartariques et polyglycéroliques d'acides gras (INS 472<sup>e</sup>) soit incluse dans la liste des additifs dont elle avait été omise par erreur<sup>23</sup>.

### Nutrition et aliments diététiques ou de régime

#### *Projet de norme révisé pour les aliments diététiques ou de régime destinés aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten (CODEX STAN 118-1981)*<sup>24</sup>

50. La Commission a pris note de l'opinion exprimée par la Communauté européenne et ses États membres, selon qui des campagnes d'information devraient être organisées pour garantir l'utilisation correcte des produits à « teneur réduite en gluten » par les personnes souffrant d'une intolérance au gluten et la recherche sur l'évaluation des risques liés à la consommation d'avoine par les personnes souffrant d'intolérance au gluten devrait être encouragée, et a **adopté** le projet de norme tel que proposé.

#### *Projet de Listes consultatives d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques ou de régime destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge (CAC/GL 10-1979)*<sup>25</sup>

51. La Commission a noté que les références figurant à l'organe abrégé en « FSANZ » dans la liste des critères de pureté (Parties A2, A4 et C1) devraient être supprimées et que « FP » dans la Partie C pour L-Arginine L-Aspartame devrait être remplacé par « Ph EUR ». Avec ces amendements, la Commission a **adopté** les listes consultatives telles que proposées.

### Eaux minérales naturelles

#### *Avant-projet d'amendement aux Sections 3.2 et 6.3.2 de la Norme Codex pour les eaux minérales naturelles (CODEX STAN 108-1981) (N12-2007)*<sup>26</sup>

52. La délégation du Chili a indiqué que certaines eaux minérales naturelles, pour des raisons d'ordre géologique, présentaient des concentrations plus élevées de substances comme l'arsenic, le manganèse, le borate et le fluorure et s'est prononcée contre l'adoption des teneurs correspondantes. La commission, prenant note de la réserve exprimée par la délégation du Chili, a **adopté** les avant-projets d'amendements tels que proposés.

### Résidus de pesticides

#### *Projet et avant-projet de Limites maximales de résidus pour les pesticides*<sup>27</sup>

53. La Commission a **adopté** les LMR telles que proposées dans les Annexes II et III du document ALINORM 08/31/24, en ajoutant l'indication « à l'exception du maïs » pour la LMR relative au fenitrothion (037) dans les céréales, qui avait été omise par erreur du rapport du Comité, et a pris note de la réserve exprimée par la Communauté européenne et la Norvège concernant les LMR pour le captan (007) dans les raisins de table, les raisins séchés, les fruits à pépins et les pêches, le fenitrothion (037) dans les pommes, le

<sup>22</sup> ALINORM 08/31/II, Annexe V

<sup>23</sup> ALINORM 08/31/3A, par. 53

<sup>24</sup> ALINORM 08/31/26, Annexe III

<sup>25</sup> ALINORM 08/31/26, Annexe IV

<sup>26</sup> ALINORM 08/31/20, Annexe II

<sup>27</sup> ALINORM 08/31/24, Annexe II et III

riz et le blé, le phosmet (103) dans les abricots, les nectarines, les poires et les pommes et la cyfluthrine(beta-cyfluthrine (157) dans les agrumes et les choux-fleurs, comme présentée dans le document CAC/31 LIM/5.

### Résidus de médicaments vétérinaires dans les denrées alimentaires

#### *Projet et avant-projet de Limites maximales de résidus pour les médicaments vétérinaires*<sup>28</sup>

54. La Commission a **adopté** le projet et l'avant-projet de LMR pour la colistine et l'érythromycine, comme proposés par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les denrées alimentaires.

55. En ce qui les LMR pour la ractopamine, la délégation de la Communauté européenne a recommandé le renvoi de ces LMR à l'étape 6 pour examen plus approfondi par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments. Ce faisant, la délégation a rappelé la réserve qu'elle avait émise à propos de la décision prise par le Comité à sa dix-septième session d'avancer les LMR pour la ractopamine à l'étape 8, leur législation n'autorisant pas l'utilisation de substances bêta-agonistes à des fins de promotion de la croissance. La délégation a fait savoir à la Commission que l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA) était en train de formuler une opinion quant à la sécurité sanitaire de la ractopamine, qui serait disponible en février 2009 et pourrait être examinée par le Comité à sa prochaine session.

56. La délégation chinoise, appuyant la position de la Communauté européenne, a déclaré que la Chine était le principal pays producteur et consommateur de viande de porc et a recommandé que les recherches sur la sécurité sanitaire de la ractopamine se poursuivent. La délégation de Singapour, appuyant la position de la Communauté Européenne et de la Chine, s'est déclarée préoccupée de ce que l'on ait recours aux médicaments vétérinaires plutôt qu'à l'amélioration génétique pour améliorer le poids brut et la maigreur du bétail. D'autres délégations ont proposé de renvoyer les LMR au Comité, notant que les médicaments vétérinaires ne devraient être utilisés que s'ils étaient vraiment nécessaires et en tenant compte de la santé et du bien-être des animaux.

57. La délégation australienne, appuyée par plusieurs autres délégations et un observateur, a recommandé l'adoption des LMR. Ces délégations ont rappelé que les LMR reposaient sur les résultats de l'évaluation effectuée par le JECFA et que les arguments contre leur adoption ne reposaient sur aucune base scientifique. Elles ont souligné qu'il importait de ne pas repousser à nouveau l'adoption de ces LMR, qui pourraient être réexaminées par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments lorsque de nouvelles données scientifiques seraient disponibles. À cet égard, il a été noté que les membres avaient eu maintes occasions de fournir des informations et des données pour permettre une évaluation plus précise de la ractopamine par le JECFA, si besoin était. Il a été noté, en outre, que l'adoption de ces LMR était très importante pour les pays qui ne disposaient pas de ressources suffisantes pour effectuer leur propre évaluation.

58. Après un débat prolongé, la Commission est convenue de **maintenir** les LMR pour la ractopamine à l'étape 8 pour examen plus approfondi à sa trente-deuxième session. Elle a demandé aux membres de soumettre des informations pertinentes sur la disponibilité de données scientifiques au Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments à sa dix-huitième session (mai 2009), de façon que ce Comité puisse prendre une décision concernant l'inclusion de la ractopamine dans la liste des substances à évaluer ou à réévaluer en priorité par le JECFA. La Commission est convenue, en outre, qu'à sa trente-deuxième session, elle déciderait ou non d'adopter les LMR pour la ractopamine sur la base du rapport de la dix-huitième session du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.

---

<sup>28</sup> ALINORM 08/31/31, Annexe II et III

## Aliments dérivés des biotechnologies

### *Avant-projet d'Annexe sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments en cas de présence à faible concentration de matériel végétal à ADN recombiné dans les aliments (N07-2007)<sup>29</sup>*

59. La délégation de la Communauté européenne a fait savoir à la Commission qu'elle avait accepté l'avancement de cet avant-projet d'annexe à condition que soit mis au point un mécanisme de partage de données et d'informations comme prévu dans l'avant-projet d'annexe. La délégation s'est félicitée des mesures prises par la FAO pour établir une telle base de données dans le cadre du Portail international sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et la santé des animaux et des végétaux et a demandé que les membres du Codex soient tenus informés des progrès supplémentaires qui seraient réalisés à l'avenir.

60. Tout en notant la proposition de la délégation norvégienne tendant à ce que l'expression « l'approche recommandée » soit remplacée par « une approche » au paragraphe 2 pour souligner le fait que les autorités nationales pouvaient toujours choisir d'effectuer une évaluation complète de la sécurité sanitaire de l'aliment conformément à la disposition du paragraphe 6, le Comité **a adopté** l'avant-projet d'annexe proposé par le Groupe intergouvernemental spécial sans amendement, étant entendu que l'expression « approche recommandée » utilisée au paragraphe 2 renvoyait à l'annexe tout entière, y compris au paragraphe 6, et ne devrait pas être interprétée isolément.

61. La Commission a pris note les réserves exprimées par les délégations de l'Iran et du Soudan concernant l'adoption du texte susmentionné, ainsi que des deux autres textes élaborés par le Groupe intergouvernemental spécial sur les aliments dérivés des biotechnologies, découlant de leur préoccupation concernant la sécurité sanitaire des aliments obtenues à l'aide de techniques reposant sur l'utilisation d'ADN recombiné en général.

## Transformation et manipulation des aliments surgelés

### *Avant-projet de Code d'usages international recommandé pour la transformation et la manipulation des aliments surgelés<sup>30</sup>*

62. La Commission a noté que la surgélation ne suffisait pas à maîtriser le risque présenté par diverses espèces de *Trichinella* susceptibles d'être présentes dans les aliments soumis à un processus de surgélation et est convenue de modifier la section 4.3.1 relative à l'impact de la surgélation sur les micro-organismes et parasites en mentionnant expressément la *Trichinella spiralis*. La Commission a adopté l'avant-projet de Code d'usages aux étapes 5/8, avec omission des étapes 6/7.

## Méthodes d'analyse et d'échantillonnage

### *Méthodes d'analyse mentionnées dans les normes Codex à différentes étapes<sup>31</sup>*

63. La Commission a pris note des observations de la délégation de l'Inde selon qui le facteur de conversion de N x 6,38 utilisé dans les méthodes d'analyse des protéines devrait être explicitement mentionné pour toutes les méthodes pertinentes énumérées pour le fromage et les produits laitiers, mais est convenue de conserver les méthodes pour le lait et les produits laitiers telles que présentées dans l'Annexe III au document ALINORM 08/31/23. La Commission a adopté toutes les méthodes telles que proposées.

## Normes et textes apparentés maintenus par la Commission à l'étape 8

### *Projet de LMR pour la somatotropine bovine<sup>32</sup>*

64. La Commission a noté qu'aucune demande n'avait été reçue concernant une éventuelle modification du statut du projet de LMR pour la somatotropine bovine et est convenue de maintenir ces LMR à l'étape 8. Il a été noté en outre qu'à sa prochaine session, le Comité exécutif, dans le cadre du processus d'examen

<sup>29</sup> ALINORM 08/31/34, Annexe IV

<sup>30</sup> ALINORM 08/31/25, Annexe II

<sup>31</sup> ALINORM 08/31/23, Annexe III

<sup>32</sup> ALINORM 95/31, Annexe II

critique, examinerait l'état d'avancement de tous les textes qui n'avaient pas encore été adoptés par la Commission, y compris ce projet de LMR, par rapport au calendrier fixé et ferait rapport sur ses conclusions à la Commission. La délégation du Chili a exprimé l'opinion que le terme « maintenu à l'étape 8 » devrait être défini dans le processus de normalisation du Codex, particulièrement en ce qui concerne la base d'une telle décision et sa durée.

### **AVANT-PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS À L'ÉTAPE 5 DE LA PROCÉDURE (Point 5 de l'ordre du jour)<sup>33</sup>**

65. La Commission a **adopté** à l'étape 5 les avant-projets de normes et de textes apparentés soumis par ses organes subsidiaires, tels que présentés à l'Annexe VIII du présent rapport, et les a avancés à l'étape 6. La Commission a noté que les observations techniques formulées seraient transmises aux comités concernés pour examen. La Commission a encouragé les membres et les observateurs qui avaient formulé des observations, par écrit ou oralement, à la présente session à soumettre ces observations à l'étape 6 de la Procédure.

66. Des informations supplémentaires sur les observations formulées et les décisions prises concernant certaines questions sont présentées ci-après.

#### **Nutrition et aliments diététiques ou de régime**

##### ***Établissement et application des principes de l'analyse des risques par le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime<sup>34</sup>***

67. La Commission, notant qu'une fois finalisé, ce document sur l'analyse des risques ferait partie intégrante du Manuel de procédure du Codex Alimentarius, a **adopté** le texte proposé à l'étape 5 et l'a avancé à l'étape 6, tout en transmettant les observations techniques soumises à sa trente et unième session au Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime pour examen à sa prochaine session. La Commission a noté que la contribution de la FAO et de l'OMS serait importante pour définir la politique en matière d'analyse des risques et les procédures à suivre dans ce domaine.

#### **Lait et produits laitiers**

##### ***Avant-projet d'amendement à la norme pour les laits fermentés (CODEX STAN 243-2003) concernant les boissons à base de lait fermenté<sup>35</sup>***

68. La Commission a **adopté** l'avant-projet d'amendement à l'étape 5 et l'a avancé à l'étape 6, comme proposé par le Comité sur le lait et les produits laitiers à sa huitième session. Elle a demandé aux Membres qui avaient formulé des observations sur la description (c'est-à-dire la teneur minimale en ingrédients laitiers), la composition et d'autres aspects de l'avant-projet de transmettre leurs observations au Comité pour examen plus approfondi.

#### **Contaminants présents dans les aliments**

##### ***Avant-projet de Code d'usages pour la réduction de l'acrylamide dans les aliments (N06-2006)<sup>36</sup>***

69. La délégation suisse, sans s'opposer à l'adoption de l'avant-projet de Code d'usages à l'étape 5, a jugé que le libellé actuel de l'avant-projet ne permettait pas d'envisager une réduction sensible de

<sup>33</sup> ALINORM 08/31/6, ALINORM 08/31/6A (Observations des pays et organisations ci-après: Australie (CCMAS), Égypte, États-Unis d'Amérique, Iran, Japon, Jamahiriya arabe libyenne, Malaisie, Pérou, Uruguay (CCMMP), Brésil, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Nouvelle-Zélande, Council for Responsible Nutrition, Fédération internationale de laiterie, National Health Federation, (CCNFSDU), Australie (CCPR), CAC/31 LIM/4 (observations de l'Australie (CCNFSDU), Pérou (CCMMP), CIAA (CCCF), Brésil (CCPR), Colombie (CCFFV), CAC/31 LIM/6 (Observations de la Communauté européenne), CAC/31 LIM/9 (Observations de l'Inde), CAC/31 LIM/14 (Observations de l'Indonésie)

<sup>34</sup> ALINORM 08/31/26, Annexe VI

<sup>35</sup> ALINORM 08/31/11, Annexe IV

<sup>36</sup> ALINORM 08/31/41, Annexe V

l'acrylamide dans les produits à base de pomme de terre à forte teneur en sucre et a donc demandé que les données scientifiques disponibles sur ce point soient pleinement prises en compte par le Comité sur les contaminants présents dans les aliments à sa prochaine session.

70. La délégation indienne, rappelant son observation écrite présentée dans le document CAC/31 LIM/9, a indiqué que la sélection de cultivars dans le but d'obtenir une teneur en sucre réduite (inférieure à 0,3 pour cent) dans les pommes de terre crues n'était pas toujours réalisable et qu'un contrôle strict de la température et du temps d'entreposage n'était pas toujours possible, en particulier dans les pays en développement.

71. La Commission a **adopté** l'avant-projet de Code d'usages à l'étape 5 et l'a avancé à l'étape 6; elle est convenue que les observations formulées lors de la présente session seraient transmises au Comité sur les contaminants présents dans les aliments pour examen.

### **Résidus de pesticides**

#### *Avant-projet de limites maximales de résidus de pesticides*<sup>37</sup>

72. La Commission a **adopté** les projets de LMR tels que proposés à l'Annexe IV du document ALINORM 08/31/24 à l'étape 5 et les a avancés à l'étape 6, prenant note des réserves exprimées par les délégations de la Communauté européenne et de la Norvège sur les projets de LMR pour le triadiméfon (133) dans les raisins, la cyfluthrine/béta-cyfluthrine (157) dans le brocoli et le chou cabus, et le flusilazol (165) dans les fruits à pépins, la pêche, la nectarine et les abats comestibles bovins, tels que présentés dans le document CAC/31 LIM/6.

### **RÉVOCATION DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS DU CODEX EN VIGUEUR (Point 6 de l'ordre du jour)**<sup>38</sup>

73. La Commission a examiné la liste des textes proposés pour retrait du Codex Alimentarius, telle que présentée dans le document ALINORM 08/31/7. Elle est convenue de ne pas révoquer: le Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour les homards (CAC/RCP 24-1979), conformément à sa décision, prise au titre du point 4 de l'ordre du jour, de ne pas adopter la section sur les homards du Projet de code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche (voir par. 35); et les LMR Codex pour le triadiméfon et le triadiméfon sur les tomates et les piments doux tant que les LMR pour les groupes de produits de remplacement n'auront pas été adoptées.

74. La Commission a en outre décidé de révoquer la LMR Codex pour le fénitrothion sur blé, comme proposé par le Comité sur les résidus de pesticides, qui a été involontairement omise dans l'Annexe V du document ALINORM 08/31/4.

75. La liste des textes approuvés pour retrait du Codex Alimentarius figure à l'Annexe IX du présent rapport.

### **AMENDEMENTS AUX NORMES ET TEXTES APPARENTÉS DU CODEX**<sup>39</sup> (Point 7 de l'ordre du jour)

76. Le Secrétariat a présenté le document ALINORM 08/31/8 et a précisé que la question des amendements aux normes et textes apparentés du Codex avait été incluse en tant que nouveau point permanent de l'ordre du jour de la Commission, permettant ainsi au Secrétariat de remédier aux incohérences relevées dans les textes du Codex adoptés, y compris ceux élaborés par des organes subsidiaires qui avaient dû être ajournés ou supprimés. Ces incohérences étaient dues en partie à des décisions prises par la Commission ayant un impact horizontal sur un certain nombre de textes du Codex publiés et qui n'avaient pas été appliquées de manière uniforme. Le document de travail contenait des amendements d'ordre rédactionnel, qui pourraient déjà avoir été apportés par le Secrétariat, découlant de certaines décisions ou de certains

<sup>37</sup> ALINORM 08/31/24, Annexe IV

<sup>38</sup> ALINORM 08/31/7; CAC/31 LIM/3; CAC/31 LIM/14 (Observations de l'Indonésie)

<sup>39</sup> ALINORM 08/31/8, CAC/31 LIM/12 (observations de la Communauté européenne)

amendements liés à la présentation, qui ont été portés à l'attention de la Commission pour information uniquement, ainsi que des amendements (ou d'autres mesures à prendre) proposés pour remédier aux incohérences sur lesquelles la Commission devrait se prononcer de manière explicite. La Commission a constaté que le point avait été examiné en profondeur lors de la soixante et unième session du Comité exécutif<sup>40</sup>.

77. La Commission a noté et approuvé toutes les mesures prises mentionnées « pour information » dans le document de travail et a examiné individuellement toutes les recommandations mentionnées « pour décision/orientation » et à pris les décisions suivantes:

#### **CODEX STAN 66-1981 (Olives de table) (Partie I, 2.1.2)**

78. La Commission est convenue d'amender la note de bas de page numéro 2 dans la norme susmentionnée comme suit, tenant compte de la suggestion de la Communauté européenne contenue dans le document LIM-12: « Les variétés d'olives considérées comme étant appropriées doivent être indiquées au moment de l'application de la norme ».

#### **Références aux dispositions abolies sur « l'acceptation » dans les normes de produits (Partie I, 2.1.3)**

79. La Commission a noté que dans certaines normes de produit du Codex (par exemple CODEX STAN, 169, 212 et A18) figurait la déclaration suivante: « L'appendice à la présente norme contient des dispositions qui ne sont pas destinées à être appliquées selon les modalités d'acceptation désignées à la Section 4.A (I) (b) des Principes généraux du Codex Alimentarius ». Dans la mesure où la procédure d'acceptation a été supprimée par la Commission à sa vingt-neuvième session, le Secrétariat avait proposé de remplacer ce texte par le suivant qui figure dans la Norme CODEX STAN 211: « L'Annexe de cette norme est destinée à être appliquée par les partenaires commerciaux à titre facultatif et ne concerne pas les gouvernements ».

80. La Commission a noté le débat mené au sein du Comité exécutif concernant d'éventuels problèmes liés à la définition d'une applicabilité différente pour différentes parties des normes du Codex, dans la mesure où il était peu probable que l'Organisation mondiale du commerce fasse une distinction entre ces différentes parties des normes du Codex.

81. La Commission a approuvé la recommandation du Comité exécutif d'inviter le Secrétariat du Codex à dresser une liste de toutes les normes dans lesquelles figurent le texte mentionné ci-dessus ou un texte analogue et de la soumettre au Comité sur les principes généraux à sa vingt-cinquième session pour avis sur une éventuelle solution horizontale. La Commission a pris note de la demande de quelques délégations de mettre cette liste à disposition le plus rapidement possible afin que les délégations puissent l'étudier à l'avance.

#### **Références au Volume 2 (Partie I, 3.1.2)**

82. La Commission a rappelé que jusqu'en 2001 les normes du Codex avaient été publiées en plusieurs volumes et que cette publication avait été interrompue depuis lors pour des raisons financières.

83. La Commission a noté que la norme CODEX STAN 229-1993 contenait un certain nombre de références aux différentes sections du Volume 2 qui traitent de résidus de pesticides et qui étaient encore valides parce qu'elles n'ont pas été remplacées par d'autres textes et qui n'avaient aucun numéro d'identification séparé. La Commission est convenue d'inviter le Comité sur les résidus de pesticides à discuter la question à sa prochaine session.

#### **Harmonisation de la numérotation des normes Codex (Partie I, 3.5)**

84. La Commission a accepté la proposition d'harmoniser le système de numérotation des normes Codex en renumérotant les normes A- actuelles (A01, A02, A03, A04, A07, A08(a), A08(b), A08(c), A09, A15 and A18) comme cela a été fait pour les normes C-. La Commission a observé que durant le processus de renumérotation, tous les renvois entre les normes A- existants devront être mis à jour en conséquence.

---

<sup>40</sup>

ALINORM 08/31/3A, par. 59 à 68

### **CAC/GL 44-2003: Principes pour l'analyse des risques liés aux aliments dérivés des biotechnologies modernes (Partie I, 4.3)**

*Amendement à la note de bas de page numéro 6*

85. La Commission, rappelant que sous le point 4 de l'ordre du jour, elle avait adopté la nouvelle « Directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés d'animaux à ADN recombiné », est convenue d'inclure une référence à cette Directive dans la note de bas de page numéro 6 du document CAC/GL 44-2003.

*Amendement à la note de bas de page numéro 9*

86. La Commission, rappelant qu'à sa vingt-neuvième session, elle avait adopté les Principes applicables à la traçabilité/au traçage des produits élaborés par le CCFICS, est convenue d'amender la dernière phrase de la note de bas de page numéro 9 du document CAC/GL 44-2003 comme suit:

« L'application de la traçabilité du produit dans les domaines couverts par les deux Accords a été examinée par le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et exportations alimentaires, voir CAC/GL 60-2006: *Principes applicables à la traçabilité/au traçage des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires* ».

### **Élimination de la note de bas de page numéro 6 dans le document CAC/RCP 54-2004 (Partie I, 4.5.1)**

87. La Commission est convenue de supprimer la note de bas de page conformément à la recommandation du Comité exécutif, reconnaissant que les définitions contenues dans le Manuel de procédure s'appliquaient à toutes les normes Codex sauf indication contraire.

### **CODEX STAN 150-1984: Norme pour le sel de qualité alimentaire (Partie I, 4.7)**

88. La Commission a noté que dans la norme ci-dessus, une référence était faite aux « Instructions relatives aux méthodes d'échantillonnage du Codex » (CX/MAS 1-1987). La Commission a pris note de l'explication fournie par le Secrétariat, à savoir que CX/MAS 1-1987 avait été préparé par le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage mais n'avait pas été adopté par la Commission en 1987. Il s'agissait en fait d'une recommandation du Comité aux autres comités. La référence a été incluse dans la Norme CODEX STAN 150-1987 lorsque le plan d'échantillonnage pour le sel a été approuvé par le Comité en 1988. La Commission est convenue d'inviter les Comités sur les additifs alimentaires et sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage à décider comment se reporter aux définitions figurant dans la section ou si la section était nécessaire.

### **Avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge à l'étape 5/8 (Partie II)**

89. La Commission a noté la note taxonomique sur *Enterobacter sakazakii* (*Cronobacter species*) dans le document de travail et a rappelé que lors de l'adoption du Code sous le point 4 de l'ordre du jour, elle avait aussi accepté de remplacer dans tout le document « *Enterobacter sakazakii* » par « *Enterobacter sakazakii* (espèce *Cronobacter*) ».

### **Utilisation et validité de quelques normes et textes apparentés anciens (Partie III)**

- **CAC/RCP 7-1974: Système de description des carcasses des espèces bovines et porcines;**
- **CODEX STAN 88-1981: Norme pour le Corned Beef;**
- **CODEX STAN 89-1981: Norme pour le Luncheon Meat;**
- **CODEX STAN 96-1981: Norme pour le jambon cuit;**
- **CODEX STAN 97-1981: Norme pour l'épaule de porc cuite;**
- **CODEX STAN 98-1981: Norme pour le « Chopped meat »**

90. La Commission a noté l'information fournie par le Secrétariat, à savoir que les textes susmentionnés pourraient nécessiter une mise à jour et a approuvé la recommandation du Comité exécutif de demander au Secrétariat d'envoyer une lettre circulaire invitant les gouvernements à fournir des observations sur l'usage et la validité de ces textes avant de prendre toute nouvelle décision.

### **Partie IV**

91. La Commission n'a pas examiné la Partie IV du document de travail et a noté qu'une proposition plus détaillée sera préparée par le Secrétariat pour examen à la trente-deuxième session de la Commission.

### **PROPOSITIONS RELATIVES À L'ÉLABORATION DE NOUVELLES NORMES ET DE NOUVEAUX TEXTES APPARENTÉS AINSI QU'À L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉS (Point 8 de l'ordre du jour)<sup>41</sup>**

#### **ÉLABORATION DE NOUVELLES NORMES ET DE NOUVEAUX TEXTES APPARENTÉS**

92. La Commission a approuvé l'élaboration de nouvelles normes et de nouveaux textes apparentés, comme résumé à l'Annexe X. On trouvera dans les paragraphes suivants d'autres informations sur les observations formulées et les décisions prises concernant certains points

#### **Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments**

##### ***Recommandations en matière de gestion des risques pour les médicaments vétérinaires auxquels il n'a pas été attribué de DJA et/ou de LMR du fait de risques spécifiques pour la santé humaine***

93. La Commission a noté la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique, figurant dans le document CAC/31 LIM/15, tendant à ce que le document de projet soit révisé afin d'élargir le champ d'application de la nouvelle activité sur les décisions de gestion des risques pour inclure aussi les substances auxquelles il n'a pas été attribué de DJA/LMR parce que l'on ne disposait pas des informations nécessaires pour évaluer les risques pour la santé humaine. La délégation de la Communauté européenne a appuyé cette proposition. Compte tenu de la modification importante apportée au champ d'application de la proposition, la Commission a décidé de renvoyer le projet de nouvelle activité au Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments pour nouvel examen.

#### **Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage**

##### ***Directives relatives aux critères utilisés dans le cadre des méthodes de détection et d'identification des aliments dérivés des biotechnologies***

94. Certaines délégations ont indiqué que cette proposition les inquiétait pour les raisons suivantes: actuellement, aucune des dispositions du Codex concernant les aliments dérivés des biotechnologies ne stipulait de méthodes d'analyse; le champ d'application de l'activité proposée n'était pas suffisamment précis; et risque de double emploi avec les travaux d'autres organisations dans le même domaine. Ces délégations ont donc proposé d'élaborer les critères sous forme de document FAO/OMS plutôt que de directives du Codex.

95. De nombreuses délégations ont exprimé l'opinion que les aliments dérivés des biotechnologies étaient l'une des priorités du Codex et revêtaient une grande importance pour de nombreux pays au niveau national et que la détection et l'identification du matériel génétiquement modifié étaient essentielles pour garantir la sécurité sanitaire des aliments et répondre aux inquiétudes des consommateurs. Ces délégations ont donc appuyé la nouvelle activité et rappelé que le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage avait étudié longuement cette question pendant plusieurs sessions et qu'il ne fallait pas en retarder plus longtemps l'avancement. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'élaborer des directives techniques sur les méthodologies applicables aux aliments génétiquement modifiés, en particulier pour les pays en développement, et de faciliter l'harmonisation au niveau international pour prévenir l'apparition d'obstacles au commerce.

96. La délégation des États-Unis d'Amérique a proposé de renvoyer le document de projet au Comité pour qu'il élargisse le champ d'application de l'activité proposée, qui ne devrait pas se limiter au matériel génétiquement modifié, mais concerner aussi les allergènes et les contaminants. Cependant, compte tenu des

---

<sup>41</sup> ALINORM 08/31/9, ALINORM 08/31/9-Add.1, CAC/31 LIM/9 (observations de l'Inde); CAC/31 LIM/11 (observations de la Malaisie et de la Thaïlande), CAC/31 LIM/14 (observations de l'Indonésie) et CAC/31 LIM/15 (observations des États-Unis d'Amérique)

efforts importants déployés par le Comité pour élaborer cette proposition, la délégation pourrait appuyer cette nouvelle activité si l'on apportait les modifications suivantes au paragraphe 2 du document de projet qui serait libellé ainsi: "Reconnaissant les difficultés rencontrées dans l'application pratique des nouvelles technologies dans ce domaine, le Comité a proposé d'élaborer des recommandations concernant les critères pour les méthodes d'analyse et les mesures de contrôle qualité qui devraient être introduites dans les laboratoires proposant des analyses de modifications génétiques". Le Secrétariat a clarifié que le document de projet n'était pas présenté à la Commission pour adoption et qu'il ne pouvait pas être modifié, car il avait été établi par le Comité pour appuyer la proposition de nouvelle activité.

97. La Commission a approuvé la nouvelle activité sur les Directives relatives aux critères et a recommandé que le Comité tienne compte des inquiétudes et recommandations sur le champ d'application exprimées à la présente session.

### **Comité sur les contaminants présents dans les aliments**

#### ***Limites maximales pour les aflatoxines totales dans les noix du Brésil***

98. La délégation norvégienne, se référant à ses observations écrites (CAC/31 LIM/7), s'est opposée à l'approbation de la nouvelle activité consistant à élaborer des limites maximales pour les aflatoxines totales dans les noix du Brésil, estimant que l'on n'avait pas réuni de données suffisamment claires sur les niveaux d'aflatoxines totales que la mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles, des bonnes pratiques de fabrication et des codes d'usages permettait d'atteindre.

99. La délégation brésilienne, tout en appuyant l'approbation de la nouvelle activité, a indiqué que toutes les données nécessaires étaient en cours de production et seraient fournies pour permettre l'examen de la nouvelle activité.

100. La Commission a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session,<sup>42</sup> et approuvé la proposition de nouvelle activité, notant les réserves de la délégation norvégienne concernant cette décision.

#### ***Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination du café par l'ochratoxine A***

101. La Commission, notant que de nombreux membres étaient favorables au démarrage de la nouvelle activité qui fournissait des orientations précises sur la manière de réduire l'Ochratoxine A dans la production de café, a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session<sup>43</sup> et a approuvé la proposition de nouvelle activité.

102. La Commission a pris acte des réserves exprimées par la délégation suisse selon laquelle le Comité sur les contaminants présents dans les aliments, avant d'élaborer un Code d'usages, devrait évaluer de manière plus approfondie la nécessité d'une nouvelle activité, compte tenu des directives publiées à ce jour par la FAO, à savoir les Directives pour la prévention de la formation de moisissures dans le café.

### **Comité sur les fruits et légumes frais**

#### ***Durian***

103. La délégation thaïlandaise a indiqué que le commerce international du durian augmentait régulièrement et que par conséquent il fallait envisager d'établir une norme mondiale pour ce produit. La délégation, consciente de la charge de travail du Comité de coordination pour l'Asie, a demandé de renvoyer au Comité sur les fruits et légumes frais la question de la normalisation du durian au niveau international pour examen supplémentaire. La Commission a approuvé cette proposition.

---

<sup>42</sup> ALINORM 08/31/3A par. 94

<sup>43</sup> ALINORM 08/31/3A par. 94

### *Piments frais*

104. La Commission a noté qu'il fallait éviter les dispositions faisant double emploi lorsqu'il existait déjà des normes internationales sur le sujet, comme c'était le cas pour le niveau de piquant. Il a été noté que cette disposition particulière visait à rappeler les travaux déjà effectués par les organisations internationales compétentes et que la norme porterait sur d'autres questions relatives à la qualité des produits qui permettraient de garantir des pratiques commerciales loyales pour ce produit.

### *Aspects généraux*

105. La Commission a pris note d'une observation d'ordre général concernant l'application des critères régissant l'établissement des priorités des travaux, notamment ceux concernant les produits qui ne nécessitaient pas seulement une justification sur le plan du volume des échanges mais, plus important encore, qui risquaient de se heurter à des obstacles commerciaux potentiels ou réels. À cet égard, la Commission a rappelé que le Comité exécutif avait noté que l'évaluation et l'approbation des propositions de nouvelles activités étaient l'une de ses fonctions essentielles et que le Comité devait être cohérent et rigoureux dans son approche de l'examen critique des nouvelles activités proposées, notamment pour les produits, et qu'à cette fin, il importait particulièrement d'appliquer les *Directives relatives à l'application des critères régissant l'établissement des priorités des travaux applicables aux produits*<sup>44</sup>.

### **Comité sur les eaux minérales naturelles**

#### *Amendements à la Norme sur les eaux minérales naturelles*

106. La Commission a noté la proposition du Kenya d'entreprendre une nouvelle activité consistant à arrêter la Section relative aux méthodes d'analyse de la Norme Codex sur les eaux minérales naturelles (CODEX STAN 108-1981), étant donné que la Norme n'indiquait pas de méthodes d'analyse ni de procédures d'échantillonnage spécifiques pour plusieurs substances chimiques mentionnées aux Sections 3.2.17 (Agents tensioactifs), 3.2.18 (Pesticides et diphényles polychlorés), 3.2.19 (Huile minérale) et 3.2.20 (Hydrocarbures aromatiques polycycliques), ainsi que la proposition tendant à ce que la Section relative à l'hygiène soit révisée de façon à en faciliter l'utilisation et à l'harmoniser avec le Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour le captage, l'exploitation et la commercialisation des eaux minérales naturelles (CAC/RCP 33-1985). La Présidente du Comité sur les eaux minérales naturelles a aussi noté que la proposition du Kenya avait été présentée oralement à la dernière session du Comité sur les eaux minérales naturelles, mais que le Comité ne l'avait pas examinée car elle était en dehors du mandat donné au Comité par la 30<sup>ème</sup> session de la Commission. La Commission a par ailleurs noté que le document de projet avait été examiné par le Comité exécutif à sa dernière session et, après quelque discussion, est convenue de renvoyer la question sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage soulevée dans le document de projet n° 22 au Comité sur les contaminants présents dans les aliments, au Comité sur les résidus de pesticides et au Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage pour examen dans leurs domaines respectifs en tant que priorité, en particulier pour déterminer la nécessité et l'opportunité d'autres travaux.

107. La Commission est aussi convenue de demander au Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires d'examiner s'il était possible d'accorder un rang de priorité plus élevé à la révision du Code d'usages international recommandé en matière d'hygiène pour le captage, l'exploitation et la commercialisation des eaux minérales naturelles.

108. La Commission a aussi demandé aux comités concernés, comme mentionnés ci-dessus, d'informer le Comité exécutif et la Commission de leurs conclusions afin de permettre à la Commission de prendre une décision en connaissance de cause sur cette question à sa prochaine session.

### **INTERRUPTION D'ACTIVITÉS**

109. La Commission a approuvé l'interruption de certaines activités, comme indiqué à l'Annexe XI.

---

<sup>44</sup> ALINORM 08/31/3A par. 107 et ALINORM 08/31/3, Annexe II

**QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES (Point 9 de l'ordre du jour)<sup>45</sup>****a) Budget et dépenses du Codex pour 2006-07**

110. Le Secrétariat a fourni une brève explication des dépenses du Codex pour l'exercice 2006-07, présentée à la Section A du document ALINORM 08/31/9A et au Tableau 1. Les dépenses totales (7 378 000 USD) ont été supérieures à l'estimation initiale essentiellement du fait de la dépréciation de l'USD par rapport à l'euro, à des augmentations de coûts et au fait que tous les postes du cadre organique du Secrétariat du Codex étaient pourvus, alors que les estimations budgétaires de la FAO supposaient automatiquement une certaine période de vacance de poste pendant l'exercice biennal. Le déficit de financement a été comblé par une augmentation de la contribution de la FAO. Les dépenses hors personnel (3 833 000 USD) pendant l'exercice 2006-07 ont été inférieures à celles de l'exercice 2004-05 (3 974 000 USD) malgré des augmentations de coûts, grâce aux mesures d'économie mises en œuvre en 2004, telles que la cessation de l'impression et de la distribution des documents de travail du Codex sur support papier, et l'adoption de la publication électronique du Codex Alimentarius sur CD-ROM au lieu de volumes du Codex Alimentarius sur support papier.

111. Le Secrétariat a expliqué que le programme du Codex étant administré par la FAO au nom de la FAO et de l'OMS, il était géré en tant qu'entité de programme dans le budget ordinaire de la FAO, et assujéti à la budgétisation et aux règles comptables de la FAO. L'attention de la Commission a été appelée sur le document CAC/31 INF/9, qui montrait pour la première fois les dépenses du Codex pendant le même exercice par produit biennal, conformément à la définition de la FAO. Outre les coûts de personnel, l'organisation des sessions de la Commission, de son Comité exécutif et des Comités de coordination FAO/OMS et la publication des normes adoptées et textes connexes représentaient des parts importantes des dépenses qui montraient que le Codex était essentiellement une activité de réunions et de publications pour laquelle il serait difficile d'obtenir des économies supplémentaires, outre celles déjà mises en œuvre en 2004 et la prévisibilité et la continuité de la planification du budget étaient essentielles.

112. La Commission a noté la précision supplémentaire fournie par le Secrétariat au sujet de l'écart entre les estimations budgétaires et les dépenses finales dû au fait que les augmentations des prix unitaires pour les traducteurs internes et interprètes officiels de la FAO n'avaient été connues qu'après la présentation des estimations et le fait que pour compenser la vacance des postes des services généraux, il fallait recruter soit des consultants, soit du personnel temporaire. La Commission a également noté l'explication relative aux contributions en nature fournies au programme du Codex, par les gouvernements hôtes (lieu de réunion, traduction, interprétation et secrétariat local) ainsi que par l'intermédiaire de détachements auprès du Secrétariat du Codex (actuellement trois fonctionnaires du cadre organique).

113. La Commission a remercié le Secrétariat d'avoir mis à sa disposition la ventilation des dépenses du Codex par produit biennal et elle a pris note du budget et des dépenses du Codex pour 2006-07 qui figurent dans les documents.

**b) Budget du Codex pour 2008-2009**

114. Le Secrétariat, se référant à la Section B du document ALINORM 08/31/9A et au Tableau 2, a fourni une mise à jour de la situation financière de l'exercice en cours. Les coûts estimatifs totaux révisés s'élevaient à 8 420 000 USD, qui seraient répartis entre la FAO (85,5 pour cent) et l'OMS (14,5 pour cent).

115. La Commission a noté les incidences du budget final sur les activités de la Commission (paragraphe 12 du document): les effectifs actuels du Secrétariat seraient maintenus. Les six sessions des Comités de coordination FAO/OMS se tiendraient; faute de fonds, le russe ne serait pas ajouté en tant que langue de la Commission, malgré la recommandation formulée par la Commission à sa trentième session;

---

<sup>45</sup> ALINORM 08/31/9A, ALINORM 08/31/9A-Corr. (rectificatif au Tableau 1); CAC/31 INF/9 (Dépenses du Codex en 2006-2007 par produit biennal); CAC/31 INF 3 (Rapport relatif aux budgets FAO/OMS pour les activités liées au Codex 2006/7 et 2008/9: Appui scientifique FAO/OMS au Codex)

l'enregistrement audio des sessions du Comité exécutif et de la Commission se poursuivrait; la stratégie actuelle en matière de publications fondée sur Internet et les CD-ROM et sur un nombre limité de publications spéciales sur papier selon la disponibilité de fonds, serait maintenue; en ce qui concerne la demande formulée par le Comité de coordination pour l'Afrique, le portugais serait ajouté en tant que langue d'interprétation au Comité de coordination pour l'Afrique, à titre expérimental, le financement étant assuré par des gains d'efficacité à réaliser dans d'autres secteurs du programme du Codex; et le Comité exécutif se réunirait trois fois au lieu de quatre pendant l'exercice, comme cela avait été le cas en 2006-07.

116. Plusieurs délégations ont fait part de leur profonde préoccupation au sujet du déséquilibre de plus en plus important entre les parts de la FAO et de l'OMS dans le budget du Codex, dû au fait que la contribution de l'OMS avait gardé la valeur nominale en USD qu'elle avait pendant l'exercice 2004-05, ce qui avait abouti à une diminution en valeur réelle, tandis que la contribution de la FAO avait été relevée pour compenser l'augmentation de coût et l'évolution des taux de change entre le dollar et l'euro. Plusieurs délégations ont indiqué qu'elles ne comprenaient pas qu'un budget pour une activité telle que le Codex puisse être préparé sans tenir compte de l'inflation.

117. Le représentant de l'OMS a répondu que le processus de préparation du budget de l'OMS ne prévoyait pas de compensation automatique de l'inflation et que ce n'était pas le Secrétariat de l'OMS, mais les États Membres de l'OMS qui avaient le pouvoir de déterminer les montants du budget pour le Programme de sécurité sanitaire des aliments de l'OMS en général, d'où provenait la contribution au Codex. La contribution de l'OMS au programme du Codex représentait 35 pour cent du budget ordinaire du Programme de sécurité sanitaire des aliments de l'OMS. Le représentant a aussi expliqué que le budget de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments 2008-2009 avait été décidé par l'AMS en mai 2007, et qu'une décision sur le budget pour 2010-2011 serait prise à l'AMS en mai 2009.

118. La délégation de l'Australie, notant la vulnérabilité particulière du programme du Codex aux augmentations de coûts des services, a estimé qu'il fallait un plan de mise en œuvre obligatoire à l'appui de la nécessité d'accroître les recettes issues des organisations mères. La délégation a confirmé ce qu'elle avait indiqué à la session précédente de la Commission, à savoir qu'un plan d'activité, établissant un lien entre le Plan stratégique et les activités et fournissant une ventilation des coûts par activité, pourrait créer des conditions favorables au débat relatif aux budgets futurs.

119. Le représentant de l'OMS a indiqué que d'autres programmes de l'Organisation étaient également vulnérables aux augmentations de coûts et il a confirmé que le programme du Codex n'était pas traité différemment dans le processus budgétaire. Le représentant a indiqué que si le budget général de la sécurité sanitaire des aliments au sein de l'OMS n'était pas augmenté par l'Assemblée mondiale de la santé, la seule possibilité d'accroître le financement du Codex serait de réduire d'autres activités connexes telles que la fourniture d'avis scientifiques ou le renforcement des capacités.

120. Plusieurs délégations ont indiqué qu'elles craignaient fort que la fonction stratégique et de gestion du Comité exécutif ne soit compromise par la fréquence réduite de ses sessions. Le Secrétariat a indiqué qu'une session du Comité exécutif coûterait environ 200 000 USD et qu'il n'était pas possible de programmer une quatrième session, à moins que les contributions des organisations mères ne soient accrues pour assurer pour couvrir le déficit de financement, notamment par la fourniture de ressources supplémentaires de personnel pour assurer le secrétariat des réunions de la Commission et du Comité exécutif. La Commission a noté qu'un certain nombre de mesures d'économie avaient déjà été mises en œuvre pendant les deux derniers exercices biennaux et que, par conséquent, il n'était plus guère possible de dégager d'autres économies.

121. En conclusion, la Commission a noté la situation financière du programme du Codex en 2008-09 et ses incidences sur les activités du Codex, et notamment la diminution de la part de la contribution de l'OMS au budget du Codex. La Commission a déploré l'une des incidences de cet état de fait, à savoir que le Comité exécutif ne se réunirait que trois fois pendant l'exercice biennal. La Commission est convenue que l'utilité du portugais en tant que langue d'interprétation au Comité de coordination pour l'Afrique devrait être évaluée à la trente-deuxième session de la Commission. Elle est également convenue d'encourager tous les membres du Codex à tirer tout le parti des moyens de communication électroniques. Elle a invité les délégations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande à préparer un bref document expliquant de façon plus précise leur proposition de plan d'activité pour le Codex, y compris un exemple. Enfin, elle a demandé à la

FAO et à l'OMS d'attribuer un rang de priorité élevé au Codex lorsqu'elle calculerait leur budget, y compris les fonds alloués pour 2009 et le budget biennal 2010-2011. Le Président a noté que la préparation d'un plan d'activité pourrait demander des ressources humaines supplémentaires telles que le détachement de personnel des gouvernements.

**c) Autres mécanismes de financement**

122. Le Secrétariat a informé la Commission qu'un document consacré à d'autres mécanismes de financement du programme du Codex avait été examiné à la soixantième session du Comité exécutif<sup>46</sup>. Différentes options avaient été indiquées dans le document, par exemple des contributions obligatoires, des contributions volontaires ou le maintien de la situation actuelle avec d'éventuelles améliorations. Les contributions obligatoires et les contributions volontaires, si elles offraient une plus grande indépendance budgétaire à la Commission, présentaient également le risque de non-versement des contributions et par conséquent l'alourdissement du budget administratif du Secrétariat du Codex. L'une des possibilités d'amélioration de la situation actuelle (financement par les budgets ordinaires de la FAO et de l'OMS) initialement proposée par le représentant de l'OMS au Comité exécutif consistait à envisager d'éliminer la mention des « budgets ordinaires » dans la deuxième phrase de l'article 9 des Statuts. Il avait été noté cependant que la phrase pourrait également être interprétée d'une façon qui ne limiterait pas nécessairement le financement du programme du Codex aux budgets ordinaires et que des études juridiques supplémentaires devaient être menées par les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS.

123. La Commission a noté les informations données à la soixante et unième session du Comité exécutif<sup>47</sup> et à la session en cours de la Commission par les représentants de la FAO et de l'OMS selon laquelle la FAO opérait une distinction claire entre le budget ordinaire financé par des contributions des membres, qui comprenait le programme du Codex et les programmes financés des ressources extrabudgétaires. La FAO avait octroyé un rang de priorité élevé au programme du Codex au sein de son budget ordinaire, en le protégeant des coupes budgétaires ou en accroissant ses crédits budgétaires affectés au Codex lorsque cela était possible. Les programmes de l'OMS étaient en général plus tributaires des ressources extrabudgétaires, qui avaient également été utilisées pour financer des activités normatives. Étant donné qu'une grande partie du fonctionnement de la Commission du Codex Alimentarius, à savoir les dépenses liées aux travaux des organes subsidiaires du Codex, était financée par les contributions volontaires des gouvernements hôtes, le financement par les organisations mères des activités principales du Codex était considéré comme contribuant à la préservation du caractère universel et multilatéral du programme.

124. La Commission a noté que le Comité exécutif, à sa soixantième session, était convenu de demander à la FAO et à l'OMS de préparer une étude des incidences juridiques, financières et autres d'un amendement de l'article 9 des Statuts pour permettre l'utilisation de ressources extrabudgétaires, outre les fonds des budgets ordinaires pour le financement du Codex et qu'un document de travail serait présenté à la soixante-deuxième session du Comité exécutif (juin 2009)<sup>48</sup>. Le représentant du Conseiller Juridique de la FAO a indiqué que la session extraordinaire de la Conférence de la FAO (novembre 2008) considérerait l'examen de la structure du budget de la FAO et que ceci serait pris en compte dans la préparation du document.

**d) Budget pour les activités de la FAO et de l'OMS liées au Codex<sup>49</sup>**

125. Se référant au Tableau 1 du document portant la cote CAC/31 INF/3, le Représentant de la FAO, qui s'exprimait au nom de la FAO et de l'OMS, a informé la Commission des dépenses de la période 2006-07 et des budgets de la période 2008-09 concernant la fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux États membres.

<sup>46</sup> ALINORM 08/31/3 par. 43-51

<sup>47</sup> ALINORM 08/31/3A par. 123-125

<sup>48</sup> ALINORM 08/31/3 par. 50

<sup>49</sup> CAC/31 INF/3 (Rapport des budgets FAO/OMS pour les activités liées au Codex pour les périodes 2006/7 et 2008/9: Soutien scientifique FAO/OMS au Codex)

126. Le représentant a indiqué que la FAO avait reçu des contributions extrabudgétaires d'États membres: l'Australie a fourni des fonds pour traiter les questions relatives à l'utilisation de la nanotechnologie dans la production agricole; le Japon et la Thaïlande ont contribué aux travaux sur l'évaluation des risques microbiologiques pour les légumes verts feuillus. Le représentant a indiqué que les critères régissant l'établissement des priorités pour les demandes d'avis scientifiques recommandés par le Comité exécutif, à sa cinquante-cinquième session, étaient utiles et appropriés pour la FAO et l'OMS.

127. Le représentant de l'OMS a précisé que les chiffres du Tableau 1 n'incluaient pas les dépenses en ressources humaines des organisations mères et a indiqué que le coût total des activités scientifiques, y compris les dépenses de personnel, pourrait être fourni à la Commission à sa prochaine session. Le représentant a aussi signalé que les activités de fourniture d'avis scientifiques de l'OMS étaient largement tributaires des contributions extrabudgétaires. Le représentant a souligné que les contributions extrabudgétaires permettaient à la FAO et à l'OMS de répondre, dans des délais rapides, aux demandes croissantes d'avis scientifiques émanant du Codex et des États membres, dans des domaines comme les risques microbiologiques, de nouvelles questions et l'évaluation de la sécurité sanitaire dans la nutrition.

128. La Commission, reconnaissant que les avis scientifiques fournis par la FAO et l'OMS étaient indépendants du Codex, mais indispensables pour faciliter les travaux normatifs du Codex, a pris acte des efforts déployés à cet effet par la FAO et l'OMS et encouragé les deux organisations à mobiliser des ressources suffisantes pour les programmes d'avis scientifique au Codex.

#### **PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (Point 10 de l'ordre du jour)<sup>50</sup>**

129. La Commission a rappelé que le Plan stratégique 2008-2013 adopté à sa trentième session contenait dans sa troisième partie une liste de contrôle que le Comité exécutif utiliserait pour suivre la mise en œuvre du Plan stratégique. La Commission a noté qu'à sa soixante et unième session, le Comité exécutif avait passé en revue la liste de contrôle telle que présentée à l'Appendice I du document ALINORM 08/31/9B.

130. La Commission n'a pas examiné les activités 1.7, 2.5, 2.6, 3.6, 3.8, 5.1 et 5.6, faute de temps. Les débats tenus et les décisions prises par la Commission sont résumés ci-après:

#### **Objectif 1 (Promouvoir des cadres réglementaires cohérents)**

##### Activités 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5 et 1.6

131. La Commission a noté que ces activités avaient été examinées au titre des points 4, 5, 6 et 8 de l'ordre du jour et que des progrès étaient enregistrés. Une délégation a déclaré que l'application au Codex d'un cadre de quatre ans pour achever l'élaboration des textes n'était pas toujours justifiée et qu'il faudrait assouplir les règles en la matière.

##### Activité 1.8

132. La Commission a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session<sup>51</sup> et est convenue que les points de contact du Codex renforceraient leur capacité de communiquer les informations liées au Codex et de les diffuser auprès des parties intéressées au niveau national.

<sup>50</sup> ALINORM 08/31/9B, ALINORM 08/31/3A par.126-141

<sup>51</sup> ALINORM 08/31/3A par. 130

**Objectif 2 (Favoriser l'application la plus vaste et la plus cohérente possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques)**Activités 2.1, 2.2 et 2.3

133. La Commission a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session<sup>52</sup> et est convenue que le Comité sur les principes généraux entamerait, à sa vingt-cinquième session (avril 2009), l'Activité 2.1 et conviendrait d'un calendrier des travaux et des étapes à suivre pour achever cet examen. Il a été noté que l'Activité 2.2 pourrait être entamée une fois achevée l'Activité 2.1 et que les résultats de l'Activité 2.3 seraient pris en compte pour l'Activité 2.2.

Activité 2.4

134. La Commission a noté que les critères actuels recommandés par le Comité exécutif à sa cinquante-cinquième session étaient utiles et appropriés, à la fois pour la FAO et l'OMS (voir point 9(d) de l'ordre du jour) et est convenue qu'il n'était pas nécessaire de réviser les critères à ce stade.

**Objectif 3 (Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail)**Activité 3.1

135. La Commission a noté qu'à sa soixante et unième session, le Comité exécutif était convenu qu'il était prématuré de formuler des propositions concrètes sur la façon d'entamer l'examen de ces critères et procédures et qu'il avait décidé de revenir sur cette question une fois qu'il aurait acquis une certaine expérience de la conduite de l'examen critique.

Activité 3.2

136. La Commission a noté que l'Activité 3.2 était mise en œuvre par le biais de l'examen critique tel qu'exercé par le Comité exécutif.

Activités 3.3, 3.4 et 3.5

137. La Commission, notant que l'élaboration de certains critères spécifiques aux différents Comités n'était pas terminée et que d'autres critères étaient en cours de révision et que par conséquent, il n'était pas possible de commencer l'Activité 3.3, a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session<sup>53</sup> et est convenue de recommander que les organes subsidiaires pertinents soient encouragés à mettre un point final aux travaux pertinents aussitôt que possible. Il a été noté qu'une fois l'Activité 3.3 terminée, l'Activité 3.4 pourrait démarrer, suivie de l'Activité 3.5.

138. En réponse à une question concernant le rapport entre les Activités 3.3 et 3.1, il a été précisé qu'il n'existait pas de lien direct entre elles, étant donné que l'Activité 3.3 portait sur la prise de décisions dans chacun des comités et sur les critères utilisés pour fixer les priorités au sein des organes subsidiaires pertinents, tandis que l'Activité 3.1 visait à réexaminer les critères horizontaux utilisés par le Comité exécutif pour l'examen critique.

Activité 3.7

139. La Commission a pris note du débat sur l'Activité 3.7 tenu par le Comité exécutif à sa soixante et unième session<sup>54</sup>.

---

<sup>52</sup> ALINORM 08/31/3A par. 131

<sup>53</sup> ALINORM 08/31/3A par. 134

<sup>54</sup> ALINORM 08/31/3A par. 135 et para.168 - 172

**Objectif 4 (Promouvoir la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales compétentes)**Activités 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4

140. La Commission a noté que ces Activités seraient examinées au titre du point 13 de son ordre du jour.

Activité 4.5

141. La Commission a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session<sup>55</sup> et est convenue qu'à leur prochaine réunion, les Comités de coordination examineraient la situation actuelle sur la base des réponses au questionnaire envoyé aux membres et aux observateurs du Codex, identifieraient d'éventuelles mesures à prendre en vue de promouvoir une coordination interdisciplinaire et une communication à l'échelle nationale et régionale et feraient rapport à la Commission à sa trente-deuxième session.

**Objectif 5 (Promouvoir une participation maximale et efficace des membres)**Activité 5.2

142. La Commission a noté que le Secrétariat commencerait par préparer un questionnaire adressé aux présidents et aux pays hôtes des organes subsidiaires, afin de recueillir des données de base et des informations sur l'utilisation d'observations écrites dans le processus du Codex. Afin de réduire la charge de travail des gouvernements hôtes du Codex qui étaient associés à d'autres activités (comme l'Activité 5.3) cette année, l'Activité 5.2 se déroulerait selon toute probabilité pendant le deuxième semestre de 2009 et un rapport intérimaire serait disponible en 2010.

Activité 5.3

143. La Commission a noté que le Secrétariat commençait à réunir toutes sortes d'informations sur l'expérience acquise à la suite de la tenue de sessions du Codex dans des pays en développement, notamment des données sur la participation des gouvernements des États Membres à ces sessions, et qu'un rapport intérimaire serait présenté au Comité exécutif à sa soixante-deuxième session et à la Commission à sa trente-deuxième session.

144. Il a été précisé que l'Activité 5.3 serait axée sur les réunions des organes subsidiaires du Codex qui s'étaient tenues en dehors du territoire des pays responsables de la nomination des présidents et sur les modalités de la co-présidence avec les pays accueillant la réunion.

Activité 5.4

145. La Commission a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session<sup>56</sup> et est convenue qu'à leur prochaine session, les Comités de coordination examineraient le fonctionnement et l'activité des points de contact du Codex et du Comité national du Codex, étudieraient les moyens de renforcer de leurs fonctions et feraient rapport au Comité exécutif à sa soixante-deuxième session.

Activité 5.5

146. La Commission a approuvé la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante et unième session<sup>57</sup> et est convenue qu'à leur prochaine session, les Comités de coordination examineraient la situation actuelle, identifieraient toutes mesures supplémentaires devant être prises par les gouvernements et d'autres parties pour renforcer la participation des organisations non gouvernementales aux niveaux international, régional et national et feraient rapport à la Commission à sa trente-deuxième session.

---

<sup>55</sup> ALINORM 08/31/3A par. 136

<sup>56</sup> ALINORM 08/31/3A par. 139

<sup>57</sup> ALINORM 08/31/3A par. 141

## SUITE DONNÉE À L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/OMS DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS RELATIVES AUX NORMES ALIMENTAIRES (Point 11)

### SITUATION GÉNÉRALE DE LA MISE EN ŒUVRE (Point 11a)<sup>58</sup>

147. La Commission a noté que la proposition relative au consensus serait examinée par la vingt-cinquième session du Comité sur les principes généraux, selon le processus arrêté lors de la trentième session de la Commission et discuté ultérieurement lors de la soixantième session du Comité exécutif<sup>59</sup>. La Commission a noté que toutes les autres propositions découlant de l'évaluation, telles qu'elles avaient été approuvées par la Commission à sa vingt-sixième session, avaient été mises en œuvre et que la situation générale de la mise en œuvre ne devait donc pas être réexaminée lors de sa prochaine session.

### EXAMEN DE LA STRUCTURE DU CODEX PAR COMITÉS ET DES MANDATS DES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 11b)<sup>60</sup>

148. Le Secrétariat a rappelé que la Commission, à sa vingt-neuvième session, avait examiné une série de propositions concernant la structure et les mandats des Comités et Groupes spéciaux du Codex sur la base du document ALINORM 06/29/9B, partie II-Add.1, que la Commission, à sa trentième session, était arrivée à une conclusion concernant les propositions 1, 2, 3, 4 et 8 et avait soumis les propositions 5, 6, 7, 9, 10 et 11 à la soixantième session du Comité exécutif. La Commission a examiné les recommandations du Comité exécutif<sup>61</sup> et a tiré les conclusions suivantes.

#### Proposition 5 (Utilisation de Groupes spéciaux)

149. La Commission a approuvé la proposition suivante, recommandée par la soixantième session du Comité exécutif:

*La Commission devrait examiner, au cas par cas, les avantages et les inconvénients que comporte l'utilisation d'un groupe spécial ou d'un comité s'occupant de produits pour élaborer ou réviser des normes de produit tout en donnant la priorité à la création d'un Groupe spécial plutôt qu'un Comité lorsque la mise en place d'un nouvel organe subsidiaire est requise.*

#### Proposition 6 (Examen du regroupement ou de la dissolution de comités existants)

150. Le Secrétariat a rappelé que comme convenu lors de la soixantième session du Comité exécutif, un document de travail avait été préparé et envoyé aux pays hôtes d'organes subsidiaires, pour observations. Toutefois, faute de temps, le Comité exécutif n'avait pas été en mesure d'examiner cette question à sa soixante et unième session. La Commission est convenue de différer son examen de la proposition 6, dans l'attente de son examen par le Comité exécutif, à sa soixante-deuxième session.

#### Proposition 7 (Nouvel examen détaillé)

151. La Commission a rappelé qu'il avait été recommandé de procéder à un nouvel examen détaillé de la structure par comités et des mandats des organes subsidiaires de la Commission après 2011. Toutefois, comme l'examen actuel n'était pas terminé, le calendrier proposé ne semblait pas réalisable. La Commission a donc décidé que le prochain examen détaillé débiterait à une date appropriée, en fonction de la date d'achèvement de l'examen en cours.

<sup>58</sup> ALINORM 08/31/9C, partie I

<sup>59</sup> ALINORM 07/30/REP, par. 199

<sup>60</sup> ALINORM 08/31/9C, partie II, ALINORM 08/31/9C, partie II-Add.1, CAC/31 LIM/7 (observations des États-Unis d'Amérique), CAC/31 LIM/9 (observations de l'Inde), CAC/31 LIM/13 (observations de la Thaïlande)

<sup>61</sup> ALINORM 08/31/3, par. 13-34

**Participation des pays en développement aux réunions du Codex**

152. La délégation du Brésil a estimé que la structure du Codex était très complexe et que de nombreux comités, accueillis pour la plupart par des pays développés, se réunissaient dans différentes villes du monde, de sorte qu'il était très difficile pour les pays en développement de suivre les travaux du Codex et de participer efficacement aux réunions, faute de ressources financières et humaines, il a fait remarquer qu'il fallait trouver rapidement une solution à ce grave problème pour garantir un processus participatif, transparent et démocratique. La délégation a indiqué que la majorité des membres ne pouvaient pas présenter leurs vues dans le cadre du Codex et qu'il existait un déséquilibre entre pays développés et pays en développement en ce qui concerne les contributions au processus normatif. La délégation a noté que des efforts avaient été déployés pour améliorer la participation moyennant la création d'un fonds fiduciaire et des activités de renforcement des capacités, mais cela ne suffisait pas à résoudre le problème dans son ensemble. La délégation a donc proposé que le Secrétariat établisse un document présentant une analyse complète des statistiques sur la participation des pays en développement aux réunions du Codex et de ses organes directeurs et proposant des mesures pour remédier au manque de participation des pays, document qui serait examiné par la Commission à sa prochaine session, sous un point séparé de l'ordre du jour. De nombreuses délégations ont exprimé leur soutien aux préoccupations exprimées par la délégation du Brésil et ont approuvé la proposition soumise par cette délégation.

153. Certaines délégations ont fait remarquer qu'une étude sur l'efficacité des sessions des Comités du Codex tenues dans des pays en développement était prévue au titre de l'Activité 5.3 du Plan stratégique 2008-2013 et ont proposé que les effets de mécanismes existants comme le système d'hôtes conjoints, le Fonds fiduciaire et les activités connexes soient incorporés dans toute évaluation. Il a aussi été noté que compte tenu de ses ressources limitées, le Secrétariat pourrait ne pas être en mesure d'entreprendre cette tâche.

154. Le Président a noté qu'il s'agissait d'une question importante qui méritait un débat détaillé, qui pouvait difficilement se tenir au sein de la présente session de la Commission, compte tenu de son ordre du jour chargé et du peu de temps disponible pour chaque question; il a donc suggéré qu'une discussion préliminaire se tienne d'abord dans le Comité sur les principes généraux sur la base d'un document qui serait préparé par le Secrétariat, étant entendu que la 32<sup>ème</sup> session de la Commission examinerait ensuite les conclusions de ce débat.

155. La Commission a pris note de plusieurs suggestions concernant le document à préparer: les statistiques pourraient porter sur la participation des pays en développement aux sessions du Codex avant et après la création du Fonds fiduciaire (à partir de 2001); sur le nombre de pays ayant bénéficié du Fonds fiduciaire depuis sa création et sur un modèle représentatif de la participation des pays en développement et des pays développés.

156. Plusieurs délégations ont remercié la FAO et l'OMS pour l'appui fourni par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire et pour les activités de renforcement des capacités et elles ont noté que malgré les progrès considérables réalisés, il était nécessaire d'améliorer encore la situation et d'examiner ultérieurement la question au sein de la Commission. Certaines délégations ont également rappelé que le Fonds fiduciaire produisait certes des résultats très positifs, mais qu'il prendrait fin dans quelques années, de sorte qu'il fallait trouver des solutions de remplacement.

157. Certaines délégations ont souligné l'intérêt de tenir les sessions du Codex dans des pays en développement car cela permettait au pays d'accueil conjoint d'acquérir une certaine expérience des travaux du Codex et pouvait aussi faciliter la participation des pays de la région et en ont conclu que ce mécanisme devrait être utilisé régulièrement.

158. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait aussi renforcer les capacités afin que les pays ne se contentent pas d'assister aux sessions du Codex, mais puissent y participer efficacement. D'autres délégations ont fait observer que la participation était nécessaire dans une première étape, car elle permettait aux pays d'acquérir une expérience concrète du fonctionnement du Codex.

159. La délégation de la Thaïlande, tout en se déclarant favorable à la poursuite de l'examen de cette question importante, a estimé qu'il appartenait aux États Membres eux-mêmes de proposer des options, dans

la mesure où ils pouvaient analyser leur situation spécifique et les problèmes au niveau national, et a aussi proposé que cette question soit examinée par les Comités de coordination, qui pourraient débattre utilement des problèmes liés à la participation au niveau régional et faire connaître leurs vues à la Commission. La délégation a aussi souligné que, compte tenu des ressources limitées du Secrétariat du Codex, tout nouveau travail à entreprendre devrait être examiné sérieusement et pris en compte dans les priorités. Cette proposition a été appuyée par d'autres délégations.

160. Le Représentant de l'OMS a rappelé que les activités des organisations mères visaient à fournir le soutien le plus efficace possible aux États Membres et qu'il y avait des limites à l'assistance fournie par le Fonds fiduciaire.

161. La Commission est convenue que la question de la participation des pays en développement serait examinée par le Comité sur les principes généraux à sa vingt-cinquième session sur la base d'un document établi par le Secrétariat qui inclurait des données sur la participation des pays en développement aux sessions du Codex et des propositions pour améliorer la situation. La Commission a également recommandé que les Comités de coordination examinent cette question et fassent part de leurs vues à la Commission à sa prochaine session. Les conclusions du Comité sur les principes généraux et des Comités de coordination seraient présentées à la Commission à sa 32<sup>ème</sup> session pour nouvel examen. La Commission est convenue d'inclure cette question comme un point spécifique de l'ordre du jour de sa 32<sup>ème</sup> session.

#### **Proposition 10 (Tâches relatives à la nutrition)**

162. La Commission est convenue que les tâches relatives à la nutrition étaient prises en compte de manière appropriée dans la structure actuelle du Codex grâce au Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime et, le cas échéant, au Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires et qu'il n'était pas nécessaire de créer un autre organe subsidiaire du type Groupe spécial.

163. Les Représentants de la FAO et de l'OMS, se référant aux débats tenus par le Comité exécutif à sa soixantième session, ont indiqué que leurs organisations étaient prêtes à fournir des avis scientifiques en matière de nutrition, compte tenu de l'importance accordée à ces questions, que le mécanisme pour ce faire était à l'examen et que les organisations mères veilleraient à ce qu'il soit assez souple pour répondre aux demandes formulées par le Codex dans ce domaine.

#### **Proposition 11 (Rôle des normes privées)**

164. La Commission a rappelé qu'à sa soixantième session, le Comité exécutif était convenu de demander au Secrétariat de suivre l'évolution de la situation concernant ces normes à l'OMC et ailleurs et de tenir le Comité informé. À sa soixante et unième session, le Comité exécutif avait invité la FAO et l'OMS à présenter un document pour examen à sa soixante-deuxième session.

165. Le Représentant de la FAO a fait savoir à la Commission que la FAO avait effectué des études sur l'impact des normes privées et était prête à collaborer avec l'OMS, en tenant compte des travaux menés par l'OMC, pour rédiger un document sur la question à soumettre au Comité exécutif à sa prochaine session pour examen.

166. L'Observateur de l'OMC a noté que l'expression « normes privées » correspondait à une vaste gamme de normes, allant du cadre individuel propre à une entreprise à des cadres nationaux ou internationaux collectifs, couvrant non seulement la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, mais aussi les questions de qualité ou de société et d'environnement. L'Observateur a indiqué que cette question figurait à l'ordre du jour du Comité SPS depuis juin 2005 et que trois sessions d'information avaient également été tenues depuis cette date, les préoccupations des membres de l'OMC ayant trait aux 1) effets des normes privées sur l'accès au marché, 2) questions de développement; et 3) questions juridiques liées aux Accords de l'OMC. Si quelques membres de l'OMC avaient souligné les aspects positifs des normes privées relatives à la qualité et à l'accès aux marchés pour les produits haut de gamme, nombreux étaient ceux qui avaient exprimé les préoccupations suivantes: l'application de normes privées au stade de l'importation revenait à ériger des obstacles *de facto* au commerce et créait des difficultés, notamment pour les pays en développement; le contrôle du respect des normes supposait une certification multiple de la part d'organes privés, avec un coût élevé pour les petits producteurs; bien souvent, les normes privées étaient plus restrictives et prescriptives

que les normes gouvernementales et les normes Codex bien qu'elles ne reposent sur aucune de base scientifique; le processus d'élaboration des normes privées manquait de transparence et de perspective et, dans certains cas, les normes ainsi élaborées ne répondaient pas aux exigences de l'Accord SPS. Des questions relatives au rapport entre les normes privées et les normes fixées par l'OIE, le Codex et la CIPV avaient également été posées. En ce qui concerne les questions juridiques, il existait diverses interprétations de la référence à des « entités non gouvernementales » figurant à l'Article 13 de l'Accord SPS.

167. L'Observateur de l'OMC a indiqué que le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) avait tenu une session d'information sur les normes privées à l'occasion de la dernière réunion du Comité SPS et que ce Comité était convenu de créer un groupe de travail sur les normes privées et d'examiner plus avant cette question à sa prochaine session. Les trois organisations normatives citées dans l'Accord SPS seraient consultées ou impliquées dans ce processus, selon qu'il conviendrait. Il a également été noté que tous les renseignements pertinents sur ces activités étaient disponibles sur le site web de l'OMC.

168. La Commission s'est félicitée des informations fournies par l'OMC et est convenue que la question des normes privées serait examinée à sa trente-deuxième session à la lumière du débat tenu par le Comité exécutif à sa soixante-deuxième session.

#### **Questions diverses: fixation d'une limite à la période pendant laquelle un pays peut accueillir un Comité du Codex**

169. La Commission a noté qu'à sa soixante et unième session, le Comité exécutif avait examiné cette question pour donner suite à la Déclaration faite par la FAO et l'OMS à sa soixantième session. La Commission a approuvé la recommandation du Comité exécutif, estimant, comme indiqué au paragraphe 19 du document CX/EXEC 08/61/2, qu'avant d'envisager d'amender l'Article XI.10, il pourrait être utile de voir comment le système pourrait être amélioré dans le cadre actuel.

#### **QUESTIONS DÉCOULANT DES RAPPORTS DE LA COMMISSION ET DES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (point 12 de l'ordre du jour)<sup>62</sup>**

170. La Commission a noté plusieurs questions découlant des rapports des comités du Codex, y compris celles découlant de la session précédente de la Commission, figurant dans les documents de travail ALINORM 08/31/9D et ALINORM 08/31/9D-Add.1. On trouvera dans les paragraphes suivants des renseignements supplémentaires sur les observations formulées et sur les décisions prises concernant certains points.

#### **Vingt-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius**

##### ***Travaux futurs sur l'alimentation animale<sup>63</sup>***

171. La Commission a rappelé que l'objectif des travaux du Codex sur l'alimentation animale était de garantir la sécurité sanitaire des aliments au niveau des consommateurs en couvrant l'ensemble de la filière alimentaire, y compris la production primaire. Le Groupe intergouvernemental spécial sur l'alimentation animale a vu ses efforts couronnés de succès avec l'adoption du Code d'usages pour une bonne alimentation animale (CAC/RCP 54-2004) par la Commission, à sa vingt-septième session, en 2004. Il a été rappelé, en outre, que compte tenu des demandes de nouveaux travaux sur l'alimentation animale présentées à la conclusion des activités du Groupe spécial, une Lettre circulaire<sup>64</sup> avait été adressée aux membres et aux observateurs leur demandant d'indiquer les domaines dans lesquels le Codex pourrait entamer de nouveaux travaux sur l'alimentation animale. La Commission a examiné cette question à ses vingt-huitième et vingt-

<sup>62</sup> ALINORM 08/31/9D; ALINORM 08/31/9D-Add.1; CAC/31 LIM/07 (observations du Kenya, de Cuba et du Guatemala); CAC/31 LIM/9 (observations de l'Inde); CAC/31 LIM/16 (observations de la Colombie)

<sup>63</sup> ALINORM 06/29/41, par. 170-174; ALINORM 08/31/9D (Observations du Canada, de la République tchèque, de la Communauté européenne, de l'Iran, de la Norvège, des États-Unis d'Amérique, FEFAC, IFAH et IFIF); ALINORM 08/31/9D-Add.1 (Observations de l'Australie, du Pérou et de la Suisse)

<sup>64</sup> CL 2004/33-CAC

neuvième sessions et, ayant conclu qu'il était trop tôt pour prendre une décision, a décidé de reporter à 2008 le débat sur le calendrier et le champ d'application d'une éventuelle nouvelle activité sur l'alimentation animale. Une lettre circulaire<sup>65</sup> a ensuite été diffusée demandant aux membres de proposer de nouveaux travaux et de faire part de leur expérience concernant l'application du Code d'usages pour une bonne alimentation animale (CAC/RCP 54-2004), afin que la question puisse être à nouveau examinée à la présente session.

172. En ce qui concerne les réponses à la Lettre circulaire susmentionnée, la Commission a noté que: i) les propositions de nouveaux travaux soumises indiquaient en général une volonté de poursuivre les travaux sur l'alimentation animale dans le Codex; et ii) le Code d'usages (CAC/RCP 54-2004) avait été très bien accueilli par les membres, qui avaient déjà commencé à le mettre en application au niveau national.

173. La Commission a noté que la FAO avait préparé un document d'orientation afin d'aider les pays à appliquer le Code. Par ailleurs, en octobre 2007, la FAO et l'OMS, avec la participation de l'OIE, avaient convoqué une réunion d'experts sur l'impact de l'alimentation animale sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires<sup>66</sup>, à la suite de quoi plusieurs recommandations avaient été formulées, dont certaines pouvaient être considérées comme pouvant faire l'objet de nouveaux travaux sur l'alimentation animale.

174. Faute de temps, la Commission n'a pas été en mesure d'examiner toutes les observations reçues et de déterminer, le cas échéant, de nouveaux domaines d'activité.

175. Après un échange de vues, la Commission est convenue de reporter à sa trente-deuxième session la décision concernant d'éventuels travaux futurs sur l'alimentation animale. Afin de faciliter les débats et la prise de décision à sa trente-deuxième session, la Commission a décidé de constituer un groupe de travail électronique, accueilli par le Danemark et co-présidé par le Mexique, qui préparerait:

- i) une proposition concernant le champ d'application et le cadre de référence des travaux futurs sur l'alimentation animale. À cet effet, le groupe de travail devrait prendre en compte les conclusions et les recommandations de la Réunion d'experts FAO/OMS sur l'impact de l'alimentation animale sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires;
- ii) une proposition sur les mécanismes appropriés qui permettraient au Codex d'effectuer ces travaux, y compris, mais sans s'y limiter, la création d'un Groupe intergouvernemental spécial.

176. Le groupe de travail électronique serait ouvert à tous les membres et observateurs et travaillerait en anglais, en espagnol et en français.

177. La Commission est convenue que les activités du groupe de travail seraient régies par les Lignes directrices sur les groupes de travail électroniques<sup>67</sup> et qu'un rapport serait établi en conséquence. La Commission a noté les réserves exprimées par la délégation des États-Unis d'Amérique quant à la décision de nommer le Danemark pays hôte et le Mexique co-président du groupe électronique et a proposé que le Mexique soit le pays hôte ou tout autre arrangement qui assurerait une position d'égalité entre le Mexique et le Danemark.

178. La Commission a décidé que le Danemark, avec le plein soutien du Mexique, préparerait un message de lancement invitant les membres et les observateurs à participer au groupe de travail électronique, que ce message serait diffusé par les listes de courrier électronique du Codex d'ici à la fin du mois de juillet 2008; et que le rapport du groupe de travail électronique, qui inclurait des propositions et la liste des participants, serait distribué pour observations par une Lettre circulaire d'ici à janvier 2009, afin que les membres et observateurs aient le temps de formuler leurs observations relatives aux propositions. La Commission a noté qu'elle examinerait à nouveau cette question à sa trente-deuxième session, à la lumière des propositions

<sup>65</sup> CL 2007/19 CAC

<sup>66</sup> Rapport disponible (en anglais, en espagnol et en français) à l'adresse suivante: [www.fao.org/ag/againfo/resources/en/pubs\\_food.html](http://www.fao.org/ag/againfo/resources/en/pubs_food.html)

<sup>67</sup> Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius

énoncées dans le rapport du groupe de travail et des observations reçues à cet égard, en tenant dûment compte, le cas échéant, des avis formulés par le Comité exécutif à sa soixante-deuxième session.

### Comité sur l'hygiène alimentaire

#### *L'utilisation du système lactoperoxydase pour le lait et les produits laitiers faisant l'objet d'un commerce international<sup>68</sup>*

179. La Commission a rappelé qu'à sa dernière session, il n'avait pas été possible de parvenir à un consensus sur la levée de la restriction concernant l'utilisation du système lactoperoxydase pour les produits faisant l'objet d'un commerce international et que cette question avait été renvoyée au Comité sur l'hygiène des aliments pour nouvel examen sur la base de nouvelles informations et données sollicitées par Lettre circulaire.<sup>69</sup> Il a été rappelé à la Commission qu'il n'existait pas de restriction à proprement parler dans le Codex Alimentarius, mais qu'au moment de l'adoption des *Directives pour la conservation du lait cru par le système lactoperoxydase* par la Commission, à sa dix-neuvième session, il avait été souligné que le système lactoperoxydase ne devait pas être utilisé pour les produits destinés au commerce international<sup>70</sup>, assertion qui avait été confirmée à sa vingt-septième session, en 1999<sup>71</sup>.

180. Le représentant de la FAO a rappelé à la Commission qu'une réunion technique conjointe FAO/OMS sur les avantages et les risques potentiels de la conservation du lait par le système lactoperoxydase (Rome, Italie, 28 novembre - 2 décembre 2005)<sup>72</sup> avait été organisée à sa demande et que les données disponibles et l'évaluation de la sécurité sanitaire réalisée par le JECFA à sa trente-cinquième réunion indiquaient que les composants ou les métabolites du système lactoperoxydase ne présentaient aucun risque pour la sécurité sanitaire lorsque le système était utilisé conformément aux Directives.

181. La délégation de Cuba a exprimé l'opinion que l'accord auquel était arrivée la 30<sup>ème</sup> session de la Commission n'avait pas été appliqué en ce qui concerne la réponse à la lettre circulaire demandant aux pays de soumettre de nouvelles preuves scientifiques sur l'utilisation du système lactoperoxydase et les risques pour la santé humaine, puisque seulement quatre pays avaient répondu à la lettre circulaire à temps; cependant lors de la réunion du Comité sur l'hygiène alimentaire, tenue en Inde en octobre 2007, de nouveaux documents ont été distribués, il y a eu très peu de temps pour discuter ce sujet, ce qui n'a pas permis d'arriver à une conclusion.

182. De nombreuses délégations se sont prononcées en faveur de la suppression de la restriction, compte tenu des preuves scientifiques fournies et de l'absence de nouvelles informations scientifiques qui remettraient en question la sécurité sanitaire du système lactoperoxydase. À leur avis, le Codex devrait respecter les principes de l'analyse des risques et fonder ses décisions sur la science.

183. D'autres délégations ont émis l'opinion que la restriction devait être maintenue. Selon elles, toutes les inquiétudes n'étaient pas levées puisque les ions thiocyanate pouvaient avoir un effet toxicologique lorsque l'apport en iode était insuffisant; la pasteurisation n'éliminait pas les ions thiocyanate; le système lactoperoxydase pouvait être mal utilisé par les petits exploitants; et le système lactoperoxydase inhibait la croissance des pathogènes d'origine alimentaire, mais ne les éliminait pas.

184. D'autres délégations encore ont remis en cause l'ajout de substances chimiques au lait cru, qui pouvait constituer une altération du lait.

185. Le représentant de l'OMS a fait observer que l'efficacité du système lactoperoxydase était limitée à de courtes périodes et que son applicabilité aux produits faisant l'objet d'un commerce international était donc elle aussi limitée en raison de la durée plus longue des transports.

<sup>68</sup> ALINORM 08/31/13, par. 173-180

<sup>69</sup> ALINORM 07/30/REP, par. 168-177

<sup>70</sup> ALINORM 91/40, par. 234

<sup>71</sup> ALINORM 99/37, par. 216

<sup>72</sup> Rapport disponible à l'adresse suivante [http://www.fao.org/ag/agn/agns/chemicals\\_lactoperoxidase\\_en.asp](http://www.fao.org/ag/agn/agns/chemicals_lactoperoxidase_en.asp)

186. Après un échange de vues, le Président a présenté à la Commission une proposition tendant à ce qu'elle lève la restriction imposée à l'utilisation du système lactoperoxydase pour les produits faisant l'objet d'un commerce international, tout en confirmant sa décision antérieure, à savoir que la réfrigération était la méthode de conservation la plus appropriée et que le système lactoperoxydase ne devait être considéré que comme une solution de remplacement lorsque la réfrigération n'était pas possible.

187. Plusieurs délégations ont approuvé la proposition du Président, tandis que d'autres délégations ont exprimé des réserves à son sujet.

188. La délégation de la Nouvelle-Zélande a fait observer que si le Code d'usages en matière d'hygiène pour le lait et les produits laitiers (CAC/RCP 57-2004) autorisait différentes mesures de contrôle microbiostatique, dont le système lactoperoxydase, l'efficacité et l'utilisation en toute sécurité de ces mesures devaient être validées au préalable. Rappelant que ce point était également souligné dans les Directives relatives à la validation des mesures de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments, adoptées à la présente session, qui stipulaient que les mesures de contrôle devaient être validées au cas par cas, la délégation a proposé que la restriction soit supprimée, mais que l'utilisation du système lactoperoxydase soit subordonnée à l'infrastructure et à la validation et repose sur des accords de réciprocité en fonction de la structure des échanges. Dans le prolongement de ce qui précède, la délégation a aussi proposé d'amender la note de bas de page n° 9 de l'Appendice A: Mesures de maîtrise microbiostatiques - Code d'usages pour le lait et les produits laitiers, en ajoutant le libellé suivant: « Le lait traité par le système lactoperoxydase ne devrait faire l'objet d'échanges commerciaux que sur la base d'un commun accord entre les pays concernés et sans préjudice des échanges avec d'autres pays ». De nombreuses délégations ont soutenu ce point de vue.

189. Faute de temps pour résoudre ces questions, à savoir lever la restriction au paragraphe 19 ou lever la restriction dans les conditions proposées par la Nouvelle-Zélande, la Commission a décidé de reporter une discussion plus approfondie jusqu'à sa prochaine session. Les délégations cubaine et chilienne ont exprimé des réserves tant sur la décision que sur la manière dont la question avait été traitée par la Commission.

## **RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (Point 13 de l'ordre du jour)<sup>73</sup>**

### **RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES (Point 13a de l'ordre du jour)**

#### ***Relations entre le Codex et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)<sup>74</sup>***

190. L'observateur de l'OIE, se référant à l'observation écrite faisant l'objet du document CAC/31 INF/4, a appelé l'attention de la Commission sur deux points principaux: i) les progrès de la coopération entre l'OIE et le Codex; et ii) les incidences des normes privées sur les activités normatives de l'OIE.

191. En ce qui concerne la coopération entre l'OIE et le Codex, l'observateur a rappelé que l'OIE et le Codex travaillaient ensemble depuis 2001, par le biais notamment du Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale, afin d'améliorer la coordination et l'harmonisation de leurs activités normatives. Cette collaboration avait permis d'améliorer l'échange d'informations scientifiques et techniques et d'intégrer des références croisées dans plusieurs textes du Codex et de l'OIE. L'observateur a fait savoir à la Commission qu'en 2008-2009, l'OIE contribuerait activement aux activités normatives du Codex par le biais des Comités du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires, sur l'hygiène des denrées alimentaires et sur les principes généraux. Il a également indiqué que l'alimentation animale était un important secteur de collaboration entre l'OIE et le Codex et que l'OIE travaillait à l'élaboration de directives relatives à l'alimentation animale (animaux terrestres ou aquatiques) qui compléteraient les travaux déjà menés par le Codex. L'observateur a informé la Commission des progrès de la mise à jour des accords de coopération interinstitutions existants, l'objectif étant de promouvoir l'élaboration de normes

<sup>73</sup> ALINORM 08/31/9E; CAC/31 INF/2

<sup>74</sup> CAC/31 INF/4 (Contribution de l'OIE à la trente et unième session de la Commission du Codex Alimentarius)

communes. L'observateur a déclaré qu'à son avis, la sécurité sanitaire des aliments dérivés d'animaux traités par des vaccins à ADN recombiné pourrait faire l'objet d'une norme commune. L'observateur a noté également qu'une proposition d'amendement à l'accord de coopération entre l'OIE et l'OMS, approuvée par l'OIE à sa soixante-seizième session générale en mai 2008, était examinée par l'OMS.

192. L'observateur de l'OIE a encouragé tous les membres du Codex à participer à la Conférence internationale de l'OIE sur l'identification des animaux et la traçabilité des produits de l'étable à la table qui se tiendrait à Buenos Aires (Argentine) du 17 au 19 mars 2009 et qui visait à promouvoir l'application harmonisée des normes Codex et OIE dans ce domaine.

193. En ce qui concerne les normes privées, l'observateur a fait savoir à la Commission qu'à sa soixante-seizième session générale, l'OIE, compte tenu des graves préoccupations partagées par la majorité de ses membres, avait adopté une résolution<sup>75</sup>, qui demandait au Directeur général de l'OIE de travailler avec les organisations internationales publiques et privées concernées pour répondre aux préoccupations des membres de l'OIE et garantir que les normes privées, lorsqu'elles sont utilisées, soient compatibles avec les normes de l'OIE. Les normes privées ont été considérées comme un problème commun à l'OIE et au Codex.

194. Répondant à la déclaration de l'observateur de l'OIE, les délégations ont souligné l'importance d'une collaboration renforcée avec l'OIE pour faire en sorte que l'approche fondée sur les risques soit appliquée au segment de la filière alimentaire préalable à la récolte, notamment pour assurer le contrôle des micro-organismes présents dans les produits d'origine animale auquel le Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires était en train de procéder. Cette collaboration renforcée réduirait les risques de double emploi entre les travaux des deux organisations, préviendrait l'adoption de normes contradictoires et correspondait à l'objectif 4 et à l'activité 4.4 du Plan stratégique du Codex pour 2008-2013.

195. La Commission a conclu son débat en notant que la collaboration avec l'OIE avait sensiblement progressé au fil des années et devrait continuer à être renforcée, notamment dans le domaine du contrôle des micro-organismes présents dans les produits d'origine animale.

#### ***Organisation mondiale du commerce (OMC)***<sup>76</sup>

196. Outre les informations figurant dans le document CAC/31 INF/5, l'observateur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a évoqué plusieurs autres questions clés, concernant notamment le Comité SPS, qui venait de se réunir avant cette session de la Commission. L'observateur a ainsi mis en évidence l'actualité des questions comme la transparence, l'examen de la mise en œuvre de l'Accord SPS et l'assistance technique. En particulier, la Commission a été informée que le Comité SPS continuait à examiner des problèmes commerciaux spécifiques intéressant les membres de l'OMC et qu'il avait été décidé de tenir un atelier sur les procédures d'établissement de normes du Codex, de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) en octobre 2009.

197. La Commission a également été informée qu'en juin 2007 avait été lancé un nouveau système de gestion de l'information SPS ([www.spsims.wto.org](http://www.spsims.wto.org)) qui diffusait des informations, notamment, sur les notifications SPS, les documents distribués, les problèmes commerciaux, ainsi que les points d'information et les autorités responsables de la notification dans les pays membres. La Commission a noté que le système facilitait la recherche et la gestion de la documentation SPS de l'OMC, ainsi que l'accès, à partir du Portail international de la FAO sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et la santé animale et végétale, à l'information de l'OMC.

198. L'observateur a également fait savoir à la Commission que le Comité SPS avait adopté des procédures recommandées révisées relatives aux obligations de transparence découlant de l'Accord SPS, y compris les modifications apportées à différents formats de notification qui seraient applicables à compter du

<sup>75</sup> Résolution n° XXXII sur les incidences des normes privées sur le commerce international des animaux et des produits d'origine animale

<sup>76</sup> CAC/31 INF/5 (Activités du Comité SPS et autres activités pertinentes de l'OMC de 2007 à ce jour)

1<sup>er</sup> décembre 2008. L'une des principales modifications visait à encourager les membres de l'OMC à signaler toute mesure nouvelle ou modifiée conforme aux normes internationales, ce qui n'était pas une obligation pour les États Membres et ce qui aiderait le Comité à suivre l'utilisation des normes internationales.

#### *Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)*<sup>77</sup>

199. Le représentant de l'AIEA, faisant référence aux informations présentées dans le document CAC/31 INF/6, a mis en évidence le travail effectué par le Programme Mixte FAO/AIEA sur les techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture dans trois domaines principaux, à savoir traiter les dangers d'une contamination multiple affectant la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et le commerce international, répondre aux urgences nucléaires affectant l'alimentation et l'agriculture et l'application des rayonnements ionisants; il a signalé plusieurs activités intéressant le Codex menées par l'AIEA dans le domaine de l'analyse des risques pour la sécurité sanitaire des produits de la mer, des résidus de pesticides et des contaminants, ainsi que les ateliers de formation prévus pour aider les États Membres à appliquer les normes Codex; et a informé la Commission des futures activités de l'AIEA concernant: l'intensification de la recherche et de l'application de ses résultats en matière d'assistance technique, de transfert de technologies et d'élaboration de normes; la collaboration accrue avec les États Membres pour l'exécution de programmes sur les politiques et les réglementations en matière de sécurité sanitaire des denrées alimentaires, en vue de l'établissement de laboratoires de contrôle des denrées alimentaires à l'échelon national et régional; et le renforcement de la collaboration inter-institutions pour la gestion de la préparation et des procédures de réaction aux situations d'urgence nucléaire, aux fins de la protection du public.

#### *Organisation internationale de métrologie légale (OIML)*<sup>78</sup>

200. L'observateur de l'OIML a présenté les informations figurant dans le document CAC/31 INF/12 et a informé la Commission de la structure et des objectifs de l'OIML, de ses publications, d'autres travaux de l'organisation et des domaines de travail communs à l'OIML et au Codex, à savoir tout ce qui concerne la quantité de produits dans les préemballages, l'étiquetage et les instruments de mesures physicochimiques. L'observateur a également mis en lumière plusieurs domaines de coopération entre les deux organisations, notamment l'échange d'informations, l'identification des activités faisant double emploi, les moyens d'éviter les chevauchements d'activités, la suppression des incohérences entre leurs normes respectives et la participation aux activités techniques.

#### *Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV)*

201. L'observateur de l'OIV a informé la Commission des objectifs et de la composition de cette organisation, ainsi que des résolutions adoptées au cours de sa sixième Assemblée générale, tenue juste avant la session de la Commission. L'observateur a appelé l'attention de cette dernière sur la résolution concernant la norme OIV sur les exigences minimales en matière de maturité pour les raisins de table, qui renvoyait à la Norme Codex sur les raisins de table adoptée à la dernière session de la Commission et à d'autres travaux sur la sécurité sanitaire des aliments et en particulier, sur les additifs, les contaminants et les pesticides.

202. La Commission a **remercié** les observateurs des organisations intergouvernementales des informations précieuses qu'ils lui avaient fournies pendant la session et de leur coopération continue avec la Commission du Codex Alimentarius.

---

<sup>77</sup> CAC/31 INF/6 (Rapport sur les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) intéressant le Codex)

<sup>78</sup> CAC/31 INF/12

**RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES (Point 13 b) de l'ordre du jour)*****Relations avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO)***<sup>79</sup>

203. L'observateur de l'ISO a présenté le document CAC/31 INF/7 et informé la Commission des principales activités de l'ISO intéressant le Codex. Il a mis en lumière la demande croissante de normes internationales facultatives liée à divers facteurs, dont: la mondialisation du commerce des produits et services; la sous-traitance et l'investissement étranger; la déréglementation/privatisation des services publics; la demande publique concernant la sécurité sanitaire des produits offerts au consommateur, la protection de l'environnement et la responsabilité sociale des entreprises. Il a ensuite présenté la structure de l'Organisation, ainsi que son fonctionnement en réseau mondial.

204. L'observateur a indiqué les domaines prioritaires d'intérêt mutuel et de coopération/coordination entre l'ISO et le Codex, qui incluaient les travaux de ISO/TC 34 sur les produits alimentaires et le travail horizontal du Comité ISO sur l'évaluation de la conformité (ISO/CASCO) sur l'inspection et la certification. Il a indiqué également que d'autres Comités techniques de l'ISO, à savoir ISO/TCs 54 (huiles essentielles), 93 (amidon), 134 (engrais) et 234 (aquaculture), travaillaient dans des domaines d'intérêt du Codex.

205. L'observateur a conclu son exposé en soulignant la collaboration traditionnelle de son organisation avec le Codex et la nécessité de tenir davantage compte de la complémentarité des travaux de ces deux organisations et de renforcer les relations entre leurs secrétariats respectifs, ainsi qu'entre les Comités du Codex et les Comités techniques de l'ISO et entre les membres du Codex et de l'ISO.

206. La Commission a remercié l'observateur de l'ISO des informations utiles qu'il lui avait fournies et de sa coopération continue.

**PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AU CODEX (Point 14 de l'ordre du jour)**<sup>80</sup>

207. La Commission a pris note du Rapport annuel pour 2007 et du dixième Rapport de situation du Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex, tels que présentés dans le document ALINORM 08/31/9F, et est convenue de ne pas les examiner en plénière faute de temps, étant entendu que des vues pourraient être échangées et des informations fournies au secrétariat du Fonds fiduciaire au cours d'une réunion informelle sur le Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex qui devait se tenir le jour même sous forme d'événement parallèle FAO/OMS.

**AUTRES QUESTIONS ÉMANANT DE LA FAO ET DE L'OMS (Point 15 de l'ordre du jour)**<sup>81</sup>

208. En ce qui concerne les avis scientifiques, le Représentant de la FAO a signalé qu'au moment de décider du budget alloué aux avis scientifiques, la FAO ne tenait pas seulement compte du nombre de réunions d'experts organisées pour répondre aux demandes, mais aussi de l'utilisation faite par le Codex de ces avis.

209. Le Représentant de l'OMS a appelé l'attention de la Commission sur le document ALINORM 08/31/9G-Add.2 ayant trait à deux activités menées conjointement avec la FAO pour donner une actualisation des connaissances scientifiques concernant les Hydrates de Carbone dans la Nutrition Humaine (décembre 2007) et les Graisses et Acides Gras dans la Nutrition Humaine (novembre 2008). En outre,

<sup>79</sup> CAC/31 INF/2 (Organisation internationale non gouvernementale ayant le statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius; CAC/31 INF/7 (Communication de l'ISO – Rapport sur les activités intéressant le Codex)

<sup>80</sup> ALINORM 08/31/9F; CAC/31 LIM/9 (observations de l'Inde)

<sup>81</sup> ALINORM 08/31/9G, ALINORM 08/31/9G-Add.1, ALINORM 08/31/9G-Add.2, CAC/31 INF/3 (Rapport sur les budgets de la FAO/OMS pour les activités relatives au Codex 2006/7 et 2008/9: Appui scientifique de la FAO/OMS au Codex) et CAC/31 INF/10 (Portail international sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et la santé des animaux et des végétaux: Progrès accomplis en 2007/2008)

plusieurs réunions d'experts à venir sur la nutrition, qui n'étaient pas incluses dans l'ALINORM 08/31/9G, ont été mentionnées dans l'événement parallèle FAO/OMS sur les avis scientifiques.

210. Faute de temps, la Commission n'a pas poursuivi l'examen de ce point et est convenue d'examiner cette question et toute information supplémentaire à sa prochaine session.

### **ÉLECTION DES PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTS DE LA COMMISSION ET ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (Point 16 de l'ordre du jour)<sup>82</sup>**

211. La Commission a élu les personnes suivantes pour un mandat allant de la fin de la session en cours à la fin de la (32<sup>ème</sup>) session ordinaire suivante de la Commission.

<b>Président:</b>	Mme Karen HULEBAK (États-Unis d'Amérique)
<b>Vice-Présidents:</b>	M. Sanjay DAVE (Inde)
	M. Ben MANYINDO (Ouganda)
	M. Knud ØSTERGAARD (Danemark)

### **DÉSIGNATION DES PAYS CHARGÉS DE NOMMER LES PRÉSIDENTS DES COMITÉS ET GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (Point 17 de l'ordre du jour)<sup>83</sup>**

212. La Commission a confirmé la désignation des gouvernements hôtes, dont la liste figure à l'Annexe XII au présent rapport.

213. Lorsqu'elle a pris cette décision, la Commission a noté que le Royaume-Uni pourrait continuer à accueillir le Comité sur les sucres, en attendant qu'un autre pays se porte volontaire pour prendre la relève. Notant que le Comité sur les eaux minérales naturelles s'était acquitté de la tâche qui lui avait été confiée par la Commission à sa trentième session, la Commission est convenue d'ajourner *sine die* ce Comité, tout en confirmant la désignation de la Suisse comme pays hôte.

214. La Commission a noté en outre que les Groupes intergouvernementaux spéciaux sur les aliments dérivés des biotechnologies et sur la transformation et la manipulation des aliments surgelés avaient achevé leurs travaux un an plus tôt que prévu et est convenue de dissoudre ces deux groupes. La Commission a félicité le Japon et la Thaïlande de leurs excellents services en tant que gouvernements hôtes et de leur contribution à ces domaines de travail du Codex particulièrement importants.

### **QUESTIONS DIVERSES (Point 18 de l'ordre du jour)**

215. La Commission a rappelé qu'elle avait accepté, au moment de l'adoption de l'ordre du jour de la session, d'examiner la question soulevée par la délégation de l'Uruguay, appuyée par les délégations argentine et colombienne, concernant la traduction en temps opportun et la distribution simultanée de la documentation du Codex dans les langues de travail de la Commission, de façon que les membres disposent d'un laps de temps suffisant et de possibilités égales pour formuler des observations sur les questions soumises à la Commission et à ses organes subsidiaires.

216. À cet égard, la Commission a noté que, compte tenu du rythme annuel de ses sessions, de l'augmentation du nombre de réunions de ses organes subsidiaires (quarante environ par exercice biennal) et de la concentration inévitable de ces réunions sur certaines périodes, notamment pour les comités portant sur des questions générales ayant une fonction d'approbation, il n'était pas possible de publier en temps opportun tous les documents de travail dans toutes les langues de la Commission. La Commission a noté en outre que la synchronisation de la distribution préalable des documents ne serait possible qu'en réduisant sensiblement

<sup>82</sup> ALINORM 07/30/2

<sup>83</sup> ALINORM 08/31/9H

le nombre de réunions des organes subsidiaires, de façon qu'aucune session du Codex n'ait lieu pendant les trois mois qui précèdent une session de la Commission et en revenant au système des réunions biennales de la Commission, ce qui permettrait de programmer plusieurs réunions de Comités du Codex pendant la période avril-septembre, l'année où la Commission ne se réunit pas.

217. La délégation colombienne a appelé l'attention de la Commission sur l'Article XIV (Langues) du Règlement intérieur, qui n'établissait aucune distinction entre les langues de la Commission, et sur l'Objectif 5 du Plan stratégique 2008-2013 relatif à la promotion de la participation maximale et effective des membres et a réaffirmé la nécessité de respecter l'égalité de traitement des langues afin d'assurer la transparence et l'équité du processus Codex.

218. Compte tenu de ce qui précède, la Commission est convenue que cette question serait examinée plus avant lors de la prochaine session du Comité exécutif, qui étudierait les moyens d'améliorer la traduction et la distribution en temps opportun des documents du Codex.

#### **Date et lieu de la prochaine session**

219. La Commission a noté que sa trente-deuxième session se tiendrait à Rome (Italie) du 29 juin au 4 juillet 2009, sous réserve de confirmation.



## ANNEXE 1

**LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS  
LISTA DE PARTICIPANTES**

**Chairperson:  
Président:  
Presidente:**

**Dr Claude J.S. MOSHA**  
**Chief Standards Officer (Food Safety and Quality)**  
**Head, Agriculture and Food Section**  
**Tanzania Bureau of Standards**  
**P.O. Box 9524**  
**Dar-es-Salaam**  
**Tel.: +255 22 245 0206 (mobile: 255 713 324495)**  
**Fax: +255 22 245 0959**  
**Email: [claudio.mosha@tbstz.org](mailto:claudio.mosha@tbstz.org); [codex@tbstz.org](mailto:codex@tbstz.org);  
[info@tbstz.org](mailto:info@tbstz.org)**

**AFGHANISTAN - AFGANISTÁN**

Mr Nanguyalai TARZI  
Ambassador  
Permanent Representative to the United Nations and  
other International Organizations  
63 Rue de Lausanne  
1202 Geneva  
Phone: +0041 022 7311616  
Fax: 022 7314510  
Email: [mission.afghanistan@bluewin.ch](mailto:mission.afghanistan@bluewin.ch)

Ms Miranda PISTOLI  
Second Secretary  
Permanent Mission of Albania to UNOG and  
International Organizations  
Rue de Mole 32  
1201 Geneva  
Phone: +41 22 731 1143  
Fax: +41 22 738 8156  
Email: [mpistoli@mfa.gov.al](mailto:mpistoli@mfa.gov.al)

Mr Obaid NOORI  
First Secretary  
Permanent Mission to the United Nations and other  
International Organizations  
63 Rue de Lausanne  
1202 Geneva  
Phone: +0041 022 7311616  
Fax: 022 7314510  
Email: [mission.afghanistan@bluewin.ch](mailto:mission.afghanistan@bluewin.ch)

**ALGERIA - ALGÉRIE - ARGELIA**

M Abdelhamid BOUKAHNOUNE  
Directeur du Contrôle de la qualité et de la répression  
des fraudes  
Ministère du commerce  
Cite Zerhouni Mokhtar El Mohammadia  
Alger  
Phone: +213 21 890527  
Fax: +213 21 890251  
Email: [hboukahnoune@yahoo.fr](mailto:hboukahnoune@yahoo.fr)

Mr Akhshid JAVID  
Third Secretary  
Permanent Mission to the United Nations and other  
International Organizations  
63 Rue de Lausanne  
1202 Geneva  
Phone: +0041 022 7311616  
Fax: 022 731 4510  
Email: [mission.afghanistan@bluewin.ch](mailto:mission.afghanistan@bluewin.ch)

M Kamel SAIDI  
Sous Directeur  
Ministère du commerce  
Cite Zerhouni Mokhtar El Mohammadia  
Alger  
Phone: +213 21890600  
Fax: +213 21 890251  
Email: [saidikamel@yahoo.fr](mailto:saidikamel@yahoo.fr)

**ALBANIA - ALBANIE**

Mr Qerimaj SEJDI  
Ambassador  
Permanent Representative to the United Nations and  
other International Organizations  
Permanent Mission of Albania  
Rue du Mole 32-1201  
Genève

M El-Hacène EL BEY  
Conseiller diplomatique  
Mission permanente d'Algérie  
308, Route de Lausanne  
1293 Bellevue  
Genève  
Email: [elbey@mission-algerie.ch](mailto:elbey@mission-algerie.ch)

**ANGOLA**

Mme Teodora LOURENÇO SILVA  
Directrice Nationale  
Institut Nationale des Normes et Qualité  
Ministère de l'Industrie  
Rua Cerqueira Lukoki  
N° 25, 7A  
Luanda  
Angola  
Email: ianorq@netangola.com

Mme Maria Antónia SANAZENGE  
Vice-President du Codex Alimentarius en Angola  
Ministère du Santé  
Luanda  
Angola  
Phone: +244 923653695/244 912 503868  
Email: sanazenge@hotmail.com

Mme Filomena Miraculosa GOMES DA SILVA  
Directora General  
Instituto Nacional Saúde Pública  
Ministerio da Saúde  
Riva Amilcar Cabral junto ao Hospital Yosina Macel  
Luanda  
Angola  
Phone: +244 925184066  
Email: filomenasilva5@yahoo.com.br

M António José SEBASTIÃO  
Membro do Codex-Angola  
Direcção Nacional de Inspeção e Investigação das  
Actividades Economicas  
Ministério do Interior  
Luanda  
Angola  
Phone: 923 504374  
Fax: 244 222 323724

M José Alexandre Manuel CANELAS  
Membro do Codex-Angola  
Direcção Nacional de Inspeção e Investigação das  
Actividades Economicas  
Ministério do Interior  
Luanda  
Angola

**ARGENTINA - ARGENTINE**

Sra. Gabriela Alejandra CATALANI  
Coordinadora del Punto Focal del CODEX  
Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y  
Alimentos  
Ministerio de Economía y Producción  
Paseo Colón 922  
B.P. of 29  
Buenos Aires  
Phone: +54 11 4349 2549/2747  
Fax: +54 11 4349 2549  
Email: gcatal@mecon.gov.ar  
codex@mecon.gov.ar

Sra. Ines Gabriela FASTAME  
Primer Secretario  
Misión de Argentina  
Ginebra  
Phone: +0041 229298609  
Email: ines.fastame@ties.itu.int

Dra. Laura BONOMI  
Servicio Nacional de Sanidad y Calidad  
Agroalimentaria (SENASA)  
Buenos Aires  
Argentina

Ing. Armando ALLINGHI  
Cámara de la Industria Argentina de Fertilizantes y  
Agroquímicos (CIAFA)  
Rivadavia 1367 - 7° "B"  
(C1033AAD)  
Buenos Aires  
Argentina  
Phone: +54 11 43812742  
Fax: +54 11 4383 1562  
Email: allinghi@ciafa.org.ar

Dr Augusto PIAZZA  
Ing. Agrónomo  
Cámara Argentina de Sanidad Agropecuaria y  
Fertilizantes (CASAFE)  
Reconquista 661-1° piso  
(1003) Buenos Aires  
Argentina  
Phone: +54 11 5779-4056/4057  
Fax: +54 11 4 5779-4059  
Email: piazza@sirconsultora.com

**ARMENIA - ARMÉNIE**

Mrs Iren MELKONYAN  
Armenian Codex Contact Point  
Foreign Relations and Marketing Department  
Ministry of Agriculture  
Yerevan  
Phone: +00374 93 542377  
Email: iren.melkonyan@rambler.ru

**AUSTRALIA - AUSTRALIE**

Mr Tom ALDRED  
Executive Manager  
Product Integrity, Animal and Plant Health  
Australian Government Department of Agriculture,  
Fisheries and Forestry  
GPO Box 858  
CANBERRA ACT 2601  
Australia  
Phone: +61 2 6272 4316  
Fax: +61 2 6272 5697  
Email: tom.aldred@daff.gov.au

Mr Greg READ  
 Executive Manager (Exports)  
 Australian Quarantine and Inspection Service  
 Australian Government Department of Agriculture,  
 Fisheries and Forestry  
 GPO Box 858  
 CANBERRA ACT 2601  
 Australia  
 Phone: +61 2 6272 3594  
 Fax: +61 2 6272 4112  
 Email: gregory.read@daff.gov.au

Ms Ann BACKHOUSE  
 Manager  
 Codex Australia  
 Product Integrity, Animal and Plant Health  
 Australian Government Department of Agriculture,  
 Fisheries and Forestry  
 GPO Box 858  
 CANBERRA ACT 2601  
 Australia  
 Phone: +61 2 6272 5692  
 Fax: +61 2 6272 3103  
 Email: ann.backhouse@daff.gov.au

Dr Paul BRENT  
 Chief Scientist  
 Food Standards Australia New Zealand  
 P.O. Box 7186  
 CANBERRA BC ACT 2610  
 Australia  
 Phone: +61 2 6271 2222  
 Fax: +61 2 6271 2261  
 Email: Paul.brent@foodstandards.gov.au

Mr Mark SCHIPP  
 General Manager  
 Animal Products Market Access  
 Australian Quarantine & Inspection Service  
 Australian Government Department of Agriculture,  
 Fisheries and Forestry  
 GPO Box 858 Canberra ACT 2601 Australia  
 Phone: +61 2 6272 5254  
 Fax: +61 2 6272 4389  
 Email: mark.schipp@daff.gov.au

#### AUSTRIA - AUTRICHE

Mag. Dieter JENEWEIN  
 Ministry of Health, Family and Youth, Exp  
 A1030 Vienna  
 Radetzkystr.2  
 Berne  
 Phone: +43 664 8398030  
 Email: dieter.jenewein@agos.at

Dr Erhard HÖBAUS  
 Head of Division "Nutrition and Quality Assurance"  
 Federal Ministry of Agriculture, Forestry,  
 Environment and Water Management  
 A-1012 Vienna, Stubenring 12  
 Phone: + 431 71100-2855  
 Fax: +431 71100-2901  
 Email: erhard.hoebaus@lebensministerium.at

#### BAHRAIN - BAHREÏN - BAHREIN

Ms Muna RADHI  
 Second Secretary  
 Permanent Mission of the Kingdom of Bahrain  
 Geneva  
 Phone: +41 22 758 9640  
 Fax: +41 22758 9650  
 Email: info@bahrain-mission.ch

#### BANGLADESH

Mr Andalib ELIAS  
 First Secretary  
 Permanent Mission of Bangladesh  
 Geneva  
 Phone: 022 9068020  
 Fax: 022 7384616  
 Email: andalib\_elias@yahoo.com

Mr Md Mustafizur RAHMAN  
 Minister  
 Permanent Mission of Bangladesh  
 Geneva  
 Phone: 022 9068020  
 Email: musta66@hotmail.com

#### BARBADOS - BARBADE

Mrs Emalene MARCUS-BURNETT  
 Counsellor  
 Permanent Mission of Barbados to the United  
 Nations and Other International Organizations  
 Geneva  
 Phone: 022 791 8500  
 Fax: 022 7918509  
 Email: emarcus-burnett@foreign.gov.bb

#### BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA

M Charles CRÉMER  
 Conseiller général  
 Service Public Fédéral, Santé publique  
 Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement  
 DG Animaux, Végétaux et Alimentation  
 Place Victor Horta, 40 Boîte 10  
 Bloc II -7° étage  
 1060 Bruxelles  
 Phone: +32 (0) 2 5247371  
 Fax: +32 (0) 2 5247399  
 Email: codex.be@health.fgov.be

M Marc CORNELIS  
 Conseiller général  
 Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne  
 alimentaire  
 DG Politique de contrôle - Relations internationales  
 WTC III - 19ème étage  
 Boulevard Simon Bolivar, 30  
 1000 Bruxelles  
 Phone: +32 2 2083834  
 Fax: +32 2 2083823  
 Email: marc.cornelis@favv.be

M Johan HALLAERT  
 Directeur Politique Alimentaire  
 Fédération belge des Industries alimentaires (FEVIA)  
 Avenue des Arts, 43  
 1040 Bruxelles  
 Phone: +32 2 5501760  
 Fax: +32 2 5501754  
 Email: jh@fevia.be

M Guido KAYAERT  
 Vice-President  
 Relations with the European Institutions  
 Nestle Coordination Center  
 Rue de Birmingham, 221  
 1070 Bruxelles  
 Phone: +32 2 5295330  
 Fax: +32 2 5295667  
 Email: guido.kayaert@be.nestle.com

M Luc OGIERS  
 Directeur  
 SPF Economie  
 City Atrium C  
 Rue de Progrès 50  
 1210 Bruxelles  
 Phone: 0032 2 2777481  
 Fax: 0032 2 277 5304  
 Email: luc.ogiers@economie.fgov.be

Mr Dominique TAEYMANS  
 Nestle SA  
 Phone: +41 221 9244213  
 Fax: +41 219244547  
 Email: dominique.taeymans@nestle.com

#### **BELIZE - BELICE**

Mr Michael DE SHIELD  
 Director  
 Food Safety Services  
 Belize Agricultural Health Authority  
 Central Investigation Laboratory  
 P.O. Box 181  
 Belize City  
 Phone: (501) 224 4794  
 Fax: (501) 224 5230  
 Email: Foodsafety@btl.net

#### **BHUTAN - BHOUTAN - BHUTÁN**

Mr Karma DORJI  
 Executive Director  
 Ministry of Agriculture  
 Bhutan Agriculture and Food Regulatory Authority  
 P.O. Box. 1071  
 Thimphu  
 Phone: +975 2 327031  
 Fax: +975 2 327032  
 Email: Karmadorji@moa.gov.bt

Mr Thuji TSHERING  
 Chief Regulatory and Quarantine Officer  
 Bhutan Agriculture and Food Regulatory Authority  
 P.O. Box. 1071  
 Thimphu  
 Phone: +975 2 327031/325790  
 Fax: +975 2 327032  
 Email: t\_tshering@moa.gov.bt

Mr Kinga WANGDI  
 Chief Human Resource Officer  
 Human Resource Division  
 Ministry of Agriculture  
 PO Box #1071  
 Thimphu  
 Bhutan  
 Phone: +975 2 335647  
 Fax: +975 2 327032  
 Email: kin\_wangdi@moa.gov.bt

Mr Phuntsho NORBU  
 Second Secretary  
 Permanent Mission of Bhutan  
 17-19 Chemin du Champ d'Anier  
 1209 Geneva  
 Phone: 07925 38661  
 Email: phuntsho.norbu@ties.itu.int

#### **BOSNIA AND HERZEGOVINA – BOSNIE-HERZÉGOVINE – BOSNIA Y HERZEGOVINA**

Mr Dzemil HAJRIC  
 Head of Department  
 Food Safety Agency of BIH  
 Dr Ante Starcevic B.B.  
 88000 Mostar  
 Phone: 0038762 330612/00387 36397202  
 Fax: 0038736 397206  
 Email: hajric@fsa.gov.ba

Ms Anesa KUNDUROVIC  
 First Secretary  
 Permanent Mission of Bosnia and Herzegovina to the  
 United Nations and other International Organizations  
 Geneva

#### **BOTSWANA**

Dr Charity Kagiso KERAPELETSWE  
 Managing Director  
 National food Technology Research Centre  
 Private Bag 008  
 Kanye  
 Botswana  
 Phone: +267 5442 520  
 Fax: +267 5440 713  
 Email: charike@naftec.org

Prof Afam Israel JIDEANI  
Director  
Department of Research and Development  
National Food Technology Research Centre  
Private Bag 008  
Kanye  
Botswana  
Phone: +267 5440892  
Fax: +267 5440 713  
Email: afam@naftec.org

**BRAZIL - BRÉSIL - BRASIL**

Mr José Antônio MARCONDES DE CARVALHO  
Ambassador  
Permanent Representative to FAO  
Permanent Representation of the Federative Republic  
of Brazil to FAO  
Via di Santa Maria dell'Anima, 32  
00186 Rome  
Phone: +39 06 6789 3553  
Fax: +39 06 6839 8802  
Email: jamarcondes@brafao.it

Mr Carlos Henrique ANGRISANI  
Third Secretary  
Ministry of External relations  
Palácio Itamaraty  
Brasília  
Phone: +5561 3411 8927  
Fax: +55 61 3411 8918  
Email: angrisan@mre.gov.br

Mr Felipe Haddock Lobo GOULART  
Second Secretary  
Alternate Permanent Representative to FAO  
Permanent Representation of the Federative Republic  
of Brazil to FAO  
Via di Santa Maria dell'Anima 32  
00186 Rome  
Phone: +39 06 678 9353  
Fax: +39 06 6839 8802  
Email: fgoulart@brafao.it

Mrs Maria Aparecida MARTINELLI  
Coordinator of the Brazilian Codex Committee  
Inmetro  
Sepn 511, Bloco B  
Edifício Bittar III, 4 Andar  
Brasília- DF Brasil  
CEP 70 750 542  
Phone: +55 61 33402211  
Fax: +55 61 3347 3284  
Email: codexbrasil@inmetro.gov.br

Mr Francisco Frederico Sparenberg OLIVEIRA  
Assessor da Diretoria Executiva  
Brazilian Association of Technical Standards-ABNT  
Rua Minas Gerais, 190 Higienópolis  
01244-010 São Paulo  
Brazil  
Phone: +55 11 30173655  
Fax: +55 11 30173633  
Email: ffsoliveira@abnt.org.br

Mr Carlos Santos AMORIM  
Director de Desenvolvimento e Informação  
Associação Brasileira de Normas Técnicas  
Brasil  
Phone: +55 22 3017 3655  
Fax: +55 11 30173633  
Email: csamorim@abnt.org.br

Dr Antonio Marcos PUPIN  
ABIA Brazilian Association of Food Industries  
Av. Brigadeiro Faria Lima  
1478 11º andar  
São Paulo SP Brazil  
CEP 01451 008  
Phone: +41 21 924 4277  
Fax: +41 21 924 4547  
Email: marcos.pupin@nestle.com

Mr Antonio MANTOAN  
Regulatory Affairs Associate Director  
ABIA  
Av. Brigadeiro Faria Lima 1478  
São Paulo SP Brazil  
CEP 01451 008  
11. andar  
Phone: +55 11 30301353  
Email: antonio.mantoan@bms.com

Mrs Antonia Maria AQUINO  
Manager of Especial Products  
Agência Nacional de Vigilância Sanitária (ANVISA)  
SEPN Av. W3 Norte QD  
511 Bloco A Edifício Bittar II  
Brasília DF  
Brasil  
CEP 70770502  
Phone: +55 61 448 6289  
Fax: +55 61 448 6472  
Email: antonia.maria@anvisa.gov.br

Mrs Denise de Oliveira RESENDE  
National Health Surveillance Agency (ANVISA)  
SEPN 511, Bloco A Edifício Bittar II  
Brasília DF Brasil  
CEP 70770502  
Phone: +55 61 3448 6091  
Fax: +55 61 3448 6274  
Email: denise.resende@anvisa.gov.br

Ms Patrícia Oliveira PEREIRA  
Specialist in Regulation and Health Surveillance  
Brazilian Health Surveillance Agency  
SEPN 515 Bloco B  
Edifício Ômega, 4º Andar, sala 03 NAINT  
Brasília-DF Brazil  
CEP 70770 502  
Phone: +55 61 3448 1078  
Fax: +55 61 3448 1089  
Email: patricia.pereira@anvisa.gov.br

Mr Alexandre PONTES  
Codex Manager - MAPA  
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply  
Esplanada dos Ministérios, Block D  
Edifício Sede-Sala 347  
70 043-900-Brasília, DF  
Phone: +55 61 32182416  
Fax: +55 61 32254738  
Email: alexandre.pontes@agricultura.gov.br

Mr Guilherme Antônio da COSTA JÚNIOR  
General Coordinator for WTO Negotiations  
Secretariat of Agribusiness International Relations  
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply  
Esplanada dos Ministérios, Bloco "D"- Edifício  
Sede-Sala 347  
70 043-900-Brasília, DF  
Brazil  
Phone: +55 61 3218 2834/2322  
Fax: +55 61 3225 4738  
Email: guilherme.costa@agricultura.gov.br

Mr Sergio Aguiar VIANA  
First Secretary  
Permanent Representation of Brazil  
71, Av. Louis-Casai  
1216 Geneva  
Switzerland P.O.Box 165  
Phone: +4122 022 929.0900  
Fax: +4122 788-2505  
Email: sviana@delbrasgva.org

Mr Rodrigo Lobato ALMEIDA  
Foreign Trade Analyst  
Esplanada dos Ministerios  
Brasilia DF  
Phone: 55 61 21097849  
Fax: 55 61 21097280  
Email: rodrigo.almeida@desenvolvimento.gov.br

Mrs Yane SANSEVERO DE CARVALHO  
Specialist in Regulation and Health Surveillance  
ANVISA National Health surveillance  
SEPN 515 Bl.B.  
Edifício Omega  
4º andar SI 3  
Phone: 55 (61) 3448 5078  
Email: yane.carvalho@anvisa.gov.br

Mr Rogerio de Oliveira CORRÊA  
Researcher  
INMETRO - Brazilian Institute of Metrology,  
Standardization and Industrial Quality  
Phone: +55 21 25632767  
Fax: +55 21 25026542  
Email: rocorea@inmetro.gov.br

**BRUNEI DARUSSALAM –  
BRUNÉI DARUSSALAM**

Mr Janin ERIH  
Ambassador  
Permanent Representative  
Permanent Mission of Brunei Darussalam  
Geneva  
Phone: 022 929 8240  
Fax: 022 7885230  
Email: mission.brunei@ties.itu.int

Mr Akustina MORNI  
Second Secretary  
Permanent Mission of Brunei Darussalam  
Geneva  
Phone: 022 929 8240  
Fax: 022 788 5230  
Email: mission.brunei@ties.itu.int

**BULGARIA - BULGARIE**

Mr Petko DRAGANOV  
Ambassador  
Permanent Representative to the United Nations  
Office  
16 ch des Crêts-de-Pregny  
1218 Grand-Saconnex  
Geneva  
Phone: +41 22 798 0300  
Fax: +41 22 7980302  
Email: petko.draganov@gmail.com

Mrs Dessislava PARUSHEVA  
Second Secretary  
Permanent Mission of the Republic of Bulgaria to the  
UNOG  
16 ch des Crêts-de-Pregny  
1218 Grand-Saconnex  
Geneva  
Phone: +41 22 798 0300  
Fax: +41 22 798 0302  
Email: d.parusheva@mission-bulgarie.ch

**BURKINA FASO**

Mrs Nebie ALINE  
Attaché  
Mission Permanente du Burkina Faso  
7-9 Ch Louis Durant 119 CP  
1211 Genève  
Phone: 022 734 6330  
Fax: 022 734 6331  
Email: nebie\_aline@yahoo.fr

**BURUNDI**

Mr Alain Aime NYAMITWE  
First Counsellor  
Permanent Mission of Burundi  
Geneva  
Phone: 022 7327705  
Email: alaime31@yahoo.com

Mr Emmanuel NDABISHURIYE  
 Second Counsellor  
 Permanent Mission of Burundi  
 rue de Lausanne 44  
 CH-1201  
 Geneva  
 Phone: 022 7327705  
 Fax: 022 732 7734  
 Email: ndariye@yahoo.fr

#### CAMBODIA - CAMBODGE - CAMBOYA

Mr Suon SUN  
 Ambassador  
 Permanent Mission of the Kingdom of Cambodia to  
 the United Nations Office, the World Trade  
 Organization and other International Organizations  
 Geneva  
 Phone: 022 7887773  
 Fax: 022 7887774

Mr Sokhan LONG  
 Second Secretary  
 Permanent Mission of the Kingdom of Cambodia to  
 the United Nations Office, the World Trade  
 Organization and other International Organizations  
 Geneva  
 Email: sokhanlong@yahoo.com

Mrs Eat SONISA  
 Third Secretary  
 Permanent Mission of the Kingdom of Cambodia to  
 the United Nations Office, the World Trade  
 Organization and other International Organizations  
 Geneva  
 Phone: 022 7887779  
 Fax: 022 7887774  
 Email: e.sonisa@yahoo.com

#### CAMEROON - CAMEROUN - CAMERÚN

Mr Medi MOUNGUI  
 Deputy Permanent Representative to FAO  
 Embassy of the Republic of Cameroon  
 Via Siracusa, 4-6  
 00161 Rome  
 Phone: +39 06 4403644  
 Fax: +39 06 4403644  
 Email: medimoungui@yahoo.fr

M Daniel SIBETCHEU  
 Directeur de la Promotion de la Santé  
 Ministère de la Santé Publique  
 Yaoundé  
 Phone: 00237 22226628  
 Fax: 00237 2222117  
 Email: dsibetcheu@yahoo.fr

M Boniface Charles BOOTO À NGON  
 Directeur de la Normalisation  
 Ministère de l'industrie, des mines et du  
 développement technologique  
 Yaoundé  
 Phone: 00237 99937621  
 Fax: +222 24 64  
 Email: bootangon@yahoo.fr

M Roger NGAMBIA FUNKEU  
 Chef de service de la santé publique vétérinaire et de  
 la protection des consommateurs  
 Ministère de l'élevage des pêches et des industries  
 animales  
 Yaoundé  
 Phone: +23 777 958001  
 Email: ngafuro@yahoo.com

POUEDOGO  
 Chargé d'Études  
 Service du Premier Ministre  
 Yaoundé  
 Phone: +00237 99897733  
 Email: pouedo@yahoo.com

M Moise Theophile AKOA ZANG  
 Direction de la Protection du Consommateur  
 Ministère du commerce  
 Yaoundé  
 Phone: 00 (237) 99541567  
 Fax: 00 (237) 22220479  
 Email: akoazangmt@yahoo.fr

#### CANADA - CANADÁ

Ms Janet BEAUVAIS  
 Director-General  
 Food Directorate  
 Health Canada  
 251 Frederick Banting Driveway  
 Room E237, Address Locator 2202E  
 Ottawa, Ontario, K1A 0K9  
 Phone: +613 957-1821  
 Fax: +613 957-1784  
 Email: janet\_beauvais@hc-sc.gc.ca

Ms Debra BRYANTON  
 Executive Director  
 Food Safety Directorate  
 Canadian Food Inspection Agency  
 149 Cleopatra Drive  
 Ottawa, Ontario, K1A 0Y9  
 Phone: +613 221-7155  
 Fax: +613 221-7295  
 Email: dbryanton@inspection.gc.ca

Mr Ron BURKE  
 Head, Office of the Codex Contact Point for Canada  
 Food Directorate, Health Canada  
 200 Tunney's Pasture Driveway  
 Room 2395 (0702C1)  
 Ottawa, Ontario, K1A 0L2  
 Phone: +613 957 1748  
 Fax: +613 941 3537  
 Email: ronald\_burke@hc-sc.gc.ca

Mr Allan MCCARVILLE  
Senior Advisor, Codex  
Office of the Codex Contact Point for Canada  
Food Directorate, Health Canada  
200 Tunney's pasture Driveway  
Room 2394 (0702C1)  
Ottawa, Ontario, K1A 0L2  
Phone: +613 957 0189  
Fax: +613 941 3537  
Email: allan\_mccarville@hc-sc.gc.ca

Mr Bertrand GAGNON  
Deputy Director  
International Coordination  
Canadian Food inspection Agency  
49 Camelot Drive  
Ottawa, Ontario, K1A 0Y9  
Phone: +613 221 1344  
Fax: +613 221 1384  
Email: bgagnon@inspection.gc.ca

Mr Karl DUPUIS  
Deputy Director  
Multilateral Technical Trade issues Division  
Agriculture and Agri-Food Canada  
Sir John Carling Building  
930 Carling Ave., 10th Floor  
Room 10109  
Ottawa, Ontario, K1A 0C5  
Phone: +613 759 7660  
Fax: +613 759 7503  
Email: dupuisk@agr.gc.ca

Ms Callie STEWART  
Deputy Director  
Technical Barriers and Regulations Division  
Foreign Affairs and International Trade Canada  
125 Sussex Drive  
Ottawa, Ontario  
Phone: (613) 944 8998  
Email: callie.stewart@international.gc.ca

Dr Réjean BOUCHARD  
Assistant Director  
Policy and Dairy Production  
Dairy Farmers of Canada  
75 Albert Street, Suite 1101  
Ottawa, Ontario, K1P 5E7  
Phone: +613 236 9997  
Fax: +613 236 0905  
Email: rejeanb@dfc-plc.ca

Mrs Margherita MARCONE  
Assistant Director Policy and Law  
Dairy Farmers of Canada  
75 Albert, Suite 1101  
Ottawa  
Ontario K1P 5E7  
Phone: +(613) 236 9997  
Fax: +(613) 236 0905  
Email: mmarcon@dfc-plc.ca

## CHILE - CHILI

Sr Gonzalo RIOS KANTOROWITZ  
Ing. Agrónomo  
Jefe Negociaciones Multilaterales  
Servicio Agrícola y Ganadero  
Ministerio de Agricultura  
Av. Bulnes 140  
Santiago  
Chile  
Phone: +56 2 3451581  
Fax: +56 2 3451578  
Email: gonzlo.rios@sag.gob.cl

Sra. Antonieta URRUTIA ANABALON  
Unidad Negociaciones Multilaterales  
Servicio Agrícola y Ganadero  
Ministerio de Agricultura  
Av. Bulnes 140  
Santiago  
Chile  
Phone: +56 2 3451585  
Fax: +56 2 3451578  
Email: antonieta.urrutia@sag.gob.cl

Mr Felipe LOPEANDIA  
Counsellor  
Permanent Mission to the WTO  
Geneva  
Phone: +00229180084  
Email: felipe.lopeandia@misionchileomc.ch

Sra. Maya Alejandra FERNANDEZ ALLENDE  
Asesora Unidad de Medidas Sanitarias y  
Fitosanitarias  
Dirección Ministerio de Relaciones Exteriores  
Teatinos 180  
Santiago  
Chile  
Phone: +562 8275249  
Fax: +56 2 3809494  
Email: mfernandez@direcon.cl

## CHINA - CHINE

Mr WANG Yunhao  
Director-General  
Department of Market and Economy Information  
Ministry of Agriculture  
11 Nongzhanguan Nanli, Beijing 100026  
P.R. CHINA  
Phone: +86 10 64193179  
Fax: +86 10 64193315  
Email: wangyunhao@agri.gov.cn

Mr LIU Song Tao  
Program Officer  
Bureau of Health Supervision of MOH, P.R.China  
1# Xi Zhi Men Wai Nan Lu  
Beijing, 100044  
Phone: 8610-68792404  
Fax: 8610-68792408  
Email: liust@moh.gov.cn

Mr XU Jianjun  
Senior Engineer/PhD  
China National Institute of Standardization (CNIS)  
No. 4, Zhichun Road, Haidian District  
Beijing 100088, P.R. China  
Phone: +86-10-58811648  
Fax: +86-10-58811641  
Email: xujj@cnis.gov.cn

Dr LEE Siu Yuen  
Assistant Director (Food Surveillance & Control)  
Centre for Food Safety,  
Food and Environmental Hygiene Department,  
45/F, Queensway Government Offices,  
66 Queensway, Hong Kong  
Phone: (852) 2867 5511 / 6392 8313  
Fax: (852) 2521 9527  
Email: siuyuenlee@fehd.gov.hk

Mr CHEN Zongmao  
Academician  
Chinese Academy of Agricultural Sciences  
No.1, Yungi Road, Hangzhou/Zhejiang 310008  
P.R. CHINA  
Phone: +86 571 8665 0100  
Fax: +86 571 8665 0056  
Email: zmchen2006@163.com ; ccprc@agri.gov.cn

Mr CHEN Junshi  
Professor  
National Institute of Nutrition and Food Safety  
China CDC  
Ministry of Health  
29, Nanwei Road, Xuanwu District  
100050 Beijing  
P.R. China  
Phone: +8610-83132922  
Fax: +8610-83132922  
Email: jshchen@ilsichina.org

Mr YE Anping  
Division Director  
Department of International Cooperation  
Ministry of Agriculture  
11 Nongzhanguan Nanli, Beijing 100026  
P.R. China  
Phone: +86 10 64193339  
Fax: +86 10 65003621  
Email: yeanning@agri.gov.cn

Mr QIN Dechao  
Division Director  
Department of Veterinary, Ministry of Agriculture  
11 Nongzhanguan Nanli, Beijing 100026  
P.R. China  
Phone: +86 10 64192842  
Fax: +86 10 64191652  
Email: qindechao@agri.gov.cn

Mr DONG Yichun  
Division Director  
China Institute of Veterinary Drugs Control  
8 Nandajie Zhongguancun  
100081 Beijing  
P.R. China  
Phone: +86 10 62103939  
Fax: +86 10 62103939  
Email: dongyichun@ivdc.gov.cn

Mr SONG Wencheng  
Scientist  
Institute for the Control of Agrochemicals  
Ministry of Agriculture  
Room 902, No. 18 Maizidian Street, Chaoyang  
District  
100125, Beijing  
P. R. China  
Phone: +86 10 6419 4255  
Fax: +86 10 6419 4252  
Email: songwencheng@agri.gov.cn

Mr XU Xuewan  
Engineer  
Development Center of Science and Technology,  
Ministry of Agriculture  
18 Maizidian Street, Chaoyang District  
100026 Beijing  
P.R. China  
Phone: +86 10 64195082  
Fax: +86 10 64194550  
Email: xuxuewan@agri.gov.cn

Mr ZHANG Jinjing  
Deputy Director-General  
Department of Food Safety Coordination  
State Food and Drug Administration  
A38 Beilishilu  
100810 Beijing  
P.R. China  
Phone: 0086-10-88330510  
Fax: 0086-10-88375509  
Email: jjzh26@yahoo.com

Mrs GAO Xiaoqiang  
Division Director  
National Center for Health Inspection and  
Supervision  
No.32 Beisiantiao Jiadaokou  
Dongcheng District  
Beijing  
P.R. China  
Phone: 010-60407878-2216  
Fax: 010-64047878-2152  
Email: biao zhunchu204@sina.com

Ms LIU Xiumei  
 Professor  
 National Institute of Nutrition and Food Safety  
 China CDC  
 Ministry of Health  
 7, Panjiayuan Nanli, Chaoyang District  
 100021 Beijing  
 P.R. China  
 Phone: 8610-67770158  
 Fax: 8610-67711813  
 Email: xmliu01@yahoo.com.cn

Ms ZHAO Yigfang  
 Official  
 General Administration of Quality Supervision,  
 Inspection and Quarantine of the People's Republic  
 of China (AQSIQ)  
 No. 9 Madian East Rd, Haidian District  
 Beijing  
 P.R. China  
 Phone: +86-10-82262019  
 Fax: +86-10-82260175  
 Email: zhaoyf@aqsiq.gov.cn

Mr GU Shaoping  
 Division Director  
 Certification and Accreditation Administration of  
 People's Republic of China  
 9# Madian East Road, Tower B, Haidian District  
 100088 Beijing  
 P.R. China  
 Phone: +86-10-822692680  
 Fax: +86-10-82260755  
 Email: xujj@cnis.gov.cn

Ms SHAM Iona  
 Administrative Officer (Centre for Food Safety)  
 Centre for Food Safety,  
 Food and Environmental Hygiene Department  
 45/F, Queensway Government Offices  
 66 Queensway  
 Hong Kong  
 Phone: (852) 2867 5454 / 6795 6414  
 Fax: (852) 2526 8279  
 Email: ihtsham@fehhd.gov.hk

Mr MAO Xuedan  
 Assistant Researcher  
 National Institute of Nutrition and Food Safety  
 China CDC  
 Ministry of Health  
 7 Panjiayuan Nanli  
 Chaoyang District  
 100021 Beijing  
 P.R. China  
 Phone: +8610-67791259  
 Fax: +8610-67711813  
 Email: maoxuedan@163.com

Mr WANG Xiao Ying  
 Permanent Mission of the People's Republic of  
 China  
 Geneva

Mr TENG Fei  
 Attaché  
 Permanent Mission of the People's Republic of  
 China  
 Geneva

#### COLOMBIA - COLOMBIE

Sr Javier MUÑOZ IBARRA  
 Profesional Especializado  
 Ministerio de Comercio, Industria y Comercio  
 Calle 28 No. 13 A-15 Piso 3  
 Bogotá D.C.  
 Phone: +57 1 6 06 7676  
 Fax: +57 1 2410480  
 Email: jmunoz@mincomercio.gov.co

#### COSTA RICA

Sra. Laura THOMPSON  
 Embajador  
 Representante Permanente  
 Misión Permanente de Costa Rica Butini  
 1202 Ginebra  
 11, rue  
 Ginebra  
 Phone: 022 731 2587  
 Fax: 022 731 2069  
 Email: laura.thomson@ties.itu.int

Sra. Eugenia María GUTIÉRREZ RUIZ  
 Ministro Consejero  
 Misión Permanente de Costa Rica  
 11 rue Butini  
 1202 Ginebra  
 Phone: 022 731 2587  
 Fax: 022 731 2069  
 Email: eugenia.gutierrez@ties.itu.int

Sr Orlando MUÑOZ HERNÁNDEZ  
 Secretaria Técnica del Comité Nacional  
 Ministerio de Economía, Industria y Comercio  
 Edificio IFAM en Moravia, del antiguo Colegio  
 Lincoln 100 oeste, 100 sur y 200 oeste  
 San José  
 Phone: (506) 2235 2700 ext 247  
 Fax: (506) 2297 1439  
 Email: infocodex@meic.go.cr/omunoz@meic.go.cr

#### CÔTE D'IVOIRE

Dr Narcisse EHOUSSOU  
 Président  
 Comité National du Codex Alimentarius  
 Abidjan  
 Phone: +225 21 353349  
 Email: narcehoussou@yahoo.fr

**CUBA**

Sra. Hortensia Nancy FERNÁNDEZ RODRÍGUEZ  
Directora General de NC  
Doctora en Ciencias  
Oficina Nacional de Normalización (NC)  
Punto de Contacto de Cuba ante del Codex  
Calle E No. 261 entre 11 y 13  
Vedado, Plaza  
Ciudad de la Habana 10400  
Cuba  
Phone: +537 830 0879  
Fax: +537 836 8048  
Email: nancy@ncnorma.cu

Sra. Iliana Milagros MONTERO PACHECO  
Directora CNICA-MINAL  
Centro Nacional de Inspección de la Calidad  
Avenida Boyeros Km 3½  
4904 Esq. Crucero Armada Cerro  
Cuba  
Phone: +648 7143  
Fax: +642 7166  
Email: ileana@cnica.cu  
nc@ncnorma.cu

Sra. Kirenia HIERREZUELO VERDECIA  
Ing. Industrial Especialista  
Dirección de Regulaciones Técnicas y de Calidad  
Ministerio de Comercio Exterior  
Infanta No.16 esq.23  
Vedado  
Ciudad de la Habana  
Phone: 834 0454  
Fax: 838 0454  
Email: kirenia.hierrezuelo@mincex.cu

Sr Gabriel LAHENS ESPINOSA  
Director de Relaciones Técnicas y Calidad  
Ministerio de Comercio Exterior  
Infanta No.16 esquina 23  
Vedado  
Ciudad de la Habana  
Cuba  
Phone: +8380364  
Fax: +8380456  
Email: gabriel.lahens@mincex.cu  
nc@ncnorma.cu

Sra. Marlen de la Caridad ALFONSO LORENZO  
MSC en Ciencias  
ICINAZ  
Carretera CUJAE Km 2½ Boyeros  
Ciudad de la Habana  
Cuba  
Phone: +2602366  
Fax: +2609549  
Email: marlen.alfonso@icinaz.minaz.cu  
nc@ncnorma.cu

Sr Pastor PONCE CEBALLO  
Doctor en Ciencias  
Centro Nacional de Sanidad Agropecuaria  
Carretera de Jamaica y Autopista Nacional San José  
de las Lajas Prov. Habana  
Cuba  
Phone: 047 863145  
Fax: 047 86 1104  
Email: pastor@censa.edu.cu  
nc@ncnorma.cu

Ms Mariela RAMOS MILANÈS  
Superior Analist  
Ministry of Fisheries  
5ta Avenida # 546  
Barlovento Playa  
Phone: 209 7294  
Fax: 209 7294  
Email: mramos@mip.telemar.cu

**CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE**

Mrs Phroso HADJILUCA  
Senior Industrial Extension Officer  
Ministry of Commerce, Industry and Tourism  
6 Andrea Araouzou  
1421 Nicosia  
Phone: +357 867167  
Fax: +357 223 75120  
Email: phodjiluca@mcit.gov.cy

Mr Ioannis KARIS  
Deputy General Manager  
Cyprus Organization for Standardization (CYS)  
Limassol Avenue and Kosta Anaxagora 30  
2014 Nicosia Cyprus  
Phone: +357 22 411413  
Fax: +357 22 411 433

**CZECH REPUBLIC - RÉPUBLIQUE TCHÈQUE -  
REPÚBLICA CHECA**

Mr Jindrich FIALKA  
Director  
Ministry of Agriculture  
Tesnov 17, Prague  
Czech Republic  
Phone: +420 221 812465  
Fax: +420 222 314117  
Email: jindrich.fialka@mze.cz

Mr Martin STEPANEK  
Deputy Director  
Ministry of Agriculture  
Tesnov 17, Prague  
Czech Republic  
Phone: +420 221 812838  
Fax: +420 222 314 117  
Email: martin.stepanek@mze.cz

Mr Leos CELEDA  
 Director  
 State Veterinary Administration of the CR  
 Slezska 7  
 120 56  
 Prague 2  
 Phone: +420 227 010 138  
 Fax: +420 227 010 193  
 Email: l.celeda@svscr.cz

Mr Tomas SLUNECKO  
 Attaché for Agriculture  
 Permanent Representation of the Czech Republic to  
 the European Union  
 15, rue CAROLY  
 B-1050 Brussels  
 Phone: +32 02 2139274  
 Fax: +32 02 2139184  
 Email: Tomas\_slunecko@mzv.cz

**DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF  
 KOREA –  
 RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE  
 DE CORÉE –  
 REPÚBLICA POPULAR DEMOCRÁTICA DE  
 COREA**

Mr HAN Byong Man  
 President  
 Academy of Health and Food Science  
 Pyongyang  
 Fax: 850 2 381 4605  
 Email: ksctc151@co.chesin.com

Mr O Chol Jun  
 Director of Science  
 Department of Health and Food Agency  
 Academy of Health and Food Science  
 Pyongyang  
 Fax: 850 2 381 4605  
 Email: ksctc151@co.chesin.com

Mr IL YU Song  
 Researcher  
 Academy of Health and Food Science  
 Pyongyang  
 Fax: 850 2 381 4605  
 Email: ksctc151@co.chesin.com

**DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO -  
 RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO -  
 REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL CONGO**

M Jean-Marie OLENGA YUMA  
 Chef de Bureau Grandes Endemies  
 Secretariat Général à l'agriculture, Pêche et élevage  
 Ministère de l'agriculture et du développement rural  
 Croisement Blvd du 30 Juin et Batetela  
 B.P. 8722  
 Kinshasa-Gombe  
 Phone: +243 998867155  
 Email: jm\_olga@yahoo.fr

**DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA**

Mr Knud ØSTERGAARD  
 Head of Division  
 Danish Veterinary and Food Administration  
 Mørkhøj Bygade 19  
 DK-2860 Søborg  
 Phone: +45 33956120  
 Fax: +45 33 956001  
 Email: koe@fvst.dk

Ms Jytte KJÆRGAARD  
 Head of Section  
 Danish Veterinary and Food Administration  
 Mørkhøj Bygade 19  
 DK-2860 Søborg  
 Phone: +45 33 956233  
 Fax: +45 33 956001  
 Email: jk@fvst.dk

Mrs Linda JENSEN  
 Chief Consultant, Food Scientist  
 Danish Meat Association  
 Axeltorv 3  
 DK-1609 Copenhagen V  
 Denmark  
 Phone: +45 33 732500  
 Fax: +45 33 931023  
 Email: LMJ@danishmeat.dk

Mr Jørgen Hald CHRISTENSEN  
 Food Quality Director  
 Danish Dairy Board  
 Frederiks Allé 22  
 DK-8000 Århus C  
 Denmark  
 Phone: +45 873 12186  
 Fax: +45 873 12001  
 Email: jhc@mejeri.dk

Mrs Susanne KOFOED  
 Chief Consultant  
 The Danish Agricultural Council  
 Axelborg, Axeltorv 3  
 DK-1609 Copenhagen V  
 Denmark  
 Phone: +45 33 394000  
 Fax: +45 33 394150  
 Email: sko@agriculture.dk

**DOMINICAN REPUBLIC –  
 RÉPUBLIQUE DOMINICAINE –  
 REPÚBLICA DOMINICANA**

Sr Homero Luis HERNÁNDEZ SÁNCHEZ  
 Embajador  
 Representante Permanente  
 Misión Permanente de la República Dominicana ante  
 la Oficina de las Naciones Unidas y Organismos  
 Internacionales  
 Ginebra

Sra. Matilde VÁSQUEZ CABRAL  
Subsecretaria de Estado de Salud en Nutrición  
Secretaría de Estado de salud Pública y Asistencia  
Social (SESPAS)  
Av. H. Hernández Esq.  
Av. Tiradentes, 2 DA  
Planta  
Santo Domingo  
Phone: +809 565 3644  
Fax: +809 541 0382  
Email: codexsespas@yahoo.com  
codexsespas@gmail.com

Sr Carlos SEGURA  
Ministro Consejero  
Misión Permanente de la República Dominicana ante  
la Oficina de las Naciones Unidas y Organismos  
Internacionales  
Ginebra

#### ECUADOR - ÉQUATEUR

Sr Diego Fernando CAICEDO PINOARGOTE  
Misión Permanente del Ecuador ante la OMC  
Ginebra  
Phone: 022 731 5289  
Fax: 022 731 8391  
Email: dcaicedo@mrrree.gov.ec

#### EGYPT - ÉGYPTE - EGIPTO

Mr Sameh SHOUKRY  
Ambassador  
Permanent Representative  
Permanent Mission of the Arab Republic of Egypt to  
the United Nations Office and Other International  
Organizations  
Geneva

Mr Mohamed Fahmy SADDEK  
Vice President  
Central Egyptian Society for Consumer Protection  
24 Fawzy El-Motaey St.,  
Nasr City  
Cairo  
Phone: +202 2960 8697  
Fax: +202 24198140  
Email: ilsi@gega.net

Mr Ahmed Saleh Mohamed ALY  
Chairman of Quality Control and Research Sector  
El-Sawah  
Ameriya  
Cairo  
Phone: +202 22845737  
Fax: +202 228 45728  
Email: food\_industries@yahoo.com

Mr Omar SHALABY  
First Secretary  
Permanent Mission of the Arab Republic of Egypt to  
the United Nations Office and Other International  
Organizations  
Geneva  
Phone: 022 731 6537  
Fax: 022 738 4415

Mr Amin MELEIKA  
Deputy Permanent Representative  
Permanent Mission of the Arab Republic of Egypt to  
the United Nations Office and Other International  
Organizations  
Geneva

Mr Emil SALAMA  
Senior Researcher  
Central Laboratory of Residue Analysis of pesticides  
and Heavy Metals in Food  
Ministry of Agriculture  
Agriculture Research Centre  
7, Nadi El Seid Street, postal Code #12311  
Dokki, Cairo  
Phone: +202 37601395  
Fax: +202 3761 1216  
Email: emil.salama@hotmail.com

Mr Kamel Darwish KAMEL  
Senior Food Standards Specialist  
Egyptian Organization for Standardization and  
Quality (EOS)  
16 Tadreeb El-Modarrebeen str.,  
Ameriya  
Cairo  
Phone: +202 22845531  
Fax: +202 228 45504  
Email: moi@idsc.net.eg

Mr Ahmed Abdel Aziz GABALLA  
Scientific and Regulatory Affairs Manager  
Atlantic Industries  
Free Zone  
Nasr City  
Cairo  
Phone: +202 22767138  
Fax: +202 22718826  
Email: agaballa@mena.ko.com

Mr Shahat SELIM  
Technical Operation Manager  
Chamber of Food Industries  
1195, Kournish El-Nil  
Cairo  
Phone: +202 257 48627  
Fax: +202 25748312  
Email: selim\_sh2002@egycofi.org.eg

Ms Fatma Mostafa REYAD  
Food Standards Department Manager  
Egyptian Organization for Standardization and  
Quality EOS  
16, Tadreeb El-Modarrebeen St,  
Ameriya  
cairo  
Phone: +202 22845531  
Fax: +202 22845502  
Email: moi@idsc.gov.eg

Mr Nabih Abdel Hamid IBRAHIM  
 Director  
 Food Safety Information Center  
 9 Gamaa Street  
 Giza  
 Phone: +202 35735375  
 Fax: +202 35712049  
 Email: drnabih@internetegypt.com

Mr Yehia EL-SAMRAGY  
 Ain Shams University  
 P.O. Box 5823  
 Heliopolis West 11771  
 Cairo, Egypt  
 Phone: +202 46103822  
 Fax: +202 46103822  
 Email: elsamragy@hotmail.com

Mr Mohamed Ahmed IBRAHIM  
 Third Secretary  
 Egyptian Commercial Office  
 Mission of Egypt  
 Geneva  
 Phone: 022 7322248  
 Fax: 022 7316828  
 Email: geneva.tamseel-ccs@ccs.gov.eg

#### EL SALVADOR

Sr Byron Fernando LARIOS LÓPEZ  
 Embajador  
 Representante Permanente  
 Misión Permanente de El Salvador ante las Naciones  
 Unidas y Los Organismos Internacionales  
 Ginebra

Sra. Carmen Elena CASTILLO-GALLANDAT  
 Ministro Consejero  
 Misión Permanente de El Salvador ante las Naciones  
 Unidas y Los Organismos Internacionales  
 Ginebra

Sra. Evelyn DE VANEGAS  
 Jefe Dpto. Normalización, Metrología, Certificación  
 de la Calidad  
 Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología  
 (CONACYT)  
 Colonia Medica Pasaje Dr Guillermo Rodríguez  
 Pacas y Ave.  
 Dr Emilio Alvarez No. 51  
 San Salvador  
 Phone: (503) 2234 0411  
 Fax: (503) 2234 8416  
 Email: evanegas@conacyt.gob.sv

#### ESTONIA - ESTONIE

Mrs Katrin LÕHMUS  
 Senior Officer  
 Ministry of Agriculture  
 Lai 39/41  
 Tallinn 15056  
 Estonia  
 Phone: +372 6256509  
 Fax: +372 6256210  
 Email: katrin.lohmus@agri.ee

#### EUROPEAN COMMUNITY (MEMBER ORGANIZATION) – COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (ORGANISATION MEMBRE) – COMUNIDAD EUROPEA (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)

Mr Michael SCANNELL  
 Advisor to Director  
 European Commission  
 Health and Consumer Protection Directorate-General  
 (SANCO)  
 Rue Froissart 101 (2/54)  
 B-1049 Brussels  
 Phone: +32 2 299 3364  
 Fax: +32 2 299 8566  
 Email: Michael.scannell@ec.europa.eu

Dr Jérôme LEPEINTRE  
 Acting Head of Unit  
 European Commission  
 Health and Consumer Protection Directorate-General  
 (SANCO)  
 Rue Froissart 101 (2/62)  
 B-1040 Bruxelles  
 Phone: +32 2 299 3701  
 Fax: +32 2 299 8566  
 Email: jerome.lepeintre@ec.europa.eu

Dr Eva ZAMORA ESCRIBANO  
 Administrator  
 European Commission  
 Health and Consumer Protection Directorate-General  
 (SANCO)  
 B-1049 Brussels  
 Phone: +32 2 299 8682  
 Fax: +32 2 299 8566  
 Email: eva-maria.zamora-escribano@ec.europa.eu

Mr Risto HOLMA  
 Administrator  
 European Commission  
 Rue Froissart 101 (2/62)  
 B-1040 Bruxelles  
 Phone: +32 2 299 8683  
 Fax: +32 2 299 8566  
 Email: risto.holma@ec.europa.eu

Ms Marta SOBIERAJ  
 Administrator  
 European Commission  
 Rue Froissart 101  
 1049 Brussels  
 Belgium  
 Phone: +32 2 292 1432  
 Fax: +32 2 299 8566  
 Email: marta.sobieraj@ec.europa.eu

Mr Miguel Angel GRANERO ROSELL  
 Feed Unit  
 European Commission  
 Health and Consumers Directorate-General  
 (SANCO)  
 B-1049 Brussels  
 Phone: +32 2 295 8110  
 Fax: +32 2 298 1302  
 Email: miguel-angel.granero.rosell@ec.europa.eu

Mr Matti RAJALA  
 Minister Counsellor  
 European Commission Delegation  
 66, Rue du Grand Pré  
 1211 Geneva  
 Switzerland  
 Phone: +41 22 9182275  
 Fax: +41 22 7342236  
 Email: matti.rajala@ec.europa.eu

#### FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Mr Veli-Mikko NIEMI  
 Director of Food Safety  
 Department of Food and Health  
 Ministry of Agriculture and Forestry  
 P.O. Box 30  
 00023 Government, Finland  
 Phone: +358 9 1605 2211  
 Fax: +358 9 1605 3338  
 Email: veli-mikko.niemi@mmm.fi

Ms Anne HAIKONEN  
 Counsellor, Legal Affairs  
 Department of Food and Health  
 Ministry of Agriculture and Forestry  
 P.O. Box 30  
 00023 Government, FINLAND  
 Phone: +358-9 1605 2786  
 Fax: +358-9 1605 3338  
 Email: anne.haikonen@mmm.fi

#### FRANCE - FRANCIA

Mme Roseline LECOURT  
 Chargée de Mission  
 Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi  
 DGCCRF - Télédoc 051  
 59, boulevard Vincent Auriol  
 75703 PARIS Cedex 13  
 France  
 Phone: +00 33 144 973473  
 Fax: +00 33 144 973037  
 Email: roseline.lecourt@dgccrf.finances.gouv.fr

M Pascal AUDEBERT  
 Point de Contact du Codex alimentarius en France  
 Premier Ministre -Secrétariat général aux affaires  
 européennes (SGAE)  
 Secteur AGRAP  
 2, boulevard Diderot  
 75572 Paris Cedex 12  
 Phone: +33 144 871603  
 Fax: +33 144 871604  
 Email: sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr  
 pascal.audebert@sgae.gouv.fr

M Jean-Pierre ORAND  
 Chef du bureau des accords multilatéraux sanitaires  
 et phytosanitaires  
 Direction Générale de l'Alimentation  
 Ministère de l'agriculture et de la pêche  
 251 rue de Vaugiraud  
 75732 Paris Cedex 15  
 Phone: +33 1 49 558395  
 Fax: +33 1 49 554462  
 Email: jean-pierre.orand@agriculture.gouv.fr

Prof Dominique BUREL  
 Secrétaire général  
 CNIEL  
 42, rue de Châteaudun  
 75314 Paris Cedex 09  
 Phone: +33 0149707105  
 Fax: +33 0142 806345  
 Email: secretaif@cniel.com

Mme Annie LOC'H  
 DANONE Directeur Affaires Réglementaires  
 17 boulevard Haussmann  
 75009 PARIS  
 Phone: +33 1 44 352432  
 Fax: +33 1 44 352469  
 Email: annie.loch@danone.com

Mme Annick MOREAU  
 Administrateur  
 Chambre Syndicale des Eaux Minérales  
 38 rue des Mathurins 75008  
 Paris  
 Phone: +33(0) 603356401  
 Fax: +33(0) 4507 56744  
 Email: annick.moreau@danone.com

M Eric DOULAT  
 Directeur  
 Strategie affaires reglement et Scientifiques  
 Groupe DANONE  
 RD 128 - 91767  
 Palaiseau Cedex  
 Paris  
 Phone: 33 (0) 1 69357502  
 Fax: 33 (0) 1 69357683  
 Email: eric.doulat@danone.com

Mr Kari TÖLLIKKO  
 Principal Administrator  
 General Secretariat of the Council of the European  
 Union  
 The German Presidency  
 175 Rue de la Loi  
 1048 Bruxelles  
 Phone: +32 2 281 7841  
 Fax: +32 2 281 6198  
 Email: karitollikka@consilium.europa.eu

Ms Rose Marie ELFQUIST  
 Secretary  
 General Secretariat of the Council of the European  
 Union  
 The German Presidency  
 175 Rue de la Loi  
 1048 Bruxelles  
 Phone: +32 2 281 9508  
 Fax: +32 2 281 7928  
 Email: rosemarie.elfquist@consilium.europa.eu

#### GEORGIA - GÉORGIE

Mr Giorgi GORGILADZE  
 Permanent Representative of Georgia to the United  
 Nations Office and Other International Organizations  
 Geneva  
 Switzerland

Mr Malkhaz KAKABADZE  
 Adviser  
 Permanent Mission of Georgia to the United Nations  
 Office and Other International Organizations  
 Geneva  
 Switzerland

#### GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

Mr Bernhard KUEHNLE  
 Director-General  
 Food Safety and Veterinary Affairs  
 Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer  
 Protection  
 Rochusstraße 1  
 53123 Bonn  
 Phone: +49 228 5293542  
 Fax: +49 228 5293341  
 Email: AL3@bmelv.bund.de

Mr Gerhard BIALONSKI  
 Head of Unit  
 Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer  
 Protection  
 Rochusstraße 1  
 D-53123 Bonn  
 Phone: +49(0)228-529 4651  
 Fax: +49(0)228-529 4943  
 Email: 314@bmvvel.bund.de

Mr Michael HAUCK  
 Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer  
 Protection  
 Mauerstraße 29-32  
 D-10117 Berlin  
 Phone: +49 (0) 30 20063263  
 Fax: +49 (0) 30 20063273  
 Email: codex.germany@bmelv.bund.de

Dr Rolf GROSSKLAUS  
 Director and Professor  
 Federal Institute for Risk Assessment (BfR)  
 Thielallee 88-92  
 D-14195 Berlin  
 Phone: +49 (03) 8412 3230  
 Fax: +49 (03) 8412 3715  
 Email: rolf.grossklaus@bfr.bund.de

Dr Michael PACKERT  
 Südzucker AG Mannheim/Ochsenfurt  
 Gottlieb-Daimler Str.10  
 D-68165 Mannheim  
 Phone: +49 (0) 621 421573 (571)  
 Fax: +49 (0) 621 421574  
 Email: michael.packert@suedzucker.de

Mr Kari TÖLLIKKO  
 Principal Administrator  
 General Secretariat of the Council of the European  
 Union  
 The German Presidency  
 175 Rue de la Loi  
 1048 Bruxelles  
 Phone: +32 2 281 7841  
 Fax: +32 2 281 6198  
 Email: karitollikka@consilium.europa.eu

Ms Rose Marie ELFQUIST  
 Secretary  
 General Secretariat of the Council of the European  
 Union  
 The German Presidency  
 175 Rue de la Loi  
 1048 Bruxelles  
 Phone: +32 2 281 9508  
 Fax: +32 2 281 7928  
 Email: rosemarie.elfquist@consilium.europa.eu

#### GHANA

Prof. Samuel K. SEFA-DEDEH  
 Dean  
 Faculty of Engineering Sciences  
 University of Ghana  
 Accra  
 Ghana  
 Phone: +233 277 533090  
 Email: sefad@ug.edu.gh

Mrs Charlotte Afi OHENE-MANU  
 Deputy Executive Director  
 Ghana Standards Board  
 P.O. Box MB-245  
 Accra  
 Ghana  
 Phone: +233 21 501939  
 Fax: +233 21 500231  
 Email: cohene-manu@ghanastandards.org

Mr John OPPONG-OTOO  
 Assistant Scientific Officer  
 Ghana Standards Board  
 P.O. Box 245  
 Accra  
 Phone: +233 243 785375  
 Fax: +233 21 500231  
 Email: nanapong23@yahoo.com

Mr John ODAME-DARKWA  
Deputy Chief Executive  
Food and Drugs Board  
Box CT 2783  
Cantonment  
Accra  
Phone: 222 21 233200

Ms Pearl AKIWUMI SIRIBOE  
Legal Advisor  
Food and Drugs Board  
Accra

Mr Kofi AMENYAH  
Minister Counsellor/Commercial  
Permanent Mission of Ghana  
56, rue de Mollebeau  
1209 Geneva  
Phone: 022 9190450  
Fax: 022 7349161  
Email: kofiamenyah@yahoo.com

#### GREECE - GRÈCE - GRECIA

Mr Vasileios KONTOLAIMOS  
Legal Adviser  
Special Community Law Office  
Ministry of Rural Development and Food  
29 Acharon  
10439 Athens  
Phone: +30 210 8250307  
Fax: +30 210 8254621  
Email: cohalka@otenet.gr

Dr Danai PAPANASTASIOU  
Officer  
Unit of Quality Standards  
Directorate of Nutrition Policy and Research  
Ministry of Development - Hellenic Food Authority  
(EFET)  
124 Kifisias Av&2 Iatridou Str.  
115 26 Athens  
Phone: +30 210 6971660  
Fax: +30 210 6971650  
Email: dpapanastasiou@efet.gr

Mrs Aikaterini DAMIGOU  
Health Counsellor  
Permanent Mission of Greece  
4 Rue Leman 1201  
Geneva  
Phone: +41 229098940  
Fax: +41 227322150

#### GUATEMALA

Dr Antonio FERRATÉ DE LA RIVA  
Coordinador del Codex Guatemala  
Ministerio de Agricultura, Ganadería y Alimentación  
7a Avda. 12-90, Zona 13, Edf. Infoagro  
2 do nivel, Oficina 4  
Ciudad de Guatemala  
Phone: 502-241 37466  
Fax: 502-243 44619  
Email: antonio.ferrate@maga.gob.gt  
antonio.ferrate@yahoo.com

Sr Carlos Ramiro MARTÍNEZ ALVARADO  
Embajador  
Representante Permanente  
Misión Permanente de Guatemala ante la  
Organización de las Naciones Unidas y otros  
Organismos Internacionales  
Ginebra

Sra. Stephanie HOCHSTETTER  
Ministro Consejero  
Misión Permanente de Guatemala ante la  
Organización de las Naciones Unidas y otros  
Organismos Internacionales  
Ginebra

Sra. Soledad URRUELA  
Segundo Secretario  
Misión Permanente de Guatemala ante la  
Organización de las Naciones Unidas y otros  
Organismos Internacionales  
Ginebra

Ms Monica GUERRA  
Counsellor  
Mission of Guatemala to the WHO  
Avenue Giuseppe Motta 35-37  
Geneva  
Phone: 022 730 1336  
Fax: 022 7301345  
Email: monica.mision@wtoguatemala.ch

#### HAITI - HAÏTI - HAITÍ

M Jean Bony ALEXANDRE  
Ministre Conseiller  
Mission permanente auprès de l'office des Nations  
Unies  
Genève

#### HONDURAS

Mr J. Delmer URBIZO  
Ambassador  
Mission of Honduras  
Geneva  
Phone: 022 71000760  
Fax: 022 7100766

Mrs Gracibel BU  
Deputy Ambassador  
Mission of Honduras  
Geneva  
Phone: 7100760  
Fax: 7100766

Sr Mauricio PEREZ  
Consejero  
Mision Permanente de Honduras  
Ginebra  
Phone: 022 710 0760  
Fax: 022 710 00764  
Email: mhonduras.onvg@gmail.com

**HUNGARY - HONGRIE - HUNGRÍA**

Mrs Ágnes SZEGEDYNÉ FRICZ  
Deputy Head of Department  
Food Chain Development Department  
Ministry of Agriculture and Regional Development  
P.O. Box 1  
1860 Budapest 55  
Hungary  
Phone: (36 1 ) 301 4571  
Fax: (36 1) 301 4808  
Email: fricza@posta.fvm.hu

**ICELAND - ISLANDE - ISLANDIA**

Mr Thordur ASGEIRSSON  
Director of Fisheries  
Directorate of Fisheries  
Dalshraun 1  
220 Hafnarfjörður  
Phone: +354 569 9900  
Fax: +354 569 7991  
Email: thordur@fiskistofa.19

Mr Ragnar KRISTJANSSON  
Counsellor  
Mission of Iceland  
Avenue Blanc 49  
Case Postale 86  
1211 Genève 20  
Phone: 022 7167700  
Fax: 022 7161707  
Email: RGK@mfa.is

**INDIA - INDE**

Mr S. DAVE  
Director  
Agricultural and Processed Food Products Export  
Development Authority (APEDA)  
NCUI Building, 3 Siri Institutional Area  
August Kranti Marg,  
Hauz Khas  
New Delhi - 110016  
India  
Phone: +91 11 26513162  
Fax: +91 11 265 19259  
Email: director@apeda.com

Ms Indrani KAR  
Senior Director  
Head - Agriculture, Food Processing and FMCG  
Confederation of Indian Industry  
The Mantosh Sondhi Centre  
23, Institutional Area  
Lodi Road  
New Delhi 110-003  
India  
Phone: +91 11 2462 2228  
Fax: +91 22 2461 5693  
Email: indrani.kar@ciionline.org

Mr Vijay Kumar TRIVEDE  
Counsellor  
Permanent Mission of India  
Geneva  
Phone: 022 9068686  
Fax: 022 9068686  
Email: vk.trivedi@mea.gov.in

**INDONESIA - INDONÉSIE**

Dr SUNARYA  
Deputy Director-General  
The National Standardization Agency of Indonesia  
Secretary of National Codex Contact Point  
Mangala Wanabakti Block IV Fl, 4  
Jl. Jend Gatot Subroto, Senayan  
Jakarta 10270  
Phone: +62 21 5747043/5747042  
Fax: +62 21 574045  
Email: sps-2@bsn.or.id

Dr Husniah Rubiana Thamrin AKIB  
Head of National Agency for Drug and Food Control  
National Agency of Drug and Food Control  
Jl. Percetakan Negara no. 23  
Jakarta 10560  
Indonesia  
Phone: +62 21 4244688  
Fax: +62 21 4250764  
Email: tukepalabadan@yahoo.com

Ms Sri Irawati SUSALIT  
Director  
Food Product Standardization  
National Agency of Drug and Food Control  
Jl. Percetakan Negara no. 23  
Jakarta 10560  
Indonesia  
Phone: +62 21 42875584  
Fax: +62 21 42875780  
Email: iras48@yahoo.com

Ms Nus Nuzulia ISHAK  
Director  
Directorate for Supervision and Quality Control  
Directorate General of Foreign Trade  
Ministry of Trade  
Jakarta  
Phone: +62 21 8710323  
Fax: +62 21 8710478  
Email: nus\_depdag@cbn.net.id

Mr Kukuh ACHMAD  
Director  
The National Standardization Agency  
Mangala Wanabhakti Block IV, 4th Fl  
Jakarta 10270  
Indonesia  
Phone: +62 21 5747043  
Fax: +62 21 579 02948  
Email: kukuh@bsn.or.id

Mr Achmad SUFIARDI  
Director of Food Industry  
Ministry of Industry  
Jl. Jenderal Gatot Subroto Kav.  
52-53 LT. 14  
Jakarta 12950  
Indonesia  
Phone: +62 21 5253526  
Fax: +62 21 5253526  
Email: sulis\_sufiardi@yahoo.com

Ms Dinar SINURAT  
First Secretary  
Indonesian Permanent Mission  
16 rue St Jean  
Geneva  
Phone: 022 3383350  
Fax: 022 345 5733

Mr Yohpy WARDANA  
Head of Section  
Free Trade Area  
Department of Foreign Affairs  
Jl. Taman Pejambon 6  
Phone: +62 21 3812133  
Fax: +62 21 3519593  
Email: yohpyiw@yahoo.com

Ms Eny TULAK  
Head of Section Quality Control of Agricultural and  
Forestry Product  
Directorate for Supervision and Quality Control  
Directorate Generale of Foreign Trade  
Ministry of Trade  
Jakarta  
Phone: +62 21 8710323  
Fax: +62 21 8710478  
Email: enytulakl@yahoo.co.id

Mr Joannes TANDJUNG  
Third Secretary  
Permanent Mission of Indonesia to the United  
Nations  
Geneva  
Phone: 022 3383350  
Email: j.tardjung@mail.com

Dr Florentius Gregorius WINARNO  
Director  
Pt. Mbrio Biotekindo  
Jl Pajajaran Indah V No 1 C  
Baranangsiang, Bogor 16143  
Indonesia  
Phone: +62 251 532403  
Fax: +62 252 377973  
Email: fgw@mbrio.food.com

Ms Fitria WIBONO  
Third Secretary  
Indonesian Permanent Mission  
Geneva  
Phone: 022 3383350  
Fax: 022 345 5733  
Email: rwibowo@hotmail.com

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) –  
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D') –  
IRÁN (REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)**

Mr J. KHALGHANI  
Deputy Minister for Jihad Agriculture  
Head of Agricultural Research and Education  
Organization  
Ministry of Agriculture  
Yaman Ave Chamran Highway  
Tehran  
P.O. Box 19835-111  
Phone: 0098 21 22400080  
Fax: 0098 21 22400568  
Email: khalghani@areo-ir/khalghani@gmail.com

Javad Shakhs TAVAKOLIAN  
Ambassador  
Permanent Representative to FAO  
Permanent Representation of the Islamic Republic of  
Iran to FAO  
Via Aventina, 8  
00153 Rome  
Phone: +39 06 5743594  
Fax: +39 06 5747636  
Email: missiranfao@missiranfao.191.it

Mr Alireza MOAIYERI  
Ambassador  
Permanent Representative  
Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran to  
the United Nations and other International  
Organizations  
Geneva

Mr Hamid FEIZI  
Head of Delegation of CCCF and CCFFV in Iran  
Ministry of Jihad-e-Agriculture  
No. 908, 9th Floor, Bldg.2 - Taleghani Ave  
Tehran  
Phone: 00982 164582908  
Fax: 00982 188943873  
Email: hfeizi@yahoo.com

Mr Kyoumarss FATHOLLAH KERMANSHAHI  
Vice President for Trade Assistance  
Trade Promotion Organization  
Ministry of Commerce  
Tehran  
Phone: +00982 122664030  
Fax: +00982 122664033  
Email: kermanshahi@yahoo.com

Mr Navid ARJOMAND  
Kerman Chamber of Commerce , Mine and Industry  
Kerman  
Phone: +00989 133401158  
Email: arjmand\_n@hotmail.com

Mr K. AHMADI  
Counsellor  
Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran to  
the United Nations and other International  
Organizations  
Geneva

**IRAQ**

Ms Mayada YASS  
 First Secretary  
 Permanent Mission of Iraq  
 Geneva  
 Phone: 022 911180900  
 Fax: 022 7330326

**IRELAND - IRLANDE - IRLANDA**

Mr Alan REILLY  
 Director of Food Science and Standards and Deputy  
 CEO  
 Food Safety Authority of Ireland  
 Lr. Abbey Street  
 Dublin 1

Mr Richard HOWELL  
 Agricultural Inspector  
 Department of Agriculture, Fisheries and Food  
 Agriculture House  
 7C Kildare Street  
 Dublin 2  
 Phone: + 00353 1 6072572  
 Fax: +00353 1 6616263  
 Email: Richard.howell@agriculture.gov.ie

**ISRAEL - ISRAËL**

Ms Helena BORUKHOVICH  
 Adviser  
 Permanent Mission of Israel to the United Nations  
 1-3 Avenue de la Paix  
 1202 Geneva, CH  
 Phone: 022 7160525  
 Fax: +022 7160555  
 Email: reporter@geneva.mfa.gov.il

**ITALY - ITALIE - ITALIA**

Mr Fabrizio OLEARI  
 Direttore Generale  
 Segretario Nazionale della Valutazione del Rischio  
 della Catena Alimentare  
 Ministero del Lavoro, della Salute e delle Politiche  
 Sociali  
 Via Giorgio Ribotta 5  
 00144 Roma  
 Phone: +0039 06 59946115  
 Fax: +0039 06 59946928  
 Email: f.oleari@sanita.it

Drssa Brunella LO TURCO  
 Segretario Generale Comitato Nazionale per il  
 "Codex Alimentarius"  
 Ministero delle Politiche Agricole, Alimentari e  
 Forestali  
 Direzione Generale per la Qualità dei Prodotti  
 Agroalimentari  
 Via XX Settembre, 20  
 00187 Roma  
 Phone: +39 06 46656041  
 Fax: +3906 4880273  
 Email: qpa6@politicheagricole.gov.it

Dr Ciro IMPAGNATIELLO  
 Funzionario  
 Segretariato Generale Comitato Nazionale per il  
 "Codex Alimentarius"  
 Ministero delle Politiche Agricole, Alimentari e  
 Forestali  
 Direzione Generale per la Qualità dei Prodotti  
 Agroalimentari  
 Via XX Settembre, 20  
 00187 Roma  
 Phone: +39 06 46656046  
 Fax: +39 06 4880273  
 Email: c.impagnatiello@politicheagricole.it

**JAMAICA - JAMAÏQUE**

Mr Richard BROWN  
 First Secretary  
 Permanent Mission of Jamaica  
 30 rue de Lausanne  
 1201 Geneva  
 Phone: 022 908 0760  
 Email: richard.brown@ties.itu.int

Mrs Fay ANDERSON  
 Manager  
 Inspectorate Division  
 Bureau of Standards Jamaica  
 6 Winchester Road  
 Kingston 10  
 Jamaica, WI  
 Phone: +1 (876) 926 3 140-5  
 Fax: +1 876 929 4736  
 Email: fanderson@bsj.org.jm

**JAPAN - JAPON - JAPÓN**

Mr Kiyomichi FUJISAKI  
 Director-General  
 Department of Food Safety  
 Pharmaceutical and Food Safety Bureau  
 Ministry of Health, Labour and Welfare  
 1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
 Tokyo 100-8916  
 Japan  
 Phone: +81 3 3595 2326  
 Fax: +81 3 3503 7965  
 Email: codexj@mhlw.go.jp

Mr Jun KOIDE  
 Assistant Director  
 International Affairs Division  
 Food Safety and Consumer Affairs Bureau  
 1-2-1 Kasumigaseki Chiyoda-ku  
 Tokyo  
 Japan 100-8950  
 Phone: +81 3 3502 8732  
 Fax: +81 3 3507 4243  
 Email: jun\_koide@nm.maff.go.jp

Ms Chieko IKEDA  
 Director  
 Office of International Food Safety  
 Department of Food Safety  
 Pharmaceutical and Food Safety Bureau  
 Ministry of Health, Labour and Welfare  
 1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
 Tokyo 100-8916  
 Japan  
 Phone: +81 3 3595 2326  
 Fax: +81 3 3503 7965  
 Email: codexj@mhlw.go.jp

Ms Kazuko FUKUSHIMA  
 Deputy Director  
 Office of International Food Safety  
 Department of Food Safety  
 Pharmaceutical and Food Safety Bureau  
 Ministry of Health, Labour and Welfare  
 1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
 Tokyo 100-8916  
 Japan  
 Phone: +81 3 3595 2326  
 Fax: +81 3 3503 7965  
 Email: codexj@mhlw.go.jp

Dr Hiroshi YOSHIKURA  
 Advisor  
 Department of Food Safety  
 Pharmaceutical and Food Safety Bureau  
 Ministry of Health, Labour and Welfare  
 Japan  
 Phone: +81 3 3595 2326  
 Fax: +81 3 3503 7965  
 Email: codexj@mhlw.go.jp

Ms Ayako YOSHIO  
 International Affairs Division  
 Food Safety and Consumer Affairs Bureau  
 1-2-1 Kasumigaseki Chiyoda-ku  
 Tokyo  
 Japan 100-8950  
 Phone: +81 3 3502 8732  
 Fax: +81 3 3507 4243  
 Email: ayako\_yoshio@nm.maff.go.jp

#### JORDAN - JORDANIE - JORDANIA

Dr Yaseen Muhib KHAYYAT  
 Director-General  
 Head of National Codex Committee  
 Jordan Institution for Standards and Metrology  
 (JISM)  
 P.O. Box 941287  
 Amman 11194  
 Phone: +00962 6 5680139  
 Fax: +00962 6 5681099  
 Email: ykhayat@jism.gov.jo

Dr Mahmoud ZU'BI  
 Secretary of Jordan National Codex Committee  
 Jordan Institution for Standards and Metrology  
 (JISM)  
 P.O. Box 941287  
 Amman 11194  
 Phone: +962 6 5690751  
 Fax: +962 6 5681099  
 Email: mzoubi@jism.gov.jo

#### KAZAKHSTAN - KAZAJSTÁN

Mr Dudar ZHAKENOV  
 First Secretary  
 Permanent Mission of Kazakhstan to the United  
 Nations Office  
 Geneva  
 Phone: +41 22 7886600  
 Fax: +41 22 7886602  
 Email: dudar2001@mail.ru

#### KENYA

Dr Kioko MANG'ELI  
 Managing Director  
 Kenya Bureau of Standards  
 P.O. Box 54974-00200  
 Popo Road off Mombasa Road  
 Nairobi  
 Kenya  
 Phone: +254 020 600034  
 Fax: +254 020 604031/609660  
 Email: info@kebs.org  
 md@kebs.org

Mrs Evah ODOUR  
 General Manager for Standard Division  
 Kenya Bureau of Standards  
 P.O. Box 54974 00200  
 Kapiti Road behind Belleview  
 Nairobi  
 Phone: +254 733 897000  
 Fax: +254 020 609660/604031  
 Email: info@kebs.org  
 odourE@kebs.org

Mr Washington OTIENO  
 General Manager - Inspection Operations  
 Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS)  
 P.O. Box 49593  
 Nairobi 00100  
 Phone: +254 (20)3536171/2  
 Fax: +254 (20)3536175  
 Email: wotieno@kephis.org  
 director@kephis.org

Dr Tom MBOYA OKEYO  
 Ambassador  
 Deputy Permanent Representative to FAO  
 Permanent Mission of Kenya  
 1-3 Avenue de la paix  
 1202 Geneva  
 Phone: +4122 906 4050  
 Fax: +4122 7312905  
 Email: tomboy.okeyo@tils.itu.int

Mrs Alice Akoth Okelo ONYANGO  
 Head of Codex Office  
 Kenya Bureau of Standards  
 P.O. Box 54974 00200  
 Popo Road off Mombasa Road  
 Nairobi  
 Phone: +254 02 605490  
 Fax: +254 02 609660/604031  
 Email: info@kebs.org  
 akothe@kebs.org

Ms Gladys Njeri MAINA  
 Chief Executive  
 Pest Control Products Board  
 P.O. Box 13794 00800  
 Nairobi  
 Phone: +254 020 4450242  
 Fax: +254 020 4449072  
 Email: njeri\_gladys@yahoo.com  
 pcpboard@todays.co.ke

#### **KUWAIT - KOWEÏT**

Mr Khaled Abdul Rahman AL FAHAD  
 Assistant Undersecretary  
 Deputy Director-general for Standards and Industrial  
 Services Affairs  
 Public Authority for Industry  
 P.O. Box 4590  
 Safat 13041  
 Kuwait  
 Phone: +965 5302555  
 Fax: +965 5302556  
 Email: kowsmd@pai.gov.kw

Mrs Hashmia AL-ENEZI  
 Standards Chief Engineer  
 Public Authority for Industry  
 P.O. Box 4690 Safat  
 Kuwait  
 Phone: +965 5302672  
 Fax: +965 530 2625  
 Email: h.alanzei@pai.gov.kw

#### **KYRGYZSTAN - KIRGHIZISTAN - KIRGUISTÁN**

Mrs Saltanat TASHMATOVA  
 First Secretary  
 Mission of the Kyrgyzstan Republic  
 Geneva  
 Phone: 022 7079224  
 Fax: 022 7079221

#### **LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO – REPÚBLICA DEMOCRÁTICA POPULAR LAO**

Mr Somthavy CHANGVISOMMID  
 Director-General  
 Food and Drug Department  
 Ministry of Health  
 Simeuang Road  
 Vientiane Capital  
 LAO PDR  
 Phone: 856 21 214013 or 205348077  
 Fax: 856 20 5348077  
 Email: drug@laotel.com

Mr Sadettan SANE XAY  
 Second Secretary  
 Lao Permanent Mission to the UNO  
 Geneva  
 Email: sanexay\_sdt@yahoo.com

#### **LATVIA - LETTONIE - LETONIA**

Mrs Arlita SEDMALE  
 Director of Food Department  
 Ministry of Agriculture  
 Republikas Laukums 2  
 Riga LV 1981  
 Phone: +371 67878716  
 Fax: +371 67878717  
 Email: Arlita.Sedmale@zm.gov.lv

Ms Ieva DREIMANE  
 First Secretary  
 Permanent Mission of the Republic of Latvia to the  
 United Nations Office  
 Geneva  
 Phone: +41 22 7385111  
 Fax: +41 22 7385171  
 Email: ieva.dreimane@mfa.gov.la

#### **LEBANON - LIBAN - LÍBANO**

Mme Najla RIACHI ASSAKER  
 Ambassadeur  
 Mission permanente du Liban auprès de l'office des  
 Nations Unies  
 58, rue de Moillebeau  
 1209 Genève  
 Phone: +41 22 7918585  
 Fax: +41 22 791 8580  
 Email: ahmadarafa@yahoo.com

M Ahmad ARAFA  
 Premier secrétaire  
 Mission permanente du Liban auprès de l'office des  
 Nations Unies  
 58, rue de Moillebeau  
 1209 Genève  
 Phone: +41 22 7918585  
 Fax: +44 22 791 8580  
 Email: ahmadarafa@yahoo.com

**LESOTHO**

Mr Cyprian Tlhako MOKHORO  
 Director of Standards  
 Department of Standards and Quality Assurance  
 Ministry of Trade and Industry, Cooperatives and  
 Marketing  
 P.O. Box 747  
 Maseru 100  
 Lesotho  
 Phone: +266 22 317454  
 Fax: +266 22 310326  
 Email: lessqa@leo.co.ls

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA –  
 JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE –  
 JAMAHIRIJA ĀRABE LIBIA**

Mrs Huda GASHUT  
 Minister Counsellor  
 Mission of Libya  
 Geneva  
 Phone: 07939925457  
 Fax: 022 9598910  
 Email: gashut@bluewin.ch

**LITHUANIA - LITUANIE - LITUANIA**

Mr Albertas BARZDA  
 Director  
 National Nutrition Centre  
 Kalvariju 153  
 08221 Vilnius  
 Lithuania  
 Phone: +370 5 2778919  
 Fax: +370 2 2778 713  
 Email: rmc@vilnius.omnitel.net

Mrs Irena ENDRIUSKIENE  
 Agricultural Attaché  
 Permanent Mission of Lithuania  
 Geneva

**LUXEMBOURG - LUXEMBURGO**

M Jean FEYDER  
 Ambassadeur  
 Représentant Permanent  
 Mission du Luxembourg auprès de l'ONU et des  
 Organisations internationales  
 Genève

Mme Christine GOY  
 Représentant permanent adjoint  
 Mission du Luxembourg auprès de l'ONU et des  
 Organisations internationales  
 Genève  
 Phone: +41 22 9191929  
 Fax: +41 22 919 1920  
 Email: christine.goy@mae.etat.lu

**MALAWI**

Mr Davlin CHOKAZINGA  
 Acting Director-General  
 Malawi Bureau of Standards  
 P.O. Box 946  
 Blantyre  
 Malawi  
 Phone: + 265 1 870488  
 Fax: +265 1 870756  
 Email: davlinchokazinga@mbsmw.org  
 mbs@mbsmw.org

**MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA**

Ms Norrani EKSAN  
 Principal Assistant Director  
 Food Safety and Quality Division  
 Ministry of Health Malaysia  
 Level 3, Block E7, Parcel E  
 Federal Government Administration Centre  
 62590 Putrajaya  
 Malaysia  
 Phone: +603 8883 3511  
 Fax: +603 8889 3815  
 Email: norrani@moh.gov.my

Ms Hsu KING BEE  
 Ambassador  
 Permanent Representative of Malaysia to the United  
 Nations Office  
 International Center Cointrin  
 20, Route de Pre-Bois  
 Block H, 1st Floor,  
 P.O. Box 1834  
 1215 Geneva 15  
 Switzerland  
 Phone: +41 022 710 7500  
 Fax: +41 022 710 7501  
 Email: kingbee@kln.gov.my

Ms Noraini MOHD. OTHMAN  
 Director  
 Food Safety and Quality Division  
 Department of Public Health  
 Ministry of Health Malaysia  
 Level 3, Block E7, Parcel E  
 Federal Government Administration Centre  
 62590 Putrajaya  
 Malaysia  
 Phone: +603 8883 3501  
 Fax: +603 8889 3815  
 Email: noraini\_othman@moh.gov.my

Dr Tee E. SIONG  
 Nutrition Consultant  
 Food Safety and Quality Division  
 Ministry of Health Malaysia  
 Level 3, Block E7, Parcel E  
 Federal Government Administration Centre  
 62590 Putrajaya  
 Malaysia  
 Phone: +603 7728 7287  
 Fax: +603 7728 7426  
 Email: esiong@streamyx.com  
 president@nutriweb.org.my

Ms Ezlin ABDUL KHALID  
 Assistant Director  
 Food Safety and Quality Division  
 Ministry of Health Malaysia  
 Level 3, Block E7, Parcel E  
 Federal Government Administration Centre  
 62590 Putrajaya  
 Malaysia  
 Phone: +603 8883 3568  
 Fax: +603 8889 3815  
 Email: ezlin@moh.gov.my

Mr Ahmad Hazizi AZIZ  
 Head  
 Fish Quality Control Section  
 Department of Fisheries Malaysia  
 Level 1-6, Block 4G2  
 Wisma Tani, precinct 4  
 Federal Government Administrative Centre  
 62630 Putrajaya, Malaysia  
 Phone: +603 8870 4415  
 Fax: +603 8889 1055  
 Email: ahmazi01@dof.gov.my  
 ziziwaameen@yahoo.com

Dr Nagendran BALASUNDRAM  
 Principal Research Officer  
 Malaysian Palm Oil Board (MPOB)  
 No. 6 Persiaran Institusi  
 Bandar Baru Bangi  
 43000 Kajang, Selangor  
 Malaysia  
 Phone: +603 8769 4602  
 Fax: +603 8920 1918  
 Email: nagen@mpob.gov.my

Dr Yew-Ai TAN  
 Principal Research Officer  
 Malaysian Palm Oil Board  
 6 Persiaran Institusi  
 Bandar Baru Bangi  
 43000 Kajang  
 Selangor  
 Malaysia  
 Phone: +603 8769 4436  
 Fax: +603 8920 1918  
 Email: tan@mpob.gov.my

Mr Mohammed Zin AMRAN  
 Deputy Permanent Representative  
 Permanent Mission of Malaysia to the United  
 Nations and other International Organizations  
 International Center Cointrin  
 20, Route de Pre-Bois  
 Block H, 1st Floor,  
 P.O. Box 1834  
 1215 Geneva 15  
 Switzerland  
 Phone: 022 710 7500  
 Fax: 022 710 7501  
 Email: amran@lan.gov.my

Mr Azril ABDUL AZIZ  
 First Secretary  
 Permanent Mission of Malaysia to the United  
 Nations and other International Organizations  
 International Center Cointrin  
 20, Route de Pre-Bois  
 Block H, 1st Floor,  
 P.O. Box 1834  
 1215 Geneva 15  
 Switzerland  
 Phone: +41 022 710 7500  
 Fax: +41 022 710 7501  
 Email: azril@kln.gov.my

Mr Azwa Affendi BAKHTIAR  
 First Secretary  
 Permanent Mission of Malaysia to the United  
 Nations and Other International Organizations  
 International Centre Cointrin  
 20, Route de Pre Bois  
 Block H, 1st Floor  
 P.O. Box 1834  
 1215 Geneva 15  
 Switzerland  
 Phone: (41) 022 7107500  
 Fax: (41) 022 7107501  
 Email: malgeneva@kln.gov.my

#### **MALDIVES - MALDIVAS**

Ms Shazla MOHAMED  
 Scientific Officer  
 Maldives Food and Drug Authority  
 Sosun Magu  
 Malé  
 Phone: +960 3343538  
 Fax: +960 3312281  
 Email: shazlamohamed@mfd.gov.mv

#### **MALI - MALÍ**

Prof Boubacar Sidiki CISSE  
 Président du Comité National du Codex  
 Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des  
 Aliments  
 Centre Commercial Rue 305  
 Quartier du Fleuve BPE: 2362  
 République du Mali  
 Phone: +223 6751815  
 Fax: +223 2230203  
 Email: bscisse@ml.refer.org

M Ousmane TOURÉ  
 Directeur Général  
 Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des  
 Aliments  
 Ministère de la Santé  
 BPE:2362  
 Quartier du Fleuve, rue 305  
 (Ancienne Cour des Grandes Endémies)  
 Bamako  
 Mali  
 Phone: +223 2230183  
 Fax: +223 2220747  
 Email: oussou\_toure@hotmail.com

M Abdoulaye Farka MAIGA  
 Chef de la division Normalisation  
 Direction Nationale des Industries  
 Rue Famolo Coulibaly  
 BP 278  
 Bamako  
 Phone: +223 623 7017/223 2225756  
 Email: afarkamaiga@yahoo.fr

Mr Sekou KASSE  
 First Counsellor  
 Permanent Mission of Mali  
 Geneva  
 Phone: 0798326223  
 Fax: 022 7100969  
 Email: kasse@bluewin.ch

#### MALTA - MALTE

Mr John ATTARD KINGSWELL  
 Director  
 Department for Environmental Health  
 Food Safety Commission  
 Public Health Regulation Division  
 Ministry for Social Policy  
 37-39, Rue d'Argens  
 Msida MSD 1368  
 Malta  
 Phone: +356 2133225  
 Fax: +356 21346767  
 Email: john.attard-kingswell@gov.mt

Mr Sandro SAMMUT  
 Department for Environmental Health  
 Food Safety Commission  
 Public Health Regulation Division  
 Ministry for Social Policy  
 37-39, rue d'Argens  
 Msida MSD 1368  
 Malta  
 Phone: +356 21324093  
 Fax: +356 21344767  
 Email: sandro.sammuto@gov.mt

#### MAURITANIA - MAURITANIE

Mr Taleb Khyar OULD ABDI SALEM  
 Second Counsellor  
 Permanent Mission  
 46 Ave Blanc  
 1202 Geneva  
 Geneva  
 Phone: 022 906 1840  
 Fax: 022 906 1841  
 Email: taleb01@hotmail.com

#### MAURITIUS - MAURICE - MAURICIO

Mr Vishwakarmah MUNGUR  
 Minister Counsellor  
 Permanent Mission of the Republic of Mauritius to  
 the United Nations  
 Geneva

Ms Reena WILFRID-RENÉ  
 Second Secretary  
 Permanent Mission of the Republic of Mauritius to  
 the United Nations  
 Geneva

#### MEXICO - MEXIQUE - MÉXICO

Sr Carlos Francisco ARCE MACÍAS  
 Subsecretario de Normatividad, Inversión Extranjera  
 y prácticas Comerciales Internacionales  
 Secretaría de Economía  
 Alfonso Reyes#30  
 C.P. 06140  
 Col. Hipodrómo Condesa  
 México, D.F.  
 Piso 14  
 Phone: +52 55 5729 9271  
 Fax: +52 55 5729 9413  
 Email: carce@economia.gob.mx

Sra. Ingrid MACIEL PEDROTE  
 Directora de Normalización Internacional  
 Dirección General de Normas  
 Secretaría de Economía  
 Av. Puente de Tecamachalco No. 6  
 Naucalpan  
 Mexico, D.F. Z.C. 53950  
 Phone: +52 55 5729 9480  
 Fax: +52 55 5520 9715  
 Email: imaciel@economia.gob.mx

Sr Eduardo JARAMILLO NAVARRETE  
 Director Ejecutivo de Operación Internacional  
 Comisión Federal para la Prevención contra Riesgos  
 Sanitarios (COFEPRIS)  
 Secretaría de Salud  
 Monterrey No.33 Piso 1 Col. Roma Delegación  
 Cuauhtémoc  
 México, D.F.  
 Phone: +52 5555 141363  
 Fax: +52 5555 52082974  
 Email: ejaramillo@salud.gob.mx

Sra. Laura BONILLA REYES  
 Coordinador del Subcomité 8 del Codex sobre  
 Etiquetado de los Alimentos (CANACINTRA)  
 Unilever de México  
 S. De R.L. de C.V.  
 Paseo de los Tamarindos No.150  
 Arcos D, Col. Bosques de las Lomas C.P. 05120  
 México, D.F.  
 Phone: (55) 11054487  
 Fax: (55) 1105 4462  
 Email: laura.bonilla@unilever.com

Sra. María Antonieta JAQUEZ  
 Primer Secretario  
 Embajada de México  
 Ginebra, Suiza

Sr Jesús Eduardo LUNA MARTÍNEZ  
 Director de Fomento Bovino, Ovino y Caprino  
 Secretaría de Agricultura, Ganadería, Gesarrollo  
 Rural, Pesca y Alimentación (SAGARPA)  
 Municipio Libre 377  
 Col-Sta. Cruz Atoyac  
 Benito Juarez 03310  
 México, DF  
 Email: eluna.cgg@sagarpa.gob.mx

Sr Juan Pablo FUEYO  
 Gerente de Relacione Públicas  
 Grupo Yakult  
 CP 03310  
 México, DF  
 Email: jfueyo@yakultmex.net

Sr Alfonso MONCADA JIMÉNEZ  
 Subdirector de Relaciones Públicas y Asuntos  
 Regulatorios  
 Grupo Alimentario  
 CP 03310  
 México, D.F.  
 Email: amoji@starmedia.com

Sr Jaine ZABLUDOVSKY  
 Presidente Ejecutivo del Consejo Mexicano de la  
 Industria de productos de Consumo (CONMEXICO)  
 México, D.F.

#### MOLDOVA

Mr Victor MORARU  
 Deputy Permanent Representative  
 Permanent Mission of the Republic of Moldova to  
 the United Nations Office in Geneva  
 Switzerland  
 Phone: +004122 7339103  
 Fax: +0041 22 7339104  
 Email: victor.moraru@bluewin.ch

#### MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

M Lhoussaine SAAD  
 Chef de la Division de la Répression des Fraudes  
 Direction de la Protection des Végétaux, des  
 Contrôles Techniques et de la Répression des  
 Fraudes  
 Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime  
 Place Abdallah Chefchaoui, Quartier Administratif  
 Phone: +212 37 298150  
 Fax: +212 37 297444  
 Email: saad\_lho@yahoo.fr

M. Saad BENCHAKROUNE  
 Directeur Général  
 Etablissement Autonome de contrôle et de  
 coordination des exportations  
 72, Angle Rue Mohamed Smiha et Rue Mohamed El  
 Baâmrani  
 Casablanca  
 Maroc  
 Phone: +212 22 306198  
 Fax: +212 22 30 2567  
 Email: benchakroune@eacce.org.ma

M El Maati BENZAOUZ  
 Directeur P.I.  
 Laboratoire Officiel d'Analyses et de Recherches  
 Chimiques  
 25, Rue Nichakra rahal  
 20000 Casablanca  
 Maroc  
 Phone: +212 22 302196  
 Fax: +212 22 301972  
 Email: maatibenazzouz@yahoo.fr

Mr Sabah LAZRAQ  
 Head of Division of Products Control  
 Department of Maritime Fisheries  
 Rabat  
 Phone: 00212 37688272  
 Fax: 00212 37688324  
 Email: lazrasa@mpm.gov.ma

Mr Abdelkrim BERRADA  
 Head of Service of Products Control  
 Ministry of Fisheries  
 Rabat  
 Phone: 212 37688272  
 Fax: 21237688294  
 Email: berrada@mpm.gov.ma

M. Mohammed BACHAOUCH  
 Secrétaire general adjoint  
 Moroccan Soft Drinks Association  
 Phone: +212 22 435 107  
 Fax: +212 22 335 715  
 Email: mbachaouch@mena.ko.com

M Mohammed ACHGALOU  
 Représentant permanent  
 Mision permanente du Royaume du Maroc  
 Genève

#### MOZAMBIQUE

Dr Ana Francisco CHARLES  
 Codex Contact Point  
 Department of Environmental Health  
 Ministry of Health  
 Eduardo Mondlane/Salvador Allende ave nr. 1008  
 P.O. Box 264  
 Maputo  
 Mozambique  
 Phone: +258 8239 44478  
 Fax: +258 21 310281  
 Email: a\_charlita042000@yahoo.com.au

Ms Marina Margarida KARAGIANES  
 Health Director  
 Provincial Directorate of Health  
 Beira  
 Mozambique  
 Phone: +258 823910695  
 Fax: +258 23322913  
 Email: karagiaism@gmail.com

**MYANMAR**

Mr MYO HTUT KYAW  
Deputy Permanent Representative  
Permanent Mission of the Union of Myanmar  
47 Avenue Blanc  
1202 Geneva  
Phone: 022 906 9870/71  
Fax: 022 7328919  
Email: mission.myanmar@ties.itu.int

THANT SIN  
First Secretary  
Permanent Mission of the Union of Myanmar  
47 Avenue Blanc  
1202 Geneva  
Phone: 022 906 9870/71  
Fax: 022 732 8919  
Email: mission.myanmar@ties.itu.int

**NEPAL - NÉPAL**

Mr Ravi BHATTARAI  
Deputy Permanent Representative  
Permanent Mission of Nepal  
Geneva  
Phone: 022 733 2621  
Email: bhattarairavi@hotmail.com

**NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAÍSES BAJOS**

Ms Annemieke P. VAN BOLHUIS  
Director  
Nutrition, Health Protection and Prevention  
Department  
Ministry of Health, Welfare and Sport  
P.O. Box 20350  
2500 EJ The Hague  
The Netherlands  
Phone: +31 70 3406966  
Fax: +31(0) 70 3406280  
Email: am.v.bolhuis@minvws.nl

Dr Wim VAN ECK  
Chief Public Health Officer  
Food and Consumer Product Safety Authority  
P.O. Box 19506  
2500 CM The Hague  
The Netherlands  
Phone: +31 70 4484814  
Fax: +31 70 4484061  
Email: wim.van.eck@vwa.nl

Ms Wieke TAS  
Senior Policy Officer  
Ministry of Health, Welfare and Sport  
P.O. Box 20350  
2500 EJ The Hague  
The Netherlands  
Phone: +31 70 340 6365  
Fax: +31 70 340 5554  
Email: JW.TAS@minvws.nl

Mr Leo HAGEDOORN  
Project Leader  
Private Public Partnerships  
Department of International Affairs  
Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality  
P.O. Box 20401  
2500 EK The Hague  
The Netherlands  
Phone: +31 70 3785740  
Fax: +31 70 378 6105  
Email: hagedoorn@minlnv.nl

**NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE -  
NUEVA ZELANDIA**

Mr Sundararaman RAJASEKAR  
Senior Programme Manager  
Codex Coordinator and Contact Point for New  
Zealand  
New Zealand Food Safety Authority  
P.O. Box 2835  
Wellington  
New Zealand  
Phone: +64 4 894 2576  
Fax: +64 4 894 2583  
Email: RajasekarS@nzfsa.govt.nz

Dr Steve HATHAWAY  
Director (Science)  
New Zealand Food Safety Authority  
P.O. Box 2835  
Wellington  
Phone: +64 6 867 1144  
Fax: +64 6 868 5207  
Email: Steve.hathaway@nzfsa.govt.nz

Ms Melissa QUARRIE  
Policy Analyst (Codex)  
Policy Group  
New Zealand Food Safety Authority  
Telecom Network House  
South Tower, 86 Jervois Quay  
Wellington  
Phone: +64 4 894 2462  
Fax: +64 4 894 2583  
Email: melissa.quarrie@nzfsa.govt.nz

**NICARAGUA**

Lic. Néstor CRUZ TORUÑO  
Consejero  
Misión Permanente de Nicaragua ante la Oficina de  
las Naciones Unidas y Otras Organizaciones  
Internacionales  
Ginebra

**NIGER - NIGER**

M Illiassou BAKO  
 Directeur de la normalisation, de la qualité et de la  
 métrologie  
 Direction de la Normalisation, de la Qualité et de la  
 Métrologie  
 Niamey  
 Phone: +00227 20736950  
 Fax: +00227 20732150  
 Email: bako142002@yahoo.fr

Mme Hassane AISSATOU CISSÉ  
 Responsable Cellule Nutrition et Alimentation  
 Direction générale de l'agriculture  
 Ministère du développement agricole  
 BP 323  
 Niamey  
 Phone: +227 96969423  
 Email: iboureima\_moussa@yahoo.fr

**NIGERIA - NIGÉRIA**

Mr Abiola KOMOLAFE  
 Deputy Director  
 Standards Organization of Nigeria  
 13/14 Victoria Arobieke Street  
 Lekki Phase 1  
 Lagos  
 Phone: +234 1 8023288411  
 Fax: +234 1 2708246  
 Email: abikomos@yahoo.com  
 info@sononline-ng.org

Mrs Margaret Effiong ESHIETT  
 Deputy Director  
 Standards Organization of Nigeria  
 Plot 13/14 Victoria Arobieke Street  
 Lekki Peninsula Phase 1  
 Lagos  
 Phone: +234 1 2708231-4  
 Fax: +234 1 2708246  
 Email: info@sononline-ng.org  
 megesciETT@yahoo.com

Mr Felix Adun ASEMOTA  
 Director  
 National Agency for Food and Drug Administration  
 and Control  
 Plot 2032, Olusegun Obasanjo Way  
 Wuse Zone 7  
 Abuja  
 Phone: +234 8038566529  
 Email: asemotafelix@yahoo.com

Mrs Jane O. NZEOMA  
 Deputy Director (Regulatory Affairs)  
 National Agency for Food and Drug Administration  
 and Control  
 (NAFDAC)  
 3/4 Oshodi - Apapa, Expressway  
 Lagos  
 Phone: +234 8033338184/234 1 4772453  
 Email: janenzeoma@yahoo.com

Prof. Lucy OGBADU  
 Director  
 National Biotechnology Development Agency  
 16, Dunukofia Street  
 Area 11, Garki Abuja  
 Phone: +2348035 908282  
 Email: lujego@yahoo.com

Dr Peter Kadiri ATTAH  
 Deputy Director  
 Federal Ministry of Commerce and Industry  
 Block H, Old Federal Secretariat  
 Garki - Area 1, P.M.B. 88  
 Abuja  
 Phone: +284 8039190894  
 Email: pkattah@yahoo.com

Mr Laiye Stephen TUNDE  
 Director  
 Food and Drug Services  
 Federal Ministry of Health  
 Federal Secretariat, Phase 3  
 Abuja  
 Phone: +234 8055121318  
 Email: tundelaiye@yahoo.com

Mr Uzoma Dennis ONYEAGOCHA  
 Deputy Director  
 Food Safety Programme  
 Federal Ministry of Health  
 Federal Secretariat, Phase 3  
 Abuja  
 Phone: +234 8033147808  
 Email: dennyo\_2003@yahoo.com

Mr Yaya Adisa Olaitan OLANIRAN  
 Minister  
 Permanent Representative to FAO  
 Permanent Representation of the Federal Republic of  
 Nigeria to FAO  
 Via Orazio, 14-18  
 Rome  
 Phone: +0039 06 6896093  
 Fax: +0039 06 6877840  
 Email: nigeriapermrep@email.com

Mr Cecilia YAHAYA  
 Minister  
 Permanent Mission of Nigeria  
 Geneva  
 Phone: 786818255  
 Email: yahayacecilia@yahoo.com

**NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA**

Ms Bodil BLAKER  
 Senior Adviser  
 Ministry of Health and Care Services  
 P.O. Box 8011 Dep  
 N-0030 OSLO  
 Phone: +47 2224 8701  
 Fax: +47 22 24 8656  
 Email: bob@hod.dep.no

Mr Are SLETTA  
Senior Adviser  
Ministry of Fisheries and Coastal Affairs  
P.O. Box 8118 Dep  
N-0032 Oslo  
Norway  
Phone: +47 23 216468  
Fax: +47 22 24 9585  
Email: are.sletta@fkf.dep.no

Mrs Tone Elisabeth MATHESON  
Senior Advisor  
Ministry of Agriculture and Food  
P.O. Box 8007 Dep  
N-0030 Oslo  
Norway  
Phone: +47 22 249413  
Fax: +47 22 24 9555  
Email: tone-elisabeth.matheson@lmd.dep.no

Mr Bjørn Røthe KNUDTSEN  
Regional Director  
Regional Office for Trøndelag, Møre and Romsdal  
Norwegian Food Safety Authority  
P.O. Box 383  
N-2381 Brumunddal  
Norway  
Phone: +47 90 15 8524  
Fax: +47 74113201  
Email: bjrkn@mattilsynet.no

Mrs Giske Beate THOEN  
Head of Section  
Norwegian Food Control Authority  
Section for General Legislation and International  
Affairs  
P.O. Box 383  
2381 Brumunddal  
Norway  
Phone: +47 23 216629  
Email: gibth@mattilsynet.no

Mr Thor Erik LINDGREN  
Counsellor  
Norwegian Mission to the United Nations  
Geneva  
Phone: 022 918 0423  
Email: tel@mfa.no

#### OMAN - OMÁN

Mr Yousef Sulaiman AL WAHAIBI  
Director of Veterinary Quarantine Service  
Ministry of Agriculture  
P.O. Box 467, P.C. 100  
Muscat  
Phone: 00968 99817722  
Fax: 00968 24695909  
Email: agricop@omantel.net.om

#### PAKISTAN - PAKISTÁN

Mr Ahmad MUKHTAR  
Commercial Secretary  
Permanent Mission of Pakistan to WTC  
Geneva  
Phone: +41 22 7487019  
Fax: +41 22 7487029  
Email: ahmad.mukhtar@wto-pakistan.org

Mr Ahmar ISMAIL  
First Secretary  
Permanent Mission of Pakistan  
Geneva  
Phone: 0227491930  
Fax: 0227348085  
Email: ahmarismail@hotmail.com

#### PANAMA - PANAMÁ

Sr Gilberto Elías REAL CASTILLO  
Administrador General  
Autoridad Panameña de Seguridad de Alimentos  
Avenida Ricardo J. Alfaro  
Sun Towers Mall, piso 2  
Ciudad de Panamá  
Apartado postal 0819-08049  
Phone: (507) 522-0005/0017  
Fax: (507) 522-0001  
Email: greal@aupsa.gob.pa

Sr José Nelson ARCIA GONZÁLEZ  
Jefe del Depto. de Verificación de Alimentos  
Autoridad Panameña de Seguridad de Alimentos  
Avenida Ricardo J. Alfaro  
Sun Towers Mall, piso 2  
Ciudad de Panamá  
Apartado postal 0819-08049  
Phone: (507) 522-0005/0017  
Fax: (507) 522-0001  
Email: jarcia@aupsa.gob.pa

#### PAPUA NEW GUINEA – PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE – PAPUA NUEVA GUINEA

Mr Vele KAGENA  
Deputy Secretary  
Policy and Corporate Services Division  
Department of Agriculture and Livestock  
P.O. Box 2033  
Port Moresby  
Papua New Guinea  
Phone: +675 3211286/675 3214531  
Fax: +675 3214531  
Email: vkagena@datec.net.pg

Mr Ian ONAGA  
 Director  
 Program Manager/Codex Contact Point  
 Agriculture Science and Technology Branch  
 Provincial Agriculture and Technical Services  
 Division  
 Department of Agriculture and Livestock  
 P.O Box 2141 Boroko  
 Papua New Guinea  
 Phone: +675 3200705/6512655 mobile:+675  
 6512655  
 Fax: +675 3211387  
 Email: onaga\_ianonaga@datec.net.pg

## PARAGUAY

Sra. Elsi OVELAR  
 Directora General del INAN y Presidenta del Comité  
 Nacional del Codex - Paraguay  
 Instituto Nacional de Alimentación y Nutrición -  
 INAN  
 Calle Itapúa esquina Santísima Trinidad  
 Asunción  
 Phone: +595 21 206874  
 Fax: +595 21 206874  
 Email: inanpy@hotmail.com

Sra. Patricia ECHEVERRÍA  
 Coordinadora del Comité del Codex sobre Frutos y  
 Hortalizas Elaborados  
 Instituto Nacional de Alimentación y Nutrición -  
 INAN  
 Calle Itapúa esquina Santísima Trinidad  
 Asunción  
 Phone: +595 21 206874  
 Fax: +595 21 206874  
 Email: inanpy@hotmail.com

S Basilio SANTACRUZ SOSA  
 Director de Agroquímicos  
 Servicio Nacional de Sanidad y Calidad Vegetal y de  
 Semillas -Senave  
 Humaitá 145e/Independencia Nacional y Nuestra  
 Señora de la Asunción  
 Paraguay  
 Phone: +595 21 441491  
 Fax: +595 21 441 491  
 Email: agroquímicos@senave.gov.py

Dra. Lilian MARTINEZ DE ALONSO  
 Punto Focal del Codex Paraguay  
 Instituto Nacional de Tecnología, Normalización y  
 Metrología, Avda. Artigas 3973 esquina General  
 Roa, Barrio Santísima Trinidad, C.C. 967 Asunción  
 Phone: +595 21 290 160  
 Fax: +595 21 290 873  
 Email: codex@intn.gov.py

Sr Edgar alden ESTECHE ALFONSO  
 Presidente - Senave  
 Servicio Nacional de Sanidad y Calidad Vegetal y de  
 Semillas -Senave  
 Humaitá 145e/Independencia Nacional y Nuestra  
 Señora de la Asunción  
 Paraguay  
 Phone: +595 21 441491  
 Fax: +595 21 441491  
 Email: presidencia@senave.gov.py

Sr Juan Angel DELGADILLO  
 Ministro  
 Misión Permanente del Paraguay ante la Oficina de  
 las Naciones Unidas y Organismos Especializados  
 Ginebra

## PERU - PÉROU - PERÚ

Sr Javier Ernesto HERNANDEZ CAMPANELLA  
 Director General de Salud Ambiental  
 Presidente del Comité Nacional del Codex Peru  
 Direccion General de Salud Ambiental  
 Sito en las Amapolas 350  
 Urb. San Eugenio  
 Lince  
 Lima  
 Phone: +440 0071/4420143  
 Fax: 422 6404  
 Email: jhernandez@digesa.minsa.gob.pe  
 codex@digesa.minsa.gob.pe

Sr Alejandro NEYRA  
 Primer Secretario  
 Misión del Perú  
 Ginebra  
 Phone: 022 7917724  
 Fax: 022 779 17729  
 Email: alejandro.neyra@ties.itu.int

## PHILIPPINES - FILIPINAS

Dr Alicia O. LUSTRE  
 Director  
 Interim Chair  
 National Codex Committee  
 NFA Food Development Center  
 Department of Agriculture  
 4F DA Annex Bldg  
 Elliptical Road, Diliman  
 Quezon City 1104  
 Phone: 63-2-8384715  
 Email: lustre@pacific.net.ph

Mr Gilberto F. LAYESE  
 Director  
 Bureau of Agriculture and Fisheries Product  
 Standards  
 Department of Agriculture  
 Philippine Codex Contact Point  
 BPI Compound  
 Visayas Avenue, Diliman  
 Quezon City 1100  
 Phone: (632) 455 2856  
 Fax: (632) 455 2858  
 Email: bafps@yahoo.com

Mr Denis LEPATAN  
Deputy Permanent Representative  
Permanent Mission of the Philippines  
Geneva

#### POLAND - POLOGNE - POLONIA

Ms Monika RZEPECKA  
Chief Inspector of Agricultural and Food Quality  
Main Inspectorate of Agricultural and Food Quality  
30 Wspolna St.,  
00-930 Warsaw  
Phone: +48 226232900  
Fax: +48 22 6232999  
Email: kodeks@ijhars.gov.pl

#### PORTUGAL

Dr Luis SALINO  
Portuguese Codex Contact Point  
Gabinete de Planeamento e Políticas  
Ministério da Agricultura, Desenvolvimento Rural e  
Pescas  
Rua Padre António Vieira, N° 1  
1099-073 Lisboa  
Phone: +00351 213819305  
Fax: +00351 213876650  
Email: lsalino@gpp.pt

#### QATAR

Mr AbdulRahman ABDULJABBAR  
Director of Standards and Metrology  
Qatar General Organization for Standards and  
Metrology  
Doha  
Phone: +974 4139500  
Fax: +974 4139 543  
Email: standard@qatar.net.qa

Mr Faisal AL-BADER  
Food Standards Specialist  
Qatar General Organization for Standards and  
Metrology  
Doha  
Phone: +974 4139 441  
Fax: +974 4139 543  
Email: standard@qatar.net.qa

Ms Wassan Abdulla AL BAKER  
Head  
Central Food Laboratories  
Public Health Department  
National Health Authority  
PO Box 42  
Doha  
Qatar  
Phone: +974 5812918  
Fax: +974 4353769  
Email: walbaker@nha.org.qa

Mr Faisal Abdulla AL-HENZAB  
Counsellor  
Deputy Permanent Representative  
Qatar Mission  
Geneva  
Phone: 022 9298950  
Email: faisal@qatarmission.ch

#### REPUBLIC OF KOREA – RÉPUBLIQUE DE CORÉE – REPÚBLICA DE COREA

Mrs YOON Hae-Jung  
Deputy Director  
Korea Food and Drug Administration  
#194 Tongil-ro Eunpyung-gu, Seoul 122-704  
Republic of Korea  
Phone: +82-2-380-1696  
Fax: +82-2-358-0525  
Email: hjyoon@kfda.go.kr

Mr KIM YoungSun  
Deputy Director  
Division of Food Policy  
Ministry for Health, Welfare and Family Affairs  
(MIHWAF)  
75 Yulgong-ro, Jongno-gu  
Seoul, Korea 110-793  
Phone: +82-2-2023-7785  
Fax: +82-2-2023-7780  
Email: sun0067@hanmail.net

Mr LEE Kwang-Ho  
Director  
Korea Food and Drug Administration  
#194 Tongil-ro Eunpyung-gu, Seoul 122-704  
Republic of KOREA  
Phone: +82-2-380-1685  
Fax: +82-2-382-4892  
Email: khlee@kfda.go.kr

Ms CHO Mee-Hyun  
Senior Researcher  
Korea Food and Drug Administration  
#194 Tongil-ro Eunpyung-gu, Seoul 122-704  
Republic of Korea  
Phone: +82-2-380-1635  
Fax: +82-2-352-9444  
Email: myunee81@kfda.go.kr

Mr CHANG Jae-Hong  
Deputy Director  
Bilateral Cooperation Division  
Ministry for Food, Agriculture, Forestry & Fisheries  
88, Gwanmunro, Gwacheon-si, Gyonggi-do  
Korea 427-719  
Phone: +82-2-500-1873  
Fax: +82-2-504-6659  
Email: changjh@mifaff.go.kr

Dr RHO Jeonghae  
Korea Food Research Institute  
516 BaekHyun-Dong  
SeongNam, 463-746  
Korea  
Phone: +82-31-780-9060  
Fax: +82-31-709-9876  
Email: drno@kfri.re.kr

Mr JUNG Jang Sig  
Ministry for Food, Agriculture, Forestry and  
Fisheries  
88, Gwanmunro  
Gwacheon-si, Gyeonggi-do  
Seoul  
Phone: +82 2 500 2403  
Fax: +82 2 503 9172  
Email: jsyjs@mifaff.go.kr

Mr KIM Ji Hoe  
Researcher  
National Fisheries Research and Development  
Institute  
152-1, Haeanro,  
Gijang-eup, Gijang-gun, Busan-si  
Seoul  
Phone: +82-51-720-2640  
Fax: +82-51-720-2619  
Email: kimjh@momaf.go.kr

Mr LEE Jun-Won  
Minister Counsellor  
Permanent Mission of the Republic of Korea  
1121 Geneva  
Phone: 022 748 0031  
Fax: 022 748 0003  
Email: junwon.lee@hotmail.com

#### ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA

Mr Laszlo NAGY CSUTAK  
Vice President  
National Sanitary Veterinary and Food Safety  
Authority  
Bucharest  
Email: csutak-salaj@ansv.ro

Mrs Monica Mariana NEAGU  
Director  
National Sanitary Veterinary and Food Safety  
Authority  
Bucharest  
Email: neagu@ansv.ro

Mr Patruti ALEXANDRU  
Expert  
APEMIN  
Bucharest  
Email: resources@romaqua.ro

Mrs Valentina NICOLESCU  
Counsellor  
Ministry of Agriculture and Rural Development  
Bucharest

#### RWANDA

Prof. Dr Anastase KIMONYO  
Director-General  
Rwanda Bureau of Standards  
P.O. Box 7099  
Kigali  
Phone: +250 06532755  
Fax: +250 0583305  
Email: akimonyo@gmx.de

#### SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE – ARABIA SAUDITA

Mr Siraj M. MASSODE  
Deputy Director-General  
Saudi Arabian Standards Organization (SASO)  
P.O. Box 3437  
Riyadh 11471

Mr Abdulaziz Sh. SHUWAISH  
Agriculture and Food Products Department  
Saudi Arabian Standards Organization (SASO)  
P.O. Box 3437  
Riyadh 11471  
Email: aalshuwaish@saso.org.sa

Dr Salah A. AL-MAIMAN  
Consultant on Food Affairs  
Saudi Food and Drug Authority  
Riyadh  
Email: samaiman@sdfa.gov.sa

Dr Mohammed AL-FAWAZ  
Associate Professor  
Consultant on Food Affairs  
Saudi Arabian Standards Organization (SASO)  
P.O. Box 3437  
Riyadh  
Phone: +966 1 467 8791  
Fax: +966 1 467 8394  
Email: malfawaz@yahoo.com

Mr Abdul Aziz Ibrahim AL-ZAMIL  
Agriculture Specialist  
National Agriculture and Animal Resources Research  
Center  
PO Box 17285  
Riyadh 11484  
Phone: +966 1 457680  
Fax: +966 1 4589979  
Email: zamilabdul@hotmail.com

Dr Ahmed AL-AQUIL  
Minister Plenipotentiary  
Permanent Representation of the Kingdom of Saudi  
Arabia to FAO  
Via della Piramide Cestia, 63  
Rome 00153

**SENEGAL - SÉNÉGAL**

Dr Cheikh Alassane FALL  
 Coordinator  
 Genetic Resources and Biotechnology  
 Ministry of Agriculture  
 I.S.R.A.  
 BP. 3120 Dakar  
 Phone: +221 338326298  
 Fax: +221 338322427  
 Email: senegal\_grtkf@yahoo.fr

**SERBIA - SERBIE**

Mr Slobodan SIBALIC  
 Head of Department for Veterinary Public Health  
 Ministry of Agriculture, Forestry and Water  
 Management  
 Veterinary Directorate  
 1 Omladinskih Brigada Str  
 11070 New Belgrade  
 Phone: +381 648680102  
 Fax: +381 11 3117657  
 Email: s.sibalic@minpolj.sr.gov.yu

**SINGAPORE - SINGAPOUR - SINGAPUR**

Dr Sin Bin CHUA  
 Chief Executive Officer  
 Agri-Food and Veterinary Authority of Singapore  
 5, Maxwell Road, Tower Block #04-00,  
 MND Complex  
 Singapore 069110  
 Phone: +65 6325 7622  
 Fax: +65 6220 6068  
 Email: chua\_sin\_bin@ava.gov.sg

Mr Sin-I CHU  
 Head, Food Legislation and Factory Control Branch  
 Agri-Food and Veterinary Authority of Singapore  
 5, Maxwell Road,  
 Tower Block, #18-00 MND Complex  
 Singapore 069110  
 Phone: +65 6325 8582  
 Fax: +65 6324 4563  
 Email: chu\_sin-i@ava.gov.sg

**SLOVAKIA - SLOVAQUIE - ESLOVAQUIA**

Mrs Zuzana BIROSOVA  
 Director of Food Safety and Nutrition Department  
 Ministry of Agriculture  
 Dobrovicova 12  
 81266 Bratislava  
 Phone: +4212 59266 572  
 Fax: +4212 59266 704  
 Email: zuzana.birosova@land.gov.sk

Mr Peter SELEPEC  
 Second Secretary  
 Permanent Mission of the Slovak Republic  
 9, Ancienne Route 1218 Grand Saconnex  
 Geneva  
 Phone: +41 22 747 7402  
 Fax: +41 22 747 7434  
 Email: peter\_selepec@geneve.mfa.sk

**SLOVENIA - SLOVÉNIE - ESLOVENIA**

Mrs Blaza NAHTIGAL  
 Codex Contact Point  
 Directorate for Food Safety  
 Ministry of Agriculture, Forestry and Food  
 Dunajska 58 SI - 1000 Ljubljana  
 Slovenia  
 Phone: +386 1 4789398  
 Fax: +386 1 478 9055  
 Email: blaza.nahtigal@gov.si

**SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD - SUDÁFRICA**

Dr Boitshoko Rakubu NTSHABELE  
 Director  
 Food Safety and Quality Assurance  
 Department of Agriculture  
 Private Bag X343  
 pretoria 0001  
 Phone: + 27 12 3197000  
 Fax: +27 12 319 6764  
 Email: DFSQA@nda.agric.za

Mrs Salome Margaret MOLEFE  
 Deputy Director  
 Chemical Safety Directorate: Food Control  
 Department of Health  
 P.B. X828  
 Pretoria 0001  
 Phone: +27 (0) 123120154  
 Fax: +27(0) 123123180  
 Email: molefs@health.gov.za

Mr Michael J. YOUNG  
 Senior Manager SABS Regulatory  
 South African Bureau of Standards  
 P.O. Box 36558  
 Chempet, Cape Town 7441  
 South Africa  
 Phone: +27 21 526 3400  
 Fax: +27 21 526 3451  
 Email: youngmj@sabs.co.za

Mr Pantelis Nicholas TSELENTIS  
 Legal and Regulatory Affairs Manager  
 Consumer Goods Council of South Africa  
 P.O. Box 41417  
 Graighall 2024  
 Phone: +002711 7895777  
 Fax: +0112711 8864966  
 Email: nt@cgcsa.co.za

**SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA**

Sr Juan Carlos CALVO HUERTA  
 Jefe de Servicio de la CIOA  
 Subdirección General de Gestión de Riesgos  
 Alimentarios  
 Spanish Agency of Food Safety (AESAN)  
 Ministerio de Sanidad y Consumo  
 Alcalá, 56- Despacho 443  
 28014 Madrid  
 España  
 Phone: +91 33 80289  
 Fax: +91 33 80883  
 Email: jcalvo@msc.es

Ms Almudena DE ARRIBA HERVÁS  
 Jefe de Servicio de Gestión de Contaminantes  
 Subdirección General de Gestión de Riesgos  
 Alimentarios  
 Spanish Agency of Food Safety (AESAN)  
 Ministerio de Sanidad y Consumo  
 Madrid  
 Phone: +34 91 3380455  
 Fax: +34 91 3380169  
 Email: aarriba@msc.es

Sra. Elisa REVILLA GARCÍA  
 Subdirectora General Adjunta  
 Subdirección General de Planificación y Control  
 Alimentario  
 Ministerio de Medio Ambiente, Medio Rural y  
 Marino  
 Pº Infanta Isabel 1  
 28071 Madrid  
 Phone: +34 91 3474596  
 Fax: +34 91 3475728  
 Email: erevilla@mapya.es

Dª Mª Teresa CARBONELL DE PABLO  
 Jefe Departamento Técnico y de Medio Ambiente  
 ANEABE  
 C/Serrano, 76 -5º Derecha  
 28006 Madrid  
 Phone: 915758226  
 Fax: 915781816  
 Email: legislacion@aneabe.com

**SRI LANKA**

Mr Chulabhaya MAGEDARAGAMAGE  
 Ambassador  
 Permanent Representative to WTO  
 Permanent Mission of Sri Lanka  
 56, Rue Moillebeau  
 1209 Geneva  
 Phone: +0041(0) 229191250  
 Fax: +0041 (0) 22 734 9084  
 Email: trade@lankamission.org

Mrs Ruwanthi ARIYARATNE  
 Second Secretary  
 Permanent Mission of Sri Lanka  
 56, Rue Moillebeau  
 1209 Geneva  
 Phone: +0041 (0) 229191250  
 Fax: +0041 (0)22 734 9084  
 Email: trade@lankamission.org

Ms Melinda SCHNEUWLY  
 Secretary  
 Permanent Mission of Sri Lanka  
 56, rue de Moillebeau  
 1209 Geneva  
 Phone: 022 919 1250  
 Fax: 022 734 9084  
 Email: trade@lankamission.org

Mrs Manorie MALLIKARATCHY  
 Second Secretary  
 Permanent Mission of Sri Lanka  
 Geneva  
 Phone: 022 9191250  
 Email: manorie@lankamission.org  
 mission.srilanka@ties.itu.int

**SUDAN - SOUDAN - SUDÁN**

Dr Abdelatif Ahmed Mohamed IJAIMI  
 Under Secretary for Agriculture and Forestry  
 Federal Ministry of Agriculture and Forestry  
 P.O. Box 285  
 Al Gamaá Avenue  
 Khartoum  
 Phone: +00249 12336535  
 Fax: +00249 183778800  
 Email: moafus@yahoo.com

Prof. Mohamed Saeed MOHMED ALI  
 Director-General  
 Sudanese Standards and Metrology Organization  
 SSMO/Sudan  
 Khartoum  
 Phone: +249 183 775247  
 Fax: +249 183 774802  
 Email: SSMO@Sudanet.net

Dr Bashir TAHA MOHAMED TAHA  
 Under Secretary  
 Ministry of Animal Wealth and Fisheries  
 Khartoum  
 Phone: +249 183 465218  
 Fax: +249 1835200502

Dr Kamal ABD ELGADIR  
 Under Secretary  
 Ministry of Health  
 Khartoum

Mr Ali EL FADOUL EL OBEID  
 Head of EHA-FMOHI  
 Federal Ministry of Health  
 Khartoum  
 Phone: +0024 99155 95632  
 Fax: +0024 90155 145620  
 Email: fodolobeid@yahoo.com

Prof. Mamoun Ibrahim DAWELBEIT  
Chairman, Technology Transfer Sector  
Ministry of Science and Technology  
P.O. Box 2404  
Khartoum  
Phone: +249 9122 60303  
Fax: +249 183 72363  
Email: mdawelbeit@yahoo.com

Mr Omer MOHAMED  
Deputy Permanent Representative to FAO  
Mission of Sudan  
Geneva  
Phone: 007962 10767

Ms Igbal Ishag ELAMIN  
First Secretary  
Sudan Mission  
Geneva  
Phone: 022 7312666  
Email: igbal2000@hotmail.com

#### **SURINAME**

Mrs Ratna RAMRATTANSING  
Chairperson of the National Codex Committee  
Legal Officer  
Department of Research,  
Ministry of Agriculture, Animal Husbandry and  
Fisheries  
Letitia Vriesdelaan 8-10, Paramaribo  
Phone: +597 472442  
Fax: +597 470301  
Email: ratna\_lvv@yahoo.com

#### **SWEDEN - SUÈDE - SUECIA**

Ms Inger ANDERSSON  
Director-General  
National Food Administration  
Box 622  
SE 751 26 Uppsala  
Phone: +46 18175555  
Fax: +46 18 105848  
Email: inger.andersson@slv.se

Mrs Kerstin JANSSON  
Deputy Director  
Ministry of Agriculture  
SE-103 33 Stockholm  
Sweden  
Phone: +46 8 4051168  
Fax: +46 8 206496  
Email: kerstin.jansson@agriculture.ministry.se

Mrs Eva Rolfsdotter LÖNBERG  
Codex Coordinator  
National Food Administration  
Box 622  
SE-751 26 Uppsala  
Sweden  
Phone: +46 18175500  
Fax: +46 181 05848  
Email: codex@slv.se

Ms Carmina IONESCU  
Senior Administrative Officer  
National Food Administration  
Box 622  
SE-751 26 Uppsala  
Sweden  
Phone: +46 18175601  
Fax: +46 18105848  
Email: carmina.ionescu@slv.se

#### **SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA**

Mrs Awilo OCHIENG PERNET  
Codex Alimentarius, International Nutrition and  
Food Safety Issues  
Division of International Affairs  
Swiss Federal Office of Public Health  
CH-3003 Bern  
Switzerland  
Phone: +41 31 3220041  
Fax: +41 31 3229574  
Email: awilo.ochieng@bag.admin.ch

Mrs Christine MUELLER  
Scientific Officer  
Federal Office for Agriculture  
Mattenhofstrasse 5  
CH-3003 Bern  
Switzerland  
Phone: +41 31 3251663  
Fax: +41 31 322 2635  
Email: christine.mueller@bl.admin.ch

Mr Thomas U. JAEGGI  
Engineer of Agriculture  
Member of the Swiss National Codex Committee  
Swiss Farmers Union  
Laurstrasse 10  
CH-5200 Brugg  
Switzerland  
Phone: +41(0) 56 -46251 11  
Email: thomas.jaeggi@sbv-usp.ch

Mrs Irina DU BOIS  
Head Regulatory Affairs  
Nestec Ltd  
Avenue Nestlé 55  
CH-1800 Vevey, Switzerland  
Phone: +41 21 9242261  
Fax: +41 21 9244547  
Email: irina.dubois@nestle.com

Mrs Danielle MAGNOLATO  
Global Manager Regulatory Affairs  
Givaudan Schweiz AG  
CH-8310 Kemptthal  
Switzerland  
Phone: +41 (0) 523540804  
Fax: +41 (0) 523540817  
Email: danielle.magnolato@givaudan.com

Dr Hervé NORDMANN  
 Director Scientific and Regulatory Affairs  
 Ajinomoto Switzerland AG  
 En Crochet  
 CH- 1143 Apples  
 Switzerland  
 Phone: +41 (0) 21 8003763  
 Fax: +41 (0) 21 8004087  
 Email: herve.nordmann@ajinomoto.com

Mr Otto RAUNHARDT  
 Consultant  
 Member of the Swiss National Codex Committee  
 Rossmattenweg 6  
 CH-8932 Mettmenstetten  
 Phone: +41 44 768 2606  
 Fax: +41 44 768 2619  
 Email: otto.raunhardt@bluewin.ch

Mrs Ursula TRÜEB  
 Member of the Swiss National Codex Committee  
 Representative of the Swiss Consumer Organizations  
 Bözli 1  
 CH-4312 Magden, Switzerland  
 Phone: +41 61 8411256  
 Fax: +41 61 8411256  
 Email: ursula.trueb@vtxmail.ch

Mr Jean VIGNAL  
 Member of the Swiss National Codex Committee  
 NESTEC S.A.  
 Regulatory Affairs  
 CH-1800 Vevey  
 Email: jean.vignal@nestle.com

**SYRIAN ARAB REPUBLIC –  
 RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE –  
 REPÚBLICA ÁRABE SIRIA**

Prof. Fouad SHOUKRI KOURDI  
 Director-General  
 Syrian Arab Standards and Metrology Organization  
 (SASMO)  
 Next to the Oxygen factory - Joubert Harassta Street  
 P.O. Box: 11836  
 Damascus

Mr Hassan BAYRAKDAR  
 Food Expert  
 Syrian Arab Standards and Metrology Organization  
 (SASMO)  
 next to the Oxygen Factory - Joubert Harassta Street  
 P.O. Box: 11836  
 Damascus  
 Phone: 00971 505537184  
 Email: hassan6264@hotmail.com

Ms Abeer AL ASSAD  
 Attaché  
 Permanent Mission of Syria  
 Geneva  
 Email: abeervip1@hotmail.com

**THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA**

Dr Kraissid TONTISIRIN  
 Senior Advisor  
 Institute of Nutrition  
 Mahidol University  
 Salaya  
 Nakhon Pathom 73170  
 Thailand  
 Phone: +66 2 441 9740  
 Fax: +66 2 938 3604  
 Email: raktt@mahidol.ac.th/  
 karisid.tontisitn@gmail.com

Mr Vijak ARKUBKRIYA  
 Deputy Secretary-General  
 National Bureau of Agricultural Commodity and  
 Food Standards  
 Ministry of Agriculture and Cooperatives  
 50 Phaholyothin Road  
 Ladyao, Chatuchak  
 Bangkok 10900  
 Thailand  
 Phone: +66 2 561 2277  
 Fax: +66 2 561 3357  
 Email: vijak@acfs.go.th

Mrs Oratai SILAPANAPAPORN  
 Director  
 Office of Commodity and System Standards  
 National Bureau of Agricultural Commodity and  
 Food Standards  
 Ministry of Agriculture and Cooperatives  
 50 Phahonyothin Road  
 Lard Yao, Chathuchak  
 Bangkok 10900  
 Thailand  
 Phone: +66 2 561 3390  
 Fax: +66 2 561 3373  
 Email: oratai@acfs.go.th

Ms Tipvon PARINYASIRI  
 Director of Food Control Division  
 The Thai Food and Drug Administration  
 Ministry of Public Health  
 Tiwanond Road  
 Nonthaburi 11000  
 Thailand  
 Phone: +66 2 590 7175  
 Fax: +66 2 5918460  
 Email: tipvon@hotmail.com

Mr Pitchayaphant CHARNBHUMIDOL  
 Minister Counsellor  
 Permanent Mission of Thailand to the United Nations  
 and other International Organizations  
 Geneva  
 Phone: +41 22 715 1014  
 Fax: +41 22 715 1000

Ms Supavadee CHOTIKAYAN  
 First Secretary  
 Permanent Mission of Thailand  
 Rue Gustave  
 Moynier 5  
 Geneva  
 Phone: +41 22 715 1017  
 Fax: +41 22 715 1000  
 Email: supac@mfa.go.th

Ms Tanyarat MUNGLEALAMUGSI  
 First Secretary  
 Permanent Mission of Thailand  
 Geneva  
 Phone: +41 22 715 1009  
 Fax: +41 22 715 1000  
 Email: tmungleal@hotmail.com

Mr Pisan PONGSAPITCH  
 Senior Standards Officer  
 Office of Commodity and System Standards  
 National Bureau of Agricultural Commodity and  
 Food Standards  
 Ministry of Agriculture and Cooperatives  
 50 Phaholyothin Road  
 Ladyao  
 Chatuchak  
 Bangkok 10900  
 Thailand  
 Phone: +66 2 561 2277 ext 1421  
 Fax: +66 2 561 3357  
 Email: pisan@acfs.go.th

Mr Boonpeng SANTIWATTANATAM  
 Vice-Chairman of Food Processing Industry Club  
 The Federation of Thai Industries  
 Queen Sirikit National Convention Center  
 Zone C, 4th Fl.,  
 60 New Rachadapisek Rd., Klongtoey  
 Bangkok 10110, Thailand  
 Phone: +66 (0) 3451167  
 Fax: +66 (0) 3451281-3  
 Email: boonpeng@cpf.co.th

**THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF  
 MACEDONIA –  
 L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE  
 MACÉDOINE –  
 LA EX REPÚBLICA YUGOSLAVA DE  
 MACEDONIA**

Ms Biljana TASEVSKA  
 Minister Plenipotentiary  
 Permanent Mission of the Republic of Macedonia to  
 the United Nations Office and other International  
 Organizations  
 Geneva  
 Phone: +0041(0) 227312930  
 Fax: +0041(0) 22712939  
 Email: biljana.tasevska@mta.gov.mk

**TOGO**

M Tchala KAZIA  
 Chef Division Nutrition Technologie Alimentaires et  
 Qualité des Produits  
 Institut Togolais de Recherche Agronomique  
 B.P. 1163 Lomé  
 Phone: +00228 9023325/+00228 2254118  
 Fax: +00228 2251559  
 Email: kaziatchala@yahoo.fr

**TONGA**

Dr Viliami Toalei MANU  
 Co-ordinator for CCNASWP  
 Research and Extension Division  
 Ministry of Agriculture, Food, Forestry and Fisheries  
 P.O. Box 14  
 Nuku'alofa  
 Phone: +676 37474  
 Fax: 676 24271  
 Email: mafsoils@kalianet.to

**TUNISIA - TUNISIE - TÚNEZ**

M Mohamed Chokri REJEB  
 Directeur Général  
 Centre Technique de l'agro-alimentaire  
 Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des PME  
 12, rue de l'usine  
 2035 Charguia II - Tunisie  
 Phone: (00216) 71 940198  
 Fax: (00216) 71 941080  
 Email: CTAA@topnet.tn

Mme Alia MAHJOUR  
 Directrice Générale  
 Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et  
 Environnemental des produits  
 Ministère de la Santé Publique  
 37, Avenue Taieb M'HIRI  
 1002-Tunis Bélvédère  
 Tunisie  
 Phone: (00216) 71 791 835  
 Fax: (00216) 71 789 233

M Mohamed LAOUINI  
 Directeur Général de la qualité, du commerce  
 intérieur, des métiers et des services  
 Ministère du Commerce et de l'Artisanat  
 Tunisie  
 Phone: (00216) 71 842029  
 Fax: (00216) 71 800382  
 Email: mohamed.laouini@email.ati.tn

M Mabrouk NEDHIF  
 Directeur  
 Ministère de la Santé Publique  
 1029 Bab saadoun, nouveau bâtiment - 3ème étage -  
 Tunisie  
 Phone: (00216) 71 577 284  
 Fax: (00216) 71 576 010  
 Email: mabrouk.nedhif@rns.tn

Mme Melika BELGACEM HERMASSI  
 Sous Directeur  
 Chargée du secretariat du Comité Tunisien du Codex  
 Centre Technique de l'agro-alimentaire  
 Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des PME  
 12, rue de l'usine  
 2035 Charguia II  
 Tunisie  
 Phone: (00216) 71 940198  
 Fax: (00216) 71 941080  
 Email: codextunisie@topnet.tn

M Thouraya ENNABI ATTIA  
 Chargée de la Direction de la Qualité et du Contrôle  
 Sanitaire des Produits  
 Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et  
 Environnemental des produits  
 Ministère de la Santé Publique  
 37, Avenue Taieb M'HIRI  
 1002-Tunis Bélvédère  
 Tunisie  
 Phone: (00216) 71 791 835  
 Fax: (00216) 71 789 233

#### TURKEY - TURQUIE - TURQUÍA

Mr Omer Faruk DOGAN  
 Deputy Undersecretary  
 Prime Ministry Undersecretariat for Foreign Trade  
 Inonu Bulvari 36  
 Ankara  
 Turkey  
 Phone: +90-312 212 87 31  
 Fax: +90-312 212 87 38  
 Email: doganof@dtm.gov.tr

Mrs Nurseren BUDAK  
 Division Manager  
 Ministry of Agriculture and Rural Affairs  
 General Directorate of Protection and Control  
 Tarım ve Köyisleri Bakanlığı, Koruma ve Kontrol  
 Genel Müdürlüğü, Akay Cad. No:3  
 Bakanlıklar  
 Ankara  
 Phone: +90-312 4174176 ext.6213  
 Fax: +90-312 4254416  
 Email: nurb@kkgm.gov.tr

Mrs Uygun AKSOY  
 Professor Doctor in Aegean University  
 Faculty of Agriculture  
 Department of Horticulture  
 Aegean Exporters Associations  
 Atatürk Cad. No:382 35220 Alsancak  
 IZMIR  
 Phone: +90-232-4886000  
 Fax: +90-232-4886100  
 Email: driedfruits@eib.org.tr  
 uygun.aksoy@ege.edu.tr

Mr Bora BATALLI  
 Board Member  
 Southeast Anatolian Dried Fruits and Products  
 Exporters Union GAZIANTEP  
 Phone: +90-342-2200010  
 Fax: +90-342-2200015  
 Email: trading@batalli.com  
 aiftg@gaib.org.tr

Mr Hasan Hüseyin KARAZOR  
 Board Member of Aegean Dried Fruits Exporters  
 Associations  
 Aegean Exporters Associations Atatürk Cad. No:382  
 35220 Alsancak  
 IZMIR  
 Phone: +90-232-4886000  
 Fax: +90-232-4886100  
 Email: driedfruits@eib.org.tr

Mr Ilyas Edip SEVINÇ  
 Member of Blacksea Exporters' Union  
 Board of Directors  
 Atatürk Bulvarı No: 19/E, 28200  
 GİRESUN  
 Phone: +90-454 216 24 26  
 Fax: +90- 454 216 48 42

Mr Ramazan TOKER  
 Food Engineer  
 Ministry of Agriculture and Rural Affairs  
 General Directorate of Protection and Control  
 Tarım ve Köyisleri Bakanlığı, Koruma ve Kontrol  
 Genel Müdürlüğü, Akay Cad. No:3  
 Bakanlıklar  
 Ankara  
 Phone: +90-312 4174176 ext.6202  
 Fax: +90-312 4254416  
 Email: ramazant@kkgm.gov.tr

Mrs Umay ERDEM  
 Assistant Foreign Trade Specialist  
 Dis Ticaret Mustesarligi Inonu Bulvarı no:36 8.Kat  
 Emek  
 Ankara  
 Phone: +90-312 204 76 80  
 Fax: +90- 312 212 88 81  
 Email: erdemu@dtm.gov.tr

Mr Ali Haydar GÖREN  
 Istanbul Hazelnut Exporters' Association Board  
 Member  
 Sanayi Cad. Dis Ticaret Kompleksi C Blok  
 Yenibosna  
 Istanbul  
 Phone: +90-212-4540500  
 Fax: +90-212-4540501  
 Email: iib@iib.org.tr

Mr Mehmet Hakki ERBAK  
 Chairman of Board of Directors  
 Yenice Organize Sanayi Bolgesi Turgut Ozal Mah.  
 Ova Cad. Yenice Inegol  
 BURSA/TURKEY  
 Phone: +90-224 738 15 00  
 Fax: +90-224 738 08 88  
 Email: merbak@uludaggazoz.com.tr

**UGANDA - OUGANDA**

Mr Arsene M. BALIHUTA  
Ambassador  
Permanent Mission of Uganda  
Rue Antoine Carteret 6 bis  
CH 1202 Geneva  
Phone: 022 339 8010  
Fax: 022 3407030  
Email: mission.uganda@ties.itu.int

Dr Terry Epaphura KAHUMA  
Executive Director  
Uganda National Bureau of Standards  
P.O. Box 6329  
Kampala  
Phone: +256 0414 286123  
Fax: +256 0414 286123  
Email: tkahuma@unbs.go.ug

Mr Ben MANYINDO  
Deputy Executive Director  
Uganda National Bureau of Standards  
P.O. Box 6329  
Kampala  
Uganda  
Phone: +256 0414 286123  
Fax: +256 0414 286123  
Email: ben.manyindo@unbs.go.ug  
benm552000@yahoo.co.uk

Mr Samuel BALAGADDE  
International Liaison Officer  
Uganda National Bureau of Standards  
P.O. Box 6329  
Kampala  
Phone: +256 414 286123  
Fax: +256 414 286123  
Email: samuel.balagadde@unbs.go.ug

Ms Hope KABIRISI  
Special Presidential Assistant (Science and  
Technology)  
State House  
P.O. Box 25497  
Kampala  
Phone: +256 414 343222  
Fax: +256 414 343277  
Email: kabirish@yahoo.co.uk

Mr Oscar EDULE  
Second Secretary  
Permanent Mission of Uganda  
Rue Antoine Carteret 6 bis  
CH 1202 Geneva  
Phone: 022 3398010  
Fax: 022 3407030  
Email: mission.uganda@ties.itu.int

**UKRAINE - UCRANIA**

Mr Mykola PRODANCHUK  
Head  
National Codex Alimentarius Commission  
Gerojiv Obonony Str.6  
03022 Kyiv  
Ukraine  
Phone: +38044 5269700  
Fax: +38044 526 9319

Mr Volodymyr BALUTA  
Head of Trade and Economic Mission  
Rue de l'Orangerie 14  
1202 Geneva  
Phone: +41 22 919 8727  
Fax: +41 22 734 3801  
Email: baluta@bluewin.ch

**UNITED ARAB EMIRATES –  
ÉMIRATS ARABES UNIS –  
EMIRATOS ÁRABES UNIDOS**

Mr Ahmed ALROMAITHI  
Deputy of Standards Department  
Emirates Authority for Standardization and  
Metrology  
P.O. Box 2166  
Abu Dhabi  
Phone: +00971 26711110  
Fax: +00971 26715999  
Email: ahmed.alromaithi@esma.ae

Ms Iman Ali ALEASTAKI  
Head of Food Trade Section  
Dubai Municipality  
Phone: +9714 206 4204  
Fax: +9714 223 9015  
Email: eabastaki@dm.gov.ae

Mrs Najla AL QASSIMI  
First Secretary  
Permanent Mission of the United Arab Emirates  
56, rue de Moillebeau  
1209 Genève  
Phone: 022 918 0000  
Fax: 022 734 5562

**UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI –  
REINO UNIDO**

Mr Bill KNOCK  
Head of EU and International Strategy  
Food Standards Agency  
Room 115B  
Aviation House  
125 Kingsway  
London WC2B 6NH  
United Kingdom  
Phone: +44 20 7276 8183  
Fax: +44 20 7276 8376  
Email: bill.knock@foodstandards.gsi.gov.uk

Mr Mike O'NEILL  
 EU and International Strategy  
 Food Standards Agency  
 Room 115B  
 Aviation House  
 125 Kingsway  
 London WC2B 6NH  
 United Kingdom  
 Phone: +44 20 7276 8664  
 Email: Mike.Oneill@foodstandards.gsi.gov.uk

**UNITED STATES OF AMERICA –  
 ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE –  
 ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Dr Richard RAYMOND  
 Under Secretary for Food Safety  
 U.S. Department of Agriculture  
 1400 Independence Avenue, SW  
 Room 227E, JMW Bldg  
 Washington, D.C. 20250  
 United States of America  
 Phone: +1-202 720 0351  
 Fax: +1 202 690 0820  
 Email: Dick.Raymond@usda.gov

Mr Jack Anthony BOBO  
 Deputy Chief  
 Biotechnology Trade Division  
 United States Department of State  
 2201 C Street NW  
 Washington, D.C. 20520  
 United States of America  
 Phone: +1 202 647 1647  
 Fax: +1 202 647 1894  
 Email: boboja@state.gov

Mr Richard CAPWELL  
 Deputy Director  
 International Regulations and Standards Division  
 Foreign Agricultural Service  
 U.S. Department of Agriculture  
 1400 Independence Ave., SW  
 Washington, DC 20250  
 United States of America  
 Phone: +1 202 720 2054  
 Fax: +1 202 720 0433  
 Email: capwell@fas.usda.gov

Dr Bernadette DUNHAM  
 Director  
 Center for Veterinary Medicine  
 U.S. Food and Drug Administration  
 7519 Standish Place  
 MPN-IV, HFV-1  
 Rockville, MD 20855  
 United States of America  
 Phone: +1 240 276 9000  
 Fax: +1 240 276 9001  
 Email: Bernadette.Dunham@fda.hhs.gov

Ms V. Eileen D. HILL  
 Lead Economist  
 International Trade Administration  
 U.S. Department of Commerce  
 14th Street and Constitution Ave., N.W.  
 Washington, D.C. 20230  
 U.S.A.  
 Phone: +1 202 482 5276  
 Fax: +1 202 482 5939  
 Email: Eileen\_hill@ita.doc.gov

Dr Karen L. HULEBAK  
 U.S. Codex Manager  
 Food Safety and Inspection Service  
 United States Department of Agriculture  
 1400 Independence Ave., SW  
 Washington, DC 20250  
 United States of America  
 Phone: +1 202 720 2057  
 Fax: +1 202 720 3157  
 Email: karen.hulebak@fsis.usda.gov

Ms Mary Frances LOWE  
 Senior Program Advisor  
 Office of Pesticide Programs  
 U.S. Environment Protection Agency  
 1200 Pennsylvania Avenue N.W.  
 Washington, D.C. 20460  
 United States of America  
 Phone: +1 703 305 5689  
 Fax: +1 703 308 1850  
 Email: Lowe.MaryFrances@epa.gov

Ms Barbara MCNIFF  
 U.S. Codex Office  
 Food Safety and Inspection Service  
 U.S. Department of Agriculture  
 1400 Independence Avenue, SW  
 Washington, DC 20250  
 United States of America  
 Phone: +1 202 690 4719  
 Fax: +1 202 690 3856  
 Email: Barbara.mcniff@fsis.usda.gov

Mr Bryce QUICK  
 Deputy Administrator  
 Food Safety and Inspection Service  
 Office of the Administrator  
 U.S. Department of Agriculture  
 1400 Independence Avenue, SW  
 Washington, DC 20250  
 United States of America  
 Phone: +1 202 7207900  
 Fax: +1 202 690 0550  
 Email: bryce.quick@fsis.usda.gov

Mr Kurt SEIFARTH  
 Agricultural Attaché  
 United States Mission to the European Union  
 Boulevard de Regent, 27  
 Brussels 1000  
 Phone: +32 2 508 2765  
 Fax: +32 2 511 0918  
 Email: kurt.seifarth@fas.usda.gov

Ms Christine SLOOP  
Director, IRSD  
Office of Scientific and Technical Affairs/FAS  
U.S. Department of Agriculture  
Washington, DC 20250  
United States of America  
Phone: +1 202 690 0929  
Fax: +1 202 720 0433  
Email: Christine.Sloop@usda.gov

Dr Stephen SUNDLOF  
Director  
Center for Food Safety and Applied Nutrition  
U.S. Food and Drug Administration  
5100 Paint Branch Parkway  
College Park, MD 20740  
United States of America  
Phone: +1 301 436 1600  
Fax: +1 301 436 2668  
Email: stephen.sundlof@fda.hhs.gov

Mr H. Michael WEHR  
Codex Program Coordinator  
Center for Food Safety and Applied Nutrition  
U.S. Food and Drug Administration  
5100 Paint Branch Parkway  
College Park, MD 20740  
United States of America  
Phone: +1 301 436 1724  
Fax: +1 301 436 2618  
Email: michael.wehr@fda.hhs.gov

Mr Kyd BRENNER  
Partner  
DTB Associates, LLP  
901 New York Avenue, N.W.  
Third Floor  
Washington, D.C. 20001  
United States of America  
Phone: +1 202 661 7098  
Fax: +1 202 661 7093  
Email: Kbrenner@dtbassociates.com

Ms Jane EARLEY  
Senior Partner  
Earley and White Consulting Group, LLC  
1737 King Street, Suite 330  
Alexandria, VA 22314  
United States of America  
Phone: 703-739 9090 ext.121  
Fax: 703 739 9098  
Email: jearley@eandwconsulting.com

Ms Marsha A. ECHOLS  
Washington Counsel  
National Association for the Speciality Food Trade,  
Inc.  
3286 M Street, N.W.  
Washington, D.C. 20007  
United States of America  
Phone: +202 625 1451  
Fax: +202 625 9126  
Email: mechols@earthlink.net

Mr Raul GUERRERO  
Consultant  
International Regulatory Strategies  
793 N. Ontare Road  
Santa Barbara, CA 93105  
United States of America  
Phone: +1 805 898 1830  
Fax: +1 805 898 1830  
Email: guerrero\_raulj@yahoo.com

Mrs Courtney HELLER  
Manager, Export Services  
United States Meat Export Federation  
Independence Plaza  
1050 17th Street, Ste.2200  
dnver  
CO 80265  
Phone: +303 623 6328  
Fax: +303 623 0297  
Email: cheller@usmef.org

Ms Laurie HUENEKE  
International Trade Specialist  
National Pork Producers Council  
122 C Street, NW., Suite 875  
Washington, DC 20001  
United States of America  
Phone: +1 202 347 3600  
Fax: +1 202 347 5265  
Email: huenekel@nppc.org

Mr David P. LAMBERT  
Principal  
Lambert Associates  
5105 Yuma Street, N.W.  
Washington, D.C. 20016  
U.S.A.  
Phone: +1 202 966 5056  
Fax: +1 202 966 5094  
Email: lambertdp@yahoo.com

Mr Joel G. NEWMAN  
President and CEO  
American Feed Industry Association, Inc  
2101 Wilson Blvd., Suite 916  
Arlington, VA 22201  
United States of America  
Phone: +1 703 524-0810  
Fax: +1 703 524-1921  
Email: jnewman@afia.org

Mr Karl E. OLSON  
Manager  
Microbiology and Sterilization Technology QA  
Abbott Nutrition  
3300 Stelzer Road, Dept 103154  
Columbus, Ohio 43219  
United States of America  
Phone: +1 614 624 7040  
Fax: +1 614 727 7040  
Email: karl.olson@abbott.com

Ms Peggy ROCHETTE  
Senior Director, International Affairs  
Grocery Manufactureres Association  
1350 I Sreet, Suite 300  
Washington, DC 20005  
United States of America  
Phone: +1 202 639 5921  
Fax: +1 202 639 5932  
Email: prochette@gmaonline.org

#### URUGUAY

Sra. Jacqueline Maria CEA NAGUIL  
Punto de Contacto del Codex Alimentarius en  
Uruguay  
Laboratorio Tecnológico del Uruguay (LATU)  
Avenida Italia 6201  
Montevideo  
Uruguay  
Phone: +5982 601 3724 int 328/329  
Fax: +5982 601 8554  
Email: jcea@latu.org.uy

#### UZBEKISTAN - OUBÉKISTAN - UZBEKISTÁN

Mr Badriddin OBIDOV  
Chargé d'Affaires, a.i.  
Permanent Mission to the United Nations Office and  
Other International Organizations  
Route de Pré-Bois 20  
1215 Geneva 15  
Phone: +41 2277994300  
Fax: +41 22 7994302  
Email: uzbekistan@bluewin.ch

#### VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF) - VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU) – VENEZUELA (REPÚBLICA BOLIVARIANA DE)

Sr Gabriel SALAZAR  
Ambassador  
Mission of Venezuela  
Geneva  
Phone: 022 7170942

#### VIET NAM

Mr Ngo Quy VIET  
Vice Chairman of Vietnam National Codex  
Committee  
General Director  
Directorate for Standards and Quality  
Vietnam National Codex Committee  
Hanoi  
Phone: 84 4 7 911607  
Fax: 84 4 7 911605  
Email: ngoquyviet@tcvn.gov.vn

Mr Van Dung TRAN  
Director  
Quality Assurance and Testing Centre 3  
49 Pasteur, Dist.1  
Hochiminh City  
Vietnam  
Phone: +84 8 829 4274  
Fax: +84 8 829 3012  
Email: tv-dung@quatest3.comvn

Mrs Nguyen Thi Minh HA  
Deputy Director  
Vietnam Codex Office  
Vietnam National Codex Committee  
70 Tran Hung Dao Street  
Hanoi  
Vietnam  
Phone: +84 4 9 428030  
Fax: +84 4 8 222520  
Email: codex@tcvn.gov.vn  
nmhacodex@tcvn.gov.vn

Mrs Hanh Phuc CHU  
Engineer  
The Representative of Viet Nam Codex Contact  
Point in Hochiminh City  
Quality Assurance and Testing Centre 3  
49 Pasteur, District 1  
Hochiminh City  
Viet Nam  
Phone: +84 8 829 4274  
Fax: +84 8 8294274  
Email: ch-phuc@quatest3.com.vn

Mr Nguyen Xuan ANG  
Counsellor  
Permanent Mission of Vietnam to the United Nations  
Office  
Geneva  
Phone: 022 7881477  
Email: nalchanh01@yahoo.com

#### YEMEN - YÉMEN

M Fawaz AL RASSAS  
Troisième secrétaire  
Mission permanente du Yemen  
19 Ch. du Jona  
1216 Cointrin  
Phone: 022 7990510  
Fax: 022 798 0465  
Email: mission.yemen@ties.itu.int

#### ZAMBIA - ZAMBIE

Mr Delphin Mwishu KINKESE  
Chief Policy Analyst  
Food Safety and Cosmetics and National Codex  
Focal Point  
Ministry of Health  
Lusaka  
Phone: +260 977 395296  
Fax: +260 1 253344/254067  
Email: dmkinke@mo.gov.zm  
dmkinke@yahoo.co.uk

**ZIMBABWE**

Mr Fredy CHINYAVANHU  
Deputy Director - Food Control  
Government Analyst Laboratory  
Ministry of Health  
P.O. Box Cy 231  
Causeway  
Harare  
Phone: +263 4 792026/7  
Fax: +263 2 705261  
Email: [fchinyavanhu@healthnet.org.zw](mailto:fchinyavanhu@healthnet.org.zw)

**UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES  
NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES  
NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS**

**INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY  
AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE  
ATOMIQUE  
ORGANISMO INTERNACIONAL DE ENERGÍA  
ATÓMICA**

Mr David H. BYRON  
Head, Food and Environmental Protection Section  
Joint FAO/IAEA Division of Nuclear Techniques in  
Food and Agriculture  
Department of Nuclear Sciences and Applications  
International Atomic Energy Agency  
P.O. Box 100  
Wagramer strasse 5  
1400 Vienna  
Phone: +43 1 2600 21638  
Fax: +43 1 26007  
Email: D.H.Byron@iaea.org

Ms Marlynne HOPPER  
Economic Affairs Officer  
Agriculture and Commodities Division  
World Trade Organization  
154 Rue de Lausanne  
CH-1211 Geneva 21  
Phone: +41 22 7396539  
Fax: +41 22 739 5760  
Email: marlynne.hopper@wto.org

**INTERNATIONAL TRADE CENTRE  
UNCTAD/WTO  
CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL  
CNUCED/OMC  
CENTRO DE COMERCIO INTERNACIONAL  
UNCTAD/OMC**

Ms Ludovica GHIZZONI  
Associate Expert on Standards and Quality  
Management  
International Trade Centre UNCTAD/WTO  
Palais des Nations  
1211 geneva 02  
Phone: 022 7300620  
Fax: 022 730 0576  
Email: ghizzoni@intracen.org

**WORLD TRADE ORGANIZATION  
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE  
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO**

Ms Serra AYRAL  
Economic Affairs Officer  
Agriculture and Commodities Division  
World Trade Organization  
Rue de Lausanne 154  
CH-1211 Genève 21  
Phone: +41 22 7395465  
Fax: +41 22 7395760  
Email: serra.ayral@who.org

Ms Gretchen STANTON  
Senior Counsellor  
Agriculture and Commodities Division  
World Trade Organization  
Rue de Lausanne 154  
CH-1211 Genève 21  
Phone: +41 22 739 5086  
Fax: +41 22 7395760  
Email: gretchen.stanton@wto.org

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS  
ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES  
ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES INTERNACIONALES**

**INTERNATIONAL INSTITUTE OF  
REFRIGERATION  
INSTITUT INTERNATIONAL DU FROID  
INSTITUTO INTERNACIONAL DEL FRÍO**

Mr Daniel VIARD  
Deputy Director  
International Institute of Refrigeration  
177 boulevard Maiesherbes  
75017 Paris  
France  
Phone: +33 (0) 1 42273235  
Fax: +33 (0) 1 47631798  
Email: iif-ir@iifir.org

**INTERNATIONAL ORGANIZATION OF LEGAL  
METROLOGY  
ORGANISATION INTERNATIONALE DE  
MÉTROLOGIE LÉGALE  
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DE  
METROLOGÍA LEGAL**

Mr Willem KOOL  
BIML Assistant Director  
International Organization of Legal Metrology  
(OIML)  
11, rue Turgot, 75009 Paris  
Phone: +33 1 48785783  
Fax: + 33 1 42 821727  
Email: willem.kool@oiml.org

**INTERNATIONAL ORGANIZATION OF VINE  
AND WINE  
ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA  
VIGNE ET DU VIN  
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DE LA VIÑA  
Y DEL VINO**

Mr Jean-Claude RUF  
Coordinator for the Scientific and Technical  
Department  
International Organization of Vine and Wine  
18 Rue D'Agusseau  
F-75008  
Paris  
Phone: +33 144 948094  
Fax: +33 142 669063  
Email: jruf@oiv.int

**LEAGUE OF ARAB STATES  
LIGUE DES ÉTATS ARABES  
LIGA DE LOS ESTADOS ÁRABES**

Ms Nermine WAFI  
Head of Productive Sectors Division  
Economic Affairs  
1 Tahir Square  
P.O. Box 11642  
Cairo  
Phone: +202 5750511  
Fax: +202 5743023  
Email: SA2240@hotmail.com

**REGIONAL INTERNATIONAL ORGANIZATION  
FOR PLANT PROTECTION AND ANIMAL  
HEALTH  
ORGANISME INTERNATIONAL RÉGIONAL  
CONTRE LES MALADIES DES PLANTES ET DES  
ANIMAUX  
ORGANISMO INTERNACIONAL REGIONAL DE  
SANIDAD AGROPECUARIA**

Mr Oscar GARCÍA  
Food Safety Specialist  
Organismo Internacional Regional de Sanidad  
Agropecuaria  
Calle Ramón Beloso  
Colonia Escalón  
San Salvador  
Phone: (503) 2209 9226  
Fax: (503) 2263 1128  
Email: ogarcia@oirsa.org

**WORLD ORGANISATION FOR ANIMAL  
HEALTH  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ  
ANIMALE  
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE SANIDAD  
ANIMAL**

Dr Bernard VALLAT  
Director-General  
World Organisation for Animal Health (OIE)  
12, rue de Prony  
75017 Paris  
Phone: +33 (0) 1 44151888  
Fax: +33 (0) 1 42670987  
Email: oie@oie.int

Dr Willem DROPPERS  
Chargé de Mission to the Director-General  
World Organisation for Animal Health (OIE)  
12, rue de Prony  
75017 Paris  
Phone: +33 (0) 1 44151888  
Fax: +33 (0) 1 42670987  
Email: w.droppers@oie.int

Ms Gillian MYLREA  
Chargée de Mission  
International Trade Department  
World Organisation for Animal Health  
12, rue de Prony  
75017 Paris  
Phone: +33 (0) 0144151888  
Fax: +33 (0) 142670987  
Email: g.mylrea@oie.int

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS  
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES  
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO GUBERNAMENTALES**

**ASOCIACIÓN LATINOAMERICANA DE  
AVICULTURA**

Dr J. Isidro MOLFESE  
Secretario Ejecutivo  
Observador por ALA al Codex Alimentarius  
Coordinador del CISA  
Asociación Latinoamericana de Avicultura  
Esteban Arce 441 - 3F  
C1426BSE Buenos Aires  
Phone: +54 11 4774-4770  
Fax: +54 9 11 4539-2595  
Email: avicolatina@ciudad.com.ar

**ASSOCIATION OF EUROPEAN COELIAC  
SOCIETIES  
ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS COELIAQUES  
EUROPÉENNES  
ASOCIACIÓN DE SOCIEDADES CELÍACAS  
EUROPEAS**

Mrs Hertha DEUTSCH  
Chair of Codex and Labelling Affairs  
AOECS Association of European Coeliac Societies  
Anton Baumgartner Straße 44/C5/2302  
A-1230 Vienna  
Austria  
Phone: +43 1 66 71 887  
Fax: +43 1 66 71 887  
Email: hertha.deutsch@utanet.at

**BIOTECHNOLOGY INDUSTRY ORGANIZATION  
ORGANISATION DE L'INDUSTRIE  
BIOTECHNOLOGIQUE  
ORGANIZACIÓN DE LA INDUSTRIA  
BIOTECNOLÓGICA**

Dr Michael PHILLIPS  
President  
MJ.Phillips and Associates LLC  
7509 Walton Lane  
Annandale, VA 22003  
Phone: 703 642 6538  
Fax: 703 642 6529  
Email: mj.phill@yahoo.com

Mr Michael WACH  
Managing Director, Science and Regulatory Affairs  
Food and Agriculture Department  
Biotechnology Industry Organization  
1201 Maryland Avenue, SW Suite 900  
Washington, D.C. 20024  
Phone: +202 962 6645  
Fax: +202 488 6301  
Email: mwach#bio.org

Ms Lucyna KURTYKA  
Monsanto Company  
1300 I Street  
NW, Suite 450 East  
Washington, D.C.

**CONFEDERATION OF THE FOOD AND DRINK  
INDUSTRIES IN EU  
CONFÉDÉRATION DES INDUSTRIES AGRO-  
ALIMENTAIRE DE L'UE  
CONFEDERACIÓN DE INDUSTRIAS AGRO-  
ALIMENTARIAS**

Ms Clara THOMPSON  
Manager  
Food Policy, Science and R&D  
Confederation of the Food and Drink Industries of  
the EU  
Avenue des Arts 43  
1040 Brussels  
Belgium  
Phone: +32 2 500 8750  
Fax: +322 508 1021  
Email: c.thompson@ciaa.eu

**COUNCIL FOR RESPONSIBLE NUTRITION  
CONSEJO PARA UNA NUTRICIÓN  
RESPONSABLE**

Mr John HATHCOCK  
Senior Vice-President  
International and Scientific Affairs  
Council for Responsible Nutrition  
1828 L.St. NW, Suite 900  
Washington D.C. 20036  
United States of America  
Phone: +202 204 7662  
Fax: +202 204 7701  
Email: jhathcock@crnusa.org

Mr John VENARDOS  
Vice-President  
Global Licensing  
Regional and Gov. Affairs  
Herbalife International of America  
1800 Century Park East  
Century City, CA 90067  
United States of America  
Phone: +310 203 7746  
Fax: +310 557 3916  
Email: johnv@herbalife.com

Mr Mark MANSOUR  
Partner  
Foley & Lardner LLP  
Council for Responsible Nutrition  
1828 L street, NW  
Suite 900  
Washington, D.C. 20036  
Phone: +202 672 5585  
Fax: +202 672 5399  
Email: mmansour@foley.com

**CROP LIFE INTERNATIONAL**

Ms Janet COLLINS  
Global Manager  
Croplife International  
601 Pennsylvania Ave. NW  
Washington, DC  
United States of America 20004  
Phone: +1 202728622  
Fax: +1 202 728 3649  
Email: janet.e.collins@usa.dupont.com

**EUROPEAN ASSOCIATION FOR  
BIOINDUSTRIES  
ASSOCIATION EUROPÉENNE DES BIO-  
INDUSTRIES  
ASOCIACIÓN EUROPEA DE BIOINDUSTRIAS**

Ms Raffaella COLOMBO  
Manager  
Green Biotechnology Europe  
EuropaBio  
Av. de l'Armée n° 6  
1040 Bruxelles  
Belgique  
Phone: +32 2 735 0313  
Email: r.colombo@europabio.org

Dr Dirk KLONUS  
Manager Global Registration, Bioscience  
BayerCrop Science  
Industriepark Höchst, K607, 65926  
Frankfurt/Main  
Germany  
Phone: +49 69 30514758  
Fax: +49 69 30 513442

**EUROPEAN COMMITTEE FOR  
STANDARDIZATION  
COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
COMITÉ EUROPEO DE NORMALIZACIÓN**

Ms Cinzia MISSIROLI  
Programme Manager  
Rue Destassart 36  
B-1050  
Bruxelles  
Phone: +32 2550 0879  
Fax: +32 2550 0819

**EUROPEAN FEED MANUFACTURERS'  
FEDERATION  
FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES FABRICANTS  
D'ALIMENTS COMPOSÉS**

Mr Alexander DÖRING  
Secretary General  
European Feed Manufacturers' Federation  
223 Rue de la Loi  
Box 3, 1040 Brussels  
Phone: +32 2 2850050  
Fax: +32 2 230 5722  
Email: fefac@fefac.org/fefac@fefac.eu

**EUROPEAN FOOD LAW ASSOCIATION  
ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LE DROIT  
DE L'ALIMENTATION**

M Xavier LAVIGNE  
EFLA/AEDA  
1040 Bruxelles  
Phone: +32 (0) 2 230 4845  
Fax: +32 (0) 2 230 8206  
Email: efla\_aeda@hotmail.com

**EUROPEAN NETWORK OF CHILDBIRTH  
ASSOCIATION**

Mrs Alison Margaret LINNECAR  
European Network of Childbirth Associations  
Phone: +41 227989164  
Fax: +41 22 7984344  
Email: alison.linnecar@gifa.org

**GRAIN AND FEED TRADE ASSOCIATION  
ASOCIACIÓN DE COMERCIO DE GRANOS Y  
SEMILLAS**

Ms June PEARSON  
The International General Produce Association Ltd  
GAFTA House, 6 Chapel Place, Rivington Street,  
London EC2A 3SH  
United Kingdom

**GROUPEMENT INTERNATIONAL DES  
SOURCES D'EAUX NATURELLES ET D'EAUX  
CONDITIONÉES**

M Pierangelo GRIPPO  
Responsable du Groupe Technique et Reglementaire  
GINESEC  
Rue de l'Association 32  
1000 Bruxelles  
Phone: +32 2 210 2032  
Fax: +32 2 210 2035  
Email: info@efbw.org

Mme Patricia FOSSELARD  
Secrétaire Générale  
GINESEC  
Rue de l'Association 32  
1000 Bruxelles  
Phone: +32 2 210 2032  
Fax: +32 2 210 2035  
Email: info@efbw.org

**INDUSTRY COUNCIL FOR DEVELOPMENT  
CONSEIL DE COOPÉRATION INDUSTRIELLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT  
CONSEJO DE COOPERACIÓN INDUSTRIAL  
PARA EL DESARROLLO**

Mrs Yasmine MOTARJEMI  
Vice-Chair  
Industry Council for Development (ICD)  
74 West Hill  
Wembley Park  
Middlesex HA9 9RS  
United Kingdom  
Phone: +44 20 8908 6375  
Fax: +44 20 8385 2656  
Email: industrycouncil@btinternet.com

**INTERNATIONAL ALLIANCE OF  
DIETARY/FOOD SUPPLEMENT ASSOCIATIONS**

Mr David PINEDA EREÑO  
Director, Regulatory Affairs  
International Alliance of Dietary/Food Supplement  
Associations  
Rue de l'Association, 50  
1000-Brussels  
Belgium  
Phone: +32 2 2091155  
Fax: +32 2 223 3064  
Email: secretariat@iadsa.be

Dr Boris Walter PIMENTEL  
Member of C.C.  
International Alliance of Dietary/Food Supplement  
Associations  
Brussels  
Phone: 0041 61 8158811  
Email: boris.pimental@dsm.com

**INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION  
NETWORK  
RÉSEAU INTERNATIONAL DES GROUPES  
D'ACTION POUR L'ALIMENTATION  
INFANTILE  
RED INTERNACIONAL DE ACCIÓN SOBRE  
ALIMENTOS DE LACTANTES**

Ms Elisabeth STERKEN  
Director  
INFACT Canada/IBFAN North America  
6 Trinity Square  
Toronto, Ontario  
M5G 1B1  
Canada  
Phone: 416 595 9819  
Fax: 416 591 9355  
Email: esterken@infactcanada.ca

**INTERNATIONAL CENTRE FOR TRADE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT  
CENTRE INTERNATIONAL POUR LE  
COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
CENTRO INTERNACIONAL DE COMERCIO Y  
DESARROLLO SOSTENIBLE**

Mr Ricardo MELENDEZ-ORTIZ  
Chief Executive  
Geneva Executive Center  
7, chemin de Balexert  
1219 Châtelaine  
Geneva  
Switzerland

Mr Moustapha Kamal GUEYE  
Senior Programme Manager - Environment Cluster  
Geneva Executive Center  
7, chemin de Balexert  
1219 Châtelaine  
Geneva  
Switzerland

Ms Malena SELL  
Programme Officer  
Environment and Natural Resources  
Geneva Executive Center  
7, chemin de Balexert  
1219 Châtelaine  
Geneva  
Switzerland

Ms Marie CHAMAY  
Programme Officer  
Trade and Natural Resources  
Geneva Executive Center  
7, chemin de Balexert  
1219 Châtelaine  
Geneva  
Switzerland

Ms Samantha FANG  
Intern  
Environment and Natural resources  
Geneva Executive Center  
7, chemin de Balexert  
1219 Châtelaine  
Geneva  
Switzerland

**INTERNATIONAL CHEWING GUM  
ASSOCIATIONS**

Mr Christophe LEPRÊTRE  
Manager  
International Chewing Gum Association  
c/o Keller Heckman LLP  
Avenue Luoise, 523  
1050 Brussels  
Phone: +32 2 645 5060  
Fax: +32 2 645 5050  
Email: information@gumassociation.org

**INTERNATIONAL COOPERATIVE ALLIANCE  
ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE  
ALIANZA COOPERATIVA INTERNACIONAL**

Mr Kazuo ONITAKE  
Head of Unit  
Safety Policy Service  
Japanese Consumers' Co-operative Union  
Co-op Plaza, 3-29-8, Shibuya, Shibuyaku  
Tokyo, Japan 150-8913  
Phone: +81 3 5778-8031  
Fax: +81 3 5778-8008  
Email: kazuo.onitake@jccu.coop

**INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES  
ASSOCIATION**

Ms Päivi JULKUNEN  
Chair  
ICBA Committee for Codex  
International Council of Beverages Association  
103-0022, 3-3-3- Nihonbashi-Muromachi Chuo-Ku  
Tokyo, 103-0022  
Phone: +81 3 3270 7300  
Fax: +81 3 3270 7306  
Email: pjulkunen@na.ko.com

Mr Soichi YAMAMOTO  
Technical Adviser  
Japan Soft Drink Association  
International Council of Beverages Associations  
3-3-3 Nihonbashi-Muromachi  
Chuo-ku, Tokyo  
103-0022 Japan  
Phone: +81 3 3270 7300  
Fax: +81 3 3270 7306  
Email: Soichi\_Yamamoto@suntory.co.jp

Dr Shuji IWATA  
Technical Advisor  
Japan Soft Drink Association  
3-3-3 Nihonbashi-Muromachi  
Chuo-ku  
Tokyo 103-0022  
Japan  
Phone: 81-3-3270-7300  
Fax: 81-3-3270-7306  
Email: shuji\_iwata@suntory.co.jp

**INTERNATIONAL COUNCIL OF GROCERY  
MANUFACTURERS ASSOCIATION  
CONSEJO INTERNACIONAL DE  
ASOCIACIONES DE FABRICANTES DE  
COMESTIBLES**

Mrs Emily BEIZER  
Vice President  
International Affairs  
Grocery Manufacturers Association  
1350 I Street NW  
Washington, D.C. 20005  
Phone: +202 639 5982  
Fax: +202 639 5932  
Email: ebeizer@gmaonline.org

**INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION  
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LAITIÈRE  
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE LECHERÍA**

Mr Christian ROBERT  
Director-General  
International Dairy Federation  
Diamant Building  
Boulevard Auguste Reyers, 80  
1030 Brussels  
Belgium  
Phone: +32 2 733 8640  
Fax: +32 2 7330413  
Email: Crobert@fil-idf.org

Mr Michael HICKEY  
Irish National Committee of IDF  
Derryreigh  
Creggane, Charleville  
Co. Cork  
Ireland  
Phone: +353 63 89392  
Email: mfhickey@oceanfree.net

Mr Jörg SEIFERT  
Technical Director  
International Dairy Federation  
Diamant Building  
Boulevard Auguste Reyers, 80  
1030 Brussels  
Belgium  
Phone: +32 2 7068643  
Fax: +32 2 7330413  
Email: JSeifert@fil-idf.org

**INTERNATIONAL FEDERATION FOR ANIMAL  
HEALTH  
FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR LA  
SANTÉ ANIMALE**

Mr Robert LIVINGSTON  
Director  
International Affairs and Regulatory Policy  
Animal Health Institute  
1325 G Street NW Suite 700  
Washington, DC 2005-3104  
U.S.A.  
Phone: +1 202 637 2440  
Fax: +202 393 1667  
Email: rlivingston@ahi.org

Mr Larry A. STOBBS  
Director, Regulatory Affairs  
Elanco Animal Health  
2001 West Main Street  
P.O. Box 708  
Greenfield, IN 46140  
United States of America  
Phone: +317 277 4087  
Fax: +317 277 4962  
Email: l.a.stobbs@lilly.com

Mr Dennis L. ERPELDING  
 Manager  
 Elanco Government Relations, Public Affairs and  
 Communications  
 Elanco Animal Health  
 2001 West Main Street  
 P.O. Box 708  
 Greenfield, IN 46140  
 United States of America  
 Phone: +317 2762721  
 Fax: +317 433 6353  
 Email: erpelding\_dennis\_1@lilly.com

Dr Bertha Iliana GINER CHÁVEZ  
 Research and Regulatory Manager  
 Latin America and Canada  
 Elanco Animal Health  
 Cda. Primera Frisos No.30  
 Fraccionamiento Los Azulejos  
 Torreón  
 Mexico, COAH. C.P. 27422  
 Phone: (521) 871 727-6409  
 Fax: (521) 871 731 0026  
 Email: giner\_bertha@lilly.com

Mr Olivier ESPEISSE  
 European Corporate Affairs  
 International Federation for Animal Health  
 Belgium  
 Phone: +0032 5488606  
 Email: espeisse\_olivier@lilly.com

**INTERNATIONAL FEDERATION OF  
 AGRICULTURAL PRODUCERS  
 FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES  
 PRODUCTEURS AGRICOLES  
 FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE  
 PRODUCTORES AGRÍCOLAS**

Mr Nils FÄRNERT  
 Advisor  
 International Federation of Agricultural Producers  
 Valhallavagen 157  
 115 53 Stockholm  
 Phone: +46 8 673 1906  
 Email: nils.farnert@swipnet.se

**INTERNATIONAL FEDERATION OF FRUIT  
 JUICE PRODUCERS  
 FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES  
 PRODUCTEURS DE JUS DE FRUITS  
 FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE LOS  
 PRODUCTORES DE JUGOS DE FRUTAS**

Mr Paul ZWIKER  
 Honorary President  
 International Federation of Fruit Juice Producers  
 Postfach 45  
 CH-9220 Bischofszell  
 Phone: +41 714200644  
 Fax: +41 714200643  
 Email: zwiker@bluewin.ch

Mrs Elisabetta ROMEO-VAREILLE  
 Secretary-General  
 International Federation of Fruit Juice Producers  
 23, Boulevard des Capucines  
 75002 PARIS  
 France  
 Phone: +331 47428280  
 Fax: +331 4748281  
 Email: ifu@ifu-fruitjuice.com

**INTERNATIONAL FEED INDUSTRY  
 FEDERATION  
 ASSOCIATION INTERNATIONALE  
 D'ALIMENTATION ANIMALE**

Mr Roger GILBERT  
 Secretary-General  
 International Feed Industry Federation  
 7 St Georges Terrace  
 St James Square  
 Cheltenham  
 GL503PT  
 United Kingdom  
 Phone: +44 1242 267702  
 Fax: +44 1242 267701  
 Email: roger.gilbert@ifif.org

Mr Tim HERRMAN  
 State Chemist and Director  
 Office of the Texas State Chemist  
 P.O. Box 3160  
 College Station  
 TX 77841  
 Phone: 979 845 1131  
 Fax: 979 845 1389  
 Email: tjh@otsc.tamu.edu

**INTERNATIONAL FROZEN FOODS  
 ASSOCIATION  
 ASSOCIATION INTERNATIONALE DES  
 DENRÉES CONGELÉES  
 ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE  
 ALIMENTOS CONGELADOS**

Mr John T. ALLAN  
 Manager, Regulatory and International Affairs  
 International Frozen Food Association  
 2000 Corporate Ridge  
 Suite 1000  
 Mc Lean, Virginia  
 22102 United States of America  
 Phone: 707 821 0770  
 Fax: jallan@affi.com

**INTERNATIONAL LACTATION CONSULTANT  
 ASSOCIATION  
 ASSOCIATION INTERNATIONALE DES  
 CONSULTANT(E)S EN LACTATION**

Mrs Maryse ARENDT  
 Lactation Consultant  
 International Lactation Consultant Association  
 Luxembourg  
 Phone: +0032 36059713  
 Fax: +00352 366134  
 Email: marendt@liewensufank.lu

**INTERNATIONAL NUT AND DRIED FRUIT  
COUNCIL FOUNDATION**

Mr Giuseppe CALCAGNI  
Chairman  
Inc Scientific and Government Affairs Committee  
INC, International Nut and Dried Fruit Council  
Foundation  
Calle Boule, 2  
Planta 3  
43201 Reus, Taragona  
Spain  
Phone: +349 77331416  
Fax: +349 77315028  
Email: giuseppe.calcagni@besanagroup.com

Ms Julie ADAMS  
Vice Chairman  
Inc Scientific and Government Affairs Committee  
INC, International Nut and Dried Fruit Council  
Foundation  
Calle Boule, 2  
Planta 3  
43201 Reus, Taragona  
Spain  
Phone: +349 77331416  
Fax: +349 77315028  
Email: jadams@almondboard.com

**INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR  
STANDARDIZATION  
ORGANISATION INTERNATIONALE DE  
NORMALISATION  
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DE  
NORMALIZACIÓN**

Mr Kevin MCKINLEY  
Deputy Secretary-General  
International Organization for Standardization  
1 Chemin de la Voie-Creuse  
C.P. 56  
Ch-1211 Geneve 20  
Switzerland  
Phone: +41 22 749 0251  
Fax: +41 22 7333430  
Email: mckinley@iso.org/zaech@iso.org

Mrs Marie-Noëlle BOURQUIN  
Technical Group Manager  
Standards Department  
International Organization for Standardization  
1, chemin de la Voie-Creuse  
Case postale 56  
CH-1211 Geneve 20  
Switzerland  
Phone: +41 22 749 7293  
Fax: +41 22 7497349  
Email: bourquin@iso.org

**INTERNATIONAL ORGANIZATION OF THE  
FLAVOUR INDUSTRY  
ORGANISATION INTERNATIONALE DE  
L'INDUSTRIE DES PRODUITS AROMATIQUES  
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DE LA  
INDUSTRIA AROMÁTIC**

Mr Thierry CACHET  
Scientific Director  
International Organization of the Flavor Industry  
Avenue des Arts, 6  
1210 Brussels  
Belgium  
Phone: +32 (0) 2 2142052  
Fax: +32 (0)2 2142069  
Email: tcachet@iofiorg.org

**INTERNATIONAL SPECIAL DIETARY FOODS  
INDUSTRIES  
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES  
INDUSTRIES DES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES**

Ms Andrée BRONNER  
Executive Director  
International Special Dietary Foods Industries  
194 rue de Rivoli  
F-75001 Paris  
Phone: +331 53 458787  
Fax: +331 53 458780  
Email: andree.bronner@idace.org

Mrs Duresa FRITZ  
Scientific and Regulatory Affairs  
International Special Dietary Foods Industries  
194 rue de Rivoli  
7500 1 Paris  
Phone: +331 534 58787  
Fax: +331 534 58780  
Email: duresa.fritz@idace.org

Mr Dirk HONDMANN  
International Special Dietary Foods Industries  
194 rue de Rivoli  
F-75001 Paris  
Phone: +331 53458787  
Fax: +331 53458780  
Email: andree.bronner@idace.org

Mr Peter VAN DAEL  
International Special Dietary Foods Industries  
194 rue de Rivoli  
F-75001 Paris  
Phone: +331 53458787  
Fax: +331 53458780  
Email: andree.bronner@idace.org

Ms Amandine DEVERGIES  
International Special Dietary Foods Industries  
194 rue de Rivoli  
F-75001 Paris  
Phone: +33 15 3458787  
Fax: +33 15 3458780  
Email: andree.bronner@idace.org

**TRANSFRIGORROUTE INTERNATIONAL**

Mr Joe GREALLY  
Chairman  
CCT Management Committee and Member of the  
Presidium  
Transfrigoroute International  
19 A Rue du Luxembourg  
1000 Brussels  
Belgium  
Phone: +32 2504 9006  
Fax: +32 2 7327176  
Email: Transfrigoroute@be.grayling.be

**WORLD SUGAR RESEARCH ORGANIZATION  
ORGANISATION MONDIALE DE RECHERCHE  
SUR LE SUCRE**

Mr Richard Conrad COTTRELL  
Director-General  
World Sugar Research Organization  
70 Collingwood House  
Dolphin Square  
London SW1 V 3LX  
Phone: +44 2078216800  
Fax: +44 2078344137  
Email: rcottrell@wsro.org

**WORLD VETERINARY ASSOCIATION  
ASSOCIATION MONDIALE VÉTÉRINAIRE  
ASOCIACIÓN MUNDIAL VETERINARIA**

Prof Leon RUSSELL  
World Veterinary Association  
Emdrupvej 28A  
DK 2100 Copenhagen O  
Denmark  
Phone: +45 38 710156  
Fax: +45 38 710322  
Email: bs@ddd.dk/lrussell@cvm.tamu.edu

**SECRETARIAT  
SECRETARIAT  
SECRETARÍA**

Dr Kazuaki MIYAGISHIMA  
Secretary, Codex Alimentarius Commission  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 54390  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: kazuaki.miyagishima@fao.org

Ms Selma H. DOYRAN  
Senior Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 55826  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: selma.doyran@fao.org

Mr Tom HEILANDT  
Senior Foods Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 54384  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: tom.heilandt@fao.org

Ms Noriko ISEKI  
Senior Foods Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 53195  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: noriko.iseki@fao.org

Ms Annamaria BRUNO  
Foods Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 56254  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: annamaria.bruno@fao.org

Dr Jeronimas MASKELIUNAS  
Foods Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 53967  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: jeronimas.maskeliunas@fao.org

Ms Gracia BRISCO  
Foods Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 52700  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: gracia.brisco@fao.org

Mrs Verna CAROLISSEN  
Foods Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 55629  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: verna.carolissen@fao.org

Mr Masashi KUSUKAWA  
Foods Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 54796  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: masashi.kusukawa@fao.org

Mr Ym Shik LEE  
Foods Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 55854  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: ymshik.lee@fao.org

**LEGAL COUNSEL  
CONSEILLER JURIDIQUE  
ÀSESOR JURÍDICO**

Mr Antonio TAVARES  
Legal Counsel  
Legal Office  
Food and Agriculture Organization (FAO)  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 55132  
Fax: +39 06 570 54408  
Email: antonio.tavares@fao.org

Mr Steve SOLOMON  
Principal Legal Officer  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 geneva 27  
Switzerland

Ms Egle GRANZIERA  
Associate Legal Officer  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Switzerland

**FAO PERSONNEL  
PERSONNEL DE LA FAO  
PERSONAL DE LA FAO**

Mr Ezzeddine BOUTRIF  
Director  
Nutrition and Consumer Protection Division  
Food and Agriculture Organization (FAO)  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 56156  
Fax: +39 06 570 54593  
Email: ezzeddine.boutrif@fao.org

Ms Mary KENNY  
Nutrition Officer  
Food Quality and Standards Service  
Nutrition and Consumer Protection Division  
FAO  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Roma  
Italy  
Phone: 39.06.57053653  
Fax: 39.06.57054593  
Email: mary.kenny@fao.org

Dr María Lourdes COSTARRICA  
Senior Officer  
Food Quality Liaison Group  
Nutrition and Consumer Protection Division  
Food and Agriculture Organization (FAO)  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 56060  
Fax: +39 06 570 5459  
Email: lourdes.costarrica@fao.org

Ms Daniela BATTAGLIA  
Livestock Production Officer  
Animal Production Service  
Animal Production and Health Division  
Food and Agriculture Organization (FAO)  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 570 56773  
Fax: +39 06 570 55749  
Email: daniela.battaglia@fao.org

Mr Julius JACKSON  
Project Officer  
Food Quality and Standards Service  
Nutrition and Consumer Protection Division  
Food and Agriculture Organization (FAO)  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome  
Italy  
Phone: +39 06 5705 3653  
Fax: +39 06 5705 4593  
Email: Julius.Jackson@fao.org

**WHO PERSONNEL  
PERSONNEL DE L'OMS  
PERSONAL DE LA OMS**

Dr David HEYMANN  
Assistant Director-General  
Sustainable Development and Healthy Environments  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Switzerland  
Phone: +41 22 791 2899/4712  
Fax: +41 22 791 4725

Dr Jørgen SCHLUNDT  
Director  
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne  
Diseases  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Switzerland  
Phone: +41 22 791 3445  
Fax: +41 22 791 4807  
Email: schlundtj@who.int

Mr Francesco BRANCA  
Director  
Department of Nutrition for Health and Development  
(NHD)  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Switzerland  
Phone: +41 (22) 7911025  
Fax: +41 (22) 4893  
Email: brancaf@who.int

Dr Peter K. BEN EMBAREK  
Scientist  
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne  
Diseases  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27, Switzerland  
Phone: +41 22 791 4204  
Fax: +41 22 791 4807  
Email: benembarekp@who.int

Dr Gerald MOY  
Scientist  
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne  
Diseases  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Switzerland  
Phone: +41 22 791 3698  
Fax: +41 22 791 4807  
Email: moyg@who.int

Ms Catherine MULHOLLAND  
Administrator  
FAO/WHO Project and Fund for Enhanced  
Participation in Codex  
(Codex Trust Fund)  
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne  
Diseases (FOS)  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Switzerland  
Phone: +41 22 791 3080  
Fax: +41 22 791 4807  
Email: mulhollandc@who.int

Mrs Françoise FONTANNAZ  
Communications and Knowledge Management  
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne  
Diseases (FOS)  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Switzerland  
Phone: +41 22 791 3697  
Fax: +41 22 7914807  
Email: fontannazf@who.int

Ms Noha YUNIS  
Codex Trust Fund Secretariat  
Department of Food Safety, Zoonoses and Foodborne  
Diseases  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Switzerland  
Phone: +41 22 791 5098  
Email: yunisn@who.int

Ms Janine LEWIS  
Technical Officer  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Switzerland  
Phone: +41 22791 1637  
Fax: +41 22791 4807  
Email: lewisj@who.int

Dr Awa AIDARA-KANE  
Microbiologist  
Food Safety, Zoonoses and Foodborne Diseases  
(FOS)  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Switzerland  
Phone: +41 22 791 2403  
Fax: +41 22 791 4893  
Email: aidarakanea@who.int

Dr Chizuru NISHIDA  
Scientist  
Department of Nutrition for Health and Development  
(NHD)  
World Health Organization (WHO)  
20 Avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27  
Switzerland  
Phone: +41 (22) 791 3317 3455  
Fax: +41 (22) 791 4156  
Email: nishidac@who.int



## ANNEXE II

## AMENDEMENT AU MANUEL DE PROCÉDURE

AMENDEMENT AU MANDAT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX  
SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS**Objectifs**

Formuler des avis fondés sur la science en tenant pleinement compte des principes d'analyse des risques et des activités et normes d'autres organisations internationales compétentes, telles que la FAO, l'OMS et l'OIE, aux fins de l'évaluation des risques pour la santé humaine associés à la présence, dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale, y compris les produits aquacoles, et à la transmission par ces aliments, de micro-organismes résistant aux antimicrobiens et de gènes porteurs de résistance aux antimicrobiens, et sur la base de cette élaboration formuler des avis appropriés en matière de gestion des risques pour réduire ces risques. Le Groupe spécial devrait s'efforcer de mettre en perspective le risque de renforcement de la résistance aux antimicrobiens chez les êtres humains et les animaux découlant des différents domaines d'utilisation comme les applications vétérinaires, la protection des plantes ou la transformation des aliments.

**Mandat**

[inchangé]

**Calendrier**

[inchangé]

## ANNEXE III

## AMENDEMENT AU MANUEL DE PROCÉDURE

## AMENDEMENTS AU “PLAN DE PRÉSENTATION DES NORMES CODEX DE PRODUITS ”

## Plan de présentation des normes Codex de produits

**Introduction**

Le plan de présentation est destiné à servir de modèle aux organes subsidiaires de la Commission du Codex Alimentarius pour l'élaboration de leurs normes; l'objectif visé étant d'assurer autant que possible l'uniformité de présentation des normes intéressant des produits. Le plan comprend aussi les déclarations à faire figurer, le cas échéant, sous les rubriques pertinentes des normes. Il n'y aura lieu de remplir les différentes rubriques indiquées dans le plan, pour un produit déterminé, que dans la mesure où ces dispositions conviennent pour une norme internationale applicable au produit en question.

TITRE DE LA NORME

CHAMP D'APPLICATION

DESCRIPTION

FACTEURS ESSENTIELS DE COMPOSITION ET DE QUALITÉ

ADDITIFS ALIMENTAIRES

CONTAMINANTS

HYGIÈNE

POIDS ET MESURES

ÉTIQUETAGE

MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE

Les normes Codex de produits comprennent des sections concernant l'hygiène, l'étiquetage, les additifs alimentaires et les méthodes d'analyse et d'échantillonnage et ces sections devraient contenir toutes les dispositions pertinentes de la norme. Les dispositions des normes générales, codes ou directives Codex doivent figurer dans les normes Codex de produits uniquement par voie de référence, sauf nécessité contraire.

**Notes concernant les rubriques****Titre de la norme**

Le titre de la norme devrait être clair et aussi concis que possible. Il devrait normalement comporter le nom usuel sous lequel l'aliment faisant l'objet de la norme est connu ou, si la norme porte sur plus d'un aliment, une appellation générique couvrant toutes les denrées visées. Si un titre apportant des informations complètes était exagérément long, on pourrait ajouter un sous-titre.

**Champ d'application**

Cette section devrait contenir un exposé clair et concis sur les aliments auxquels la norme est applicable, à moins que ceux-ci ne ressortent du titre même de la norme. Dans le cas d'une norme générale portant sur plus d'un produit, il y aurait lieu de préciser les denrées spécifiques auxquelles la norme s'applique.

## Description

Cette section devrait contenir une définition du ou des produits avec indication, le cas échéant, des matières premières utilisées et toute mention nécessaire des procédés de fabrication. Elle pourra également mentionner les types et modes de présentation du produit, ainsi que le type de conditionnement. Des définitions supplémentaires pourront être introduites le cas échéant pour éclairer la signification de la norme.

## Facteurs essentiels de composition et de qualité

Cette section devrait indiquer toutes les spécifications quantitatives et autres en matière de composition, y compris, le cas échéant, les caractéristiques d'identification, les dispositions relatives aux milieux de couverture et les spécifications en matière d'ingrédients obligatoires et facultatifs. Elle devrait également contenir les facteurs qualitatifs essentiels à la désignation, à la définition ou à la composition du produit en cause. Ces facteurs pourraient englober la qualité des matières premières en vue de protéger la santé du consommateur et comporter des dispositions sur la saveur l'odeur, la couleur et la texture qui peuvent être évaluées par les sens, ainsi que des critères de qualité fondamentaux pour les produits finis, en vue de prévenir les fraudes. Cette section pourrait également se référer à des tolérances pour les défauts, par exemple malformations ou unités imparfaites, mais cette information devrait être contenue dans une annexe à la norme ou dans un autre texte consultatif.

## Additifs alimentaires

Cette section devrait contenir une référence générale aux sections correspondantes de la Norme générale pour les additifs alimentaires qui devraient avoir la structure suivante:

*« [classe fonctionnelle additif alimentaire] utilisée conformément aux tableaux 1 et 2 de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires dans la catégorie alimentaire x.x.x.x [nom de la catégorie d'aliments] ou répertoriée dans le tableau 3 de la Norme générale pour les additifs alimentaires sont admissibles pour l'emploi dans les aliments conformément à cette norme. »*

Des exceptions issues de, ou en supplément de, la Norme générale pour les additifs alimentaires qui sont nécessaires pour son interprétation au regard du produit concerné devraient être justifiées entièrement et devraient être restreintes là où possible. Dans les cas où il est nécessaire d'énumérer explicitement les additifs alimentaires dans une norme de produit, les noms des additifs et/ou des classes fonctionnelles autorisés et, le cas échéant, la quantité maximale autorisée dans l'aliment, devraient être préparés conformément à la directive fournie dans la section sur les additifs alimentaires présentée dans les *Relations entre les Comités de produits et les comités s'occupant de questions générales généraux*, et ~~pourraient prendre la forme suivante:~~

~~*« Les dispositions suivantes concernant les additifs alimentaires et leurs spécifications figurant à la section .....du Codex Alimentarius sont soumises à l'approbation [ont été approuvées] par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires. »*~~

Les spécifications pertinentes devraient ~~ensuite~~ être présentées sous forme de tableau indiquant:

*« Numéro SIN, nom de l'additif, concentration maximale (en pourcentage ou en mg/kg) groupés par catégories fonctionnelles. »*

Dans cette section, les dispositions relatives aux aromatisants et aux auxiliaires technologiques devraient également être introduites.

## Contaminants

Cette section devrait contenir uniquement la référence à la Norme générale pour les contaminants et les toxines dans les denrées alimentaires sans faire mention de dispositions spécifiques sur les contaminants:

*“Les produits visés par les dispositions de la présente norme doivent être conformes aux limites maximales de la Norme générale du Codex pour les contaminants et les toxines dans les aliments (CODEX STAN 193-1995).”*

Pour ce qui concerne les résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires, si cela s'applique aux produits concernés, cette section devrait contenir une référence générale sous la forme suivante, sans faire mention de dispositions spécifiques sur les résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires:

*“Les produits visés par les dispositions de la présente norme doivent être conformes ~~et~~ aux limites maximales de résidus pour les pesticides ~~et/ou~~ de médicaments vétérinaires fixées par la Commission du Codex Alimentarius.”*

## Hygiène

~~Il conviendrait de faire figurer dans cette section toute spécification obligatoire en matière d'hygiène qui paraîtrait devoir être introduite. Ces dispositions devraient être mises au point comme indiqué dans la section sur l'hygiène alimentaire dans les Relations entre les Comités s'occupant de produits et les comités s'occupant de questions générales.~~

~~Les Comités s'occupant de produits devront utiliser le texte suivant dans les normes de produits. Cette section devrait contenir la référence générale suivante au Code d'usages international recommandé - Principes généraux d'hygiène alimentaire et aux Principes régissant l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments sans faire mention de dispositions spécifiques sur l'hygiène des aliments:~~

*“Il est recommandé de préparer et manipuler les produits couverts par les dispositions de cette norme conformément aux sections appropriées du Code d'usages international recommandé - Principes généraux d'hygiène alimentaire (CAC/RCP 1-1969, Rév.4 2003) et d'autres documents du Codex pertinents tels que les codes d'usages en matière d'hygiène et les codes d'usages.”*

*“Les produits devraient être conformes à tout critère microbiologique établi en conformité avec les Principes régissant l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments (CAC/GL 21-1997).”*

~~Des références devraient également être faites aux codes d'usages applicables en matière d'hygiène. Il y aurait lieu d'inclure dans la norme toutes parties de tels codes, en particulier toutes spécifications éventuelles visant les produits finis, si l'on juge nécessaire de les rendre obligatoires.~~

~~La déclaration suivante devrait également figurer:~~

*« Les dispositions d'hygiène alimentaire ci-après concernant le produit doivent être confirmées [ont été confirmées] par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire. »*

## Poids et mesures

Cette section devrait contenir toutes les dispositions relatives aux poids et mesures, à l'exception des règles d'étiquetage, autrement dit indiquer, le cas échéant, le remplissage des récipients, le poids, les caractéristiques dimensionnelles ou le nombre d'unités en fonction d'une méthode appropriée d'échantillonnage et d'analyse. Les indications de poids et mesures devraient être exprimées en unités du système international (S.I). Dans le cas des normes comportant des dispositions applicables à la vente de produits en quantités standardisées, par exemple en multiples de 100 g, il faudrait utiliser les unités S.I.; cela n'empêcherait toutefois pas l'inclusion, dans les spécifications visant ces quantités standardisées, de dispositions additionnelles prévoyant le conditionnement de quantités approximativement égales exprimées en unités d'autres systèmes de poids et mesures.

## Étiquetage

Cette section devrait contenir toutes les dispositions d'étiquetage qui figurent dans la norme. ~~et être mise au point comme indiqué dans la section sur l'étiquetage des denrées alimentaires dans les *Relations entre les Comités s'occupant de produits et les comités s'occupant de questions générales*. Elle devrait indiquer par voie de référence les paragraphes pertinents de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CODEX STAN 1-1985).~~

La section pourrait également mentionner les dispositions qui constituent une dérogation ou une addition à la Norme générale, ou qui sont indispensables pour l'interprétation de celle-ci dans le cas du produit en cause, à la condition que ces dispositions puissent être entièrement justifiées. ~~La déclaration suivante devrait également figurer:~~

~~« Les dispositions ci-après concernant l'étiquetage du produit doivent être confirmées [ont été confirmées] par le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires. »~~

~~Les dispositions sur l'étiquetage des denrées alimentaires devraient être incluses par voie de référence à la Norme générale Codex pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CODEX STAN 1-1985). Toute dérogation ou toute addition à la Norme générale qui sont indispensables pour l'interprétation de celle-ci dans le cas du produit en cause doivent être pleinement justifiées et limitées au strict nécessaire.~~

L'information donnée dans chaque projet de norme devrait normalement se limiter à ce qui suit:

- une déclaration selon laquelle le produit devra être étiqueté conformément à la Norme générale Codex pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CODEX STAN 1-1985);
- le nom spécifique de l'aliment;
- les instructions concernant le datage et l'entreposage (seulement si la dérogation prévue à la section 4.7.1 de la Norme générale est appliquée).

Lorsque le champ d'application d'une norme Codex ne se limite pas à des denrées alimentaires préemballées, une clause peut être incluse sur l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail.

Dans ce cas, la disposition peut indiquer que:

“Les renseignements concernant...<sup>1</sup> devront figurer soit sur le récipient, soit sur les documents d'accompagnement, exception faite du nom du produit, de l'identification du lot et du nom et de l'adresse du fabricant ou de l'emballleur, lesquels devront figurer sur le récipient.”<sup>2</sup>

Cependant, l'identification du lot et le nom et l'adresse du fabricant ou de l'emballleur peuvent être remplacés par une marque d'identification à condition que cette marque puisse être clairement identifiée à l'aide des documents d'accompagnement.”

En ce qui concerne le datage (Section 4.7 de la Norme générale), si un comité du Codex, en présence de circonstances exceptionnelles, détermine une ou des formes de datage autres que celles qui sont définies dans la Norme générale, pour remplacer ou pour accompagner la date de durabilité minimale, ou encore s'il décide que l'indication de date n'est pas nécessaire, une disposition pertinente peut être incluse.

---

<sup>1</sup> Les comités du Codex devront décider quelles spécifications inclure.

<sup>2</sup> Les comités du Codex peuvent décider s'il est nécessaire d'ajouter des renseignements supplémentaires sur le récipient. A cet égard, on se souviendra particulièrement de la nécessité d'ajouter des instructions d'entreposage sur le récipient.

### Méthodes d'analyse et d'échantillonnage

Cette section devrait indiquer soit expressément, soit par voie de référence, toutes les méthodes d'analyse et d'échantillonnage jugées nécessaires, et être établie comme indiqué dans la section sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage dans les *Relations entre les Comités s'occupant de produits et les comités s'occupant de questions générales*. S'il est prouvé que deux ou plusieurs méthodes sont équivalentes, on pourra les considérer comme des méthodes de remplacement et les inclure dans cette section soit expressément, soit par voie de référence. ~~La déclaration suivante devrait également figurer:~~

*“Les méthodes d'analyse et d'échantillonnage décrites dans la présente section doivent être confirmées [ont été confirmées] par le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage.”<sup>3</sup>*

---

<sup>3</sup> Il faudra indiquer s'il s'agit d'une « méthode critère », d'une « méthode de référence », d'une « méthode de remplacement approuvée » ou d'une « méthode provisoire ».

## ANNEXE IV

## AMENDEMENT AU MANUEL DE PROCÉDURE

## AMENDEMENTS AUX “RELATIONS ENTRE LES COMITÉS S’OCCUPANT DE PRODUITS ET LES COMITÉS S’OCCUPANT DE QUESTIONS GÉNÉRALES”

**Relations entre les comités s’occupant de produits et les comités s’occupant de questions générales**

Les comités du Codex peuvent demander l'avis et les conseils des comités s’occupant de questions générales ayant des responsabilités intéressant l'ensemble des aliments au sujet de toute question relevant de leur compétence, conformément à leur mandat. Notamment, les comités s’occupant de produits (dans le présent document les comités de coordination et autres organes subsidiaires de la Commission dans la mesure où ils élaborent des normes de produits) et les comités s’occupant de questions générales s’informeront comme il convient durant l’élaboration de normes de produits du Codex.

Les comités du Codex s’occupant de questions générales incluent les comités du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires, les additifs alimentaires, les contaminants dans les aliments, les résidus de pesticides, les résidus de médicaments vétérinaires, l'hygiène des aliments, les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, ainsi que sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et exportations alimentaires, peuvent élaborer des dispositions générales sur les questions qui relèvent de leur mandat. Ces dispositions générales devraient figurer dans les normes Codex de produits uniquement par voie de référence, sauf nécessité contraire (voir “Plan de présentation des normes Codex de produits”).

~~Les normes Codex de produits comprennent des sections concernant l'hygiène, l'étiquetage, les additifs alimentaires et les méthodes d'analyse et d'échantillonnage et ces sections devraient contenir toutes les dispositions pertinentes de la norme. Les dispositions des normes générales, codes ou directives Codex doivent figurer dans les normes Codex de produits uniquement par voie de référence, sauf nécessité contraire. Quand les comités du Codex s’occupant de produits estiment que ces dispositions à caractère général ne peuvent s'appliquer à une ou plusieurs normes de produits, ils peuvent demander aux comités du Codex s’occupant de questions générales responsables d'approuver des dérogations par rapport aux dispositions générales du Codex Alimentarius. Ces demandes doivent être pleinement justifiées et étayées par des données scientifiques ou toute autre information pertinente. Les sections concernant les additifs alimentaires, les contaminants, l'hygiène, l'étiquetage et les méthodes d'analyse et d'échantillonnage qui contiennent des dispositions spécifiques ou des dispositions venant compléter celles des normes générales, codes ou directives Codex, doivent aussi être renvoyées devant les comités du Codex s’occupant de questions générales compétents au moment le plus opportun et dans les meilleurs délais des étapes 3, 4 et 5 dans la procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés, étant entendu qu'un tel renvoi ne doit pas retarder l'avancement de la norme aux étapes subséquentes de la procédure.~~

~~Les comités s'occupant de questions générales et les comités de produits devraient s'inspirer des principes et lignes directrices élaborés par le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et exportations alimentaires lorsqu'ils élaborent des dispositions et/ou des recommandations en matière d'inspection et de certification et ils devraient apporter, en temps utile, les amendements voulus aux normes, lignes directrices et codes qui relèvent de leur compétence.~~

**Étiquetage des denrées alimentaires**

Les comités s’occupant de produits communiqueront toute dérogation ou toute addition à la référence à la Norme générale Codex pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CODEX STAN 1-1985), comme

indiqué à la section sur l'étiquetage des denrées alimentaires du Plan de présentation des normes Codex de produits, au Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires pour confirmation.

~~Les dispositions sur l'étiquetage des denrées alimentaires devraient être incluses par voie de référence à la Norme générale Codex pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CODEX STAN 1-1985). Toute dérogation ou toute addition à la Norme générale qui sont indispensables pour l'interprétation de celle-ci dans le cas du produit en cause doivent être pleinement justifiées et limitées au strict nécessaire.~~

~~L'information donnée dans chaque projet de norme devrait normalement se limiter à ce qui suit:~~

- ~~• une déclaration selon laquelle le produit devra être étiqueté conformément à la Norme générale Codex pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CODEX STAN 1-1985)~~
- ~~• le nom spécifique de l'aliment~~
- ~~• les instructions concernant le datage et l'entreposage (seulement si la dérogation prévue à la section 4.7.1 de la Norme générale est appliquée)~~

~~Lorsque le champ d'application d'une norme Codex ne se limite pas à des denrées alimentaires préemballées, une clause peut être incluse sur l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail.~~

~~Dans ce cas, la disposition peut indiquer que:~~

~~“Les renseignements concernant ...”<sup>4</sup> — devront figurer soit sur le récipient, soit sur les documents d'accompagnement, exception faite du nom du produit, de l'identification du lot et du nom et de l'adresse du fabricant ou de l'emballleur, lesquels devront figurer sur le récipient.”<sup>5</sup>~~

~~Cependant, l'identification du lot et le nom et l'adresse du fabricant ou de l'emballleur peuvent être remplacés par une marque d'identification à condition que cette marque puisse être clairement identifiée à l'aide des documents d'accompagnement.”~~

~~En ce qui concerne le datage (Section 4.7 de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées, un comité du Codex s'occupant de produits peut déterminer, en présence de circonstances exceptionnelles, une ou des formes de datage autres que celles qui sont définies dans la Norme générale, pour remplacer ou pour accompagner la date de durabilité minimale, ou encore il peut décider que l'indication de date n'est pas nécessaire. Dans ce cas, il devrait fournir au Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées une justification détaillée des mesures projetées.~~

### **Additifs alimentaires**

~~Les comités du Codex s'occupant de produits devront examiner la Norme générale pour les additifs alimentaires (CODEX STAN 192-1995) afin d'incorporer une référence à la Norme générale. Toutes les propositions pour additions et révisions amendements à la Norme générale pour les additifs alimentaires visant à établir une référence à la Norme générale pour les additifs alimentaires seront soumises au Comité du Codex sur les additifs alimentaires. Ce dernier devra examiner ces propositions pour approbation. Les révisions de nature substantielle qui sont approuvées par le Comité sur les additifs alimentaires seront renvoyées au comité s'occupant de produits afin d'obtenir un consensus entre les deux comités à un stade précoce de la procédure par étape.~~

~~Si un comité s'occupant de produit du Codex considère qu'une référence générale à la norme générale pour les additifs alimentaires ne dessert pas son but, une proposition devrait être préparée et renvoyée au Comité du Codex sur les additifs alimentaires pour examen et approbation. Le Comité de produit devra fournir une justification de la raison pour laquelle une référence générale à la Norme générale pour les additifs alimentaires~~

<sup>4</sup> Les comités du Codex devront décider quelles spécifications inclure.

<sup>5</sup> Les comités du Codex peuvent décider s'il est nécessaire d'ajouter des renseignements supplémentaires sur le récipient. A cet égard, on se souviendra particulièrement de la nécessité d'ajouter des instructions d'entreposage sur le récipient.

ne serait pas appropriée à la lumière des critères pour l'emploi des additifs alimentaires établis dans le Préambule de la Norme générale pour les additifs alimentaires, en particulier la section 3.

Toutes les dispositions en matière d'additifs alimentaires (y compris les auxiliaires technologiques) de chaque norme Codex intéressant un produit devraient être soumises pour examen au Comité ~~du Codex~~ sur les additifs alimentaires de préférence avant que les normes aient été avancées à l'étape 5 de la procédure d'élaboration des normes Codex ou avant leur examen à l'étape 7 par le comité de produit compétent, un tel examen ne devant cependant pas retarder le passage de la norme aux étapes suivantes de la procédure.

Toutes les dispositions relatives aux additifs alimentaires contenues dans les normes de produits devront être confirmées par le Comité ~~du Codex~~ sur les additifs alimentaires, compte tenu des justifications technologiques soumises par les comités de produits, des recommandations du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) touchant à l'innocuité d'emploi (dose journalière admissible (DJA) et autres restrictions), ainsi que d'une estimation de l'absorption potentielle, et si possible, effective des additifs alimentaires, afin de garantir la conformité avec le préambule de la Norme générale pour les additifs alimentaires.

Lorsqu'une section sur les additifs alimentaires d'une norme de produits est transmise pour confirmation au Comité ~~du Codex~~ sur les additifs alimentaires, le Secrétariat devrait adresser un rapport au Comité incluant les classes fonctionnelles et la justification technologique. Dans les cas exceptionnels où sont précisés des additifs alimentaires spécifiques avec leurs limites maximales, le rapport devrait indiquer aussi le numéro du système de numérotation internationale (SIN), la dose journalière admissible (DJA) attribuée par le Comité mixte d'experts FAO/OMS sur les additifs alimentaires, la justification technologique, la dose d'emploi proposée et préciser si l'utilisation de cet additif a déjà été par le Comité ~~du Codex~~ sur les additifs alimentaires.

~~Lorsque des normes sur les produits sont transmises aux gouvernements à l'étape 3 pour recueillir leurs observations, elles devraient comporter la mention «sont établies sous réserve de confirmation par le Comité du Codex sur les additifs alimentaires ou le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments et de leur incorporation dans la Norme générale pour les additifs alimentaires».~~

Lorsqu'il existe un comité de produits en activité, les propositions relatives à l'utilisation d'additifs dans toute norme de produit considérée doivent être préparées par le Comité concerné et transmises au Comité ~~du Codex~~ sur les additifs alimentaires pour confirmation et inclusion dans la Norme générale pour les additifs alimentaires. Lorsque le Comité du Codex sur les additifs alimentaires décide de ne pas confirmer des dispositions concernant des additifs spécifiques, la raison doit en être clairement indiquée. La section considérée doit être renvoyée au Comité de produit concerné si des informations complémentaires sont nécessaires ou pour information si le Comité ~~du Codex~~ sur les additifs alimentaires décide de modifier la disposition.

Lorsqu'il n'existe pas de Comité en activité chargé du produit visé, les propositions visant de nouvelles dispositions concernant les additifs ou un amendement aux dispositions existantes pour inclusion dans la Norme générale pour les additifs alimentaires doivent être transmises directement par les États Membres au Comité ~~du Codex~~ sur les additifs alimentaires.

### **Contaminants dans les aliments**

Les comités ~~du Codex~~ s'occupant de produits devront examiner la Norme générale pour les contaminants et les toxines ~~présents~~ dans les aliments (CODEX STAN 193-1995) afin d'incorporer une référence à la Norme générale.

Si un comité de produit ~~du Codex~~ considère qu'une référence générale à la Norme générale pour les contaminants et les toxines dans les aliments ne dessert pas son but, une proposition devrait être préparée et renvoyée au Comité ~~du Codex~~ sur les contaminants présents dans les aliments pour envisager une nouvelle activité, procéder à la révision aux amendements de la Norme générale pour les contaminants et les toxines dans les aliments ou et pour confirmer les dispositions proposées, le cas échéant.

Le Comité de produit devra fournir une justification de la raison pour laquelle une référence générale à la Norme générale pour les contaminants et les toxines dans les aliments ne serait pas appropriée pour les produits concernés.

Toutes les propositions devraient être soumises au Comité ~~du Codex~~ sur les contaminants dans les aliments, de préférence avant que les projets de norme de produit concernés aient été avancés à l'étape 5 de la procédure d'élaboration des normes Codex ou avant leur examen à l'étape 7 par le comité de produit concerné, un tel examen ne devant cependant pas retarder le passage de la norme aux étapes suivantes de la procédure.

~~Toutes les propositions pour additions et révisions à la Norme générale visant à établir une référence à la Norme générale sera soumise au Comité sur les contaminants présents dans les aliments. Le Comité sur les contaminants dans les aliments devra examiner toutes les propositions d'addition ou de révision d'amendements concernant la Norme générale ou pour confirmation des dispositions proposées et prendre les mesures nécessaires le cas échéant. Les révisions de nature substantielle qui sont approuvées par le Comité des additifs alimentaires seront renvoyées au comité de produit afin d'obtenir un consensus entre les deux comités à un stade précoce de l'étape de la procédure.~~

Conformément à la présentation des normes de produit convenue, la section sur les contaminants dans la Norme élaborée par le comité de produit devrait ne contenir que la référence à la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les aliments sans référence aux dispositions spécifiques relatives aux contaminants:

*« Les produits relevant de cette Norme seront conformes aux niveaux maximaux de la Norme générale Codex pour les contaminants et les toxines présents dans les aliments (CODEX/STAN 193-1995) et les niveaux maximaux des résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires établis par la Commission »*

### **Résidus de pesticides / résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments**

Les comités s'occupant de produits examineront les dispositions relatives aux limites de résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires adoptées par la Commission du Codex Alimentarius afin d'incorporer une référence générale comme indiqué à la section sur les contaminants du *Plan de présentation des normes Codex de produits*.

Si le comité de produit considère que la référence générale susmentionnée ne dessert pas son but, une proposition devrait être préparée et renvoyée au Comité sur les résidus de pesticides ou au Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, selon qu'il convient, pour envisager une nouvelle activité ou pour procéder à la révision des limites de résidus adoptées.

### **Hygiène des aliments**

Les comités s'occupant de produits examineront les dispositions relatives à l'hygiène des aliments adoptées par la Commission du Codex Alimentarius afin d'incorporer une référence générale comme indiqué dans la section sur l'hygiène des aliments du *Plan de présentation des normes Codex de produits*. Les comités s'occupant de produits communiqueront toute dérogation ou toute addition à la référence générale susmentionnée au Comité sur l'hygiène des aliments pour confirmation.

Les Comités s'occupant de produits devront utiliser le texte suivant dans les normes de produits:

*“Il est recommandé de préparer et manipuler les produits couverts par les dispositions de cette norme conformément aux sections appropriées du Code d'usages international recommandé—Principes généraux d'hygiène alimentaire (CAC/RCP 1-1969, Rév.4 2003) et d'autres documents du Codex pertinents tels que les codes d'usages en matière d'hygiène et les codes d'usages.”*

*“Les produits devraient être conformes à tout critère microbiologique établi en conformité avec les Principes régissant l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments (CAC/GL 21-1997).”*

## Méthodes d'analyse et d'échantillonnage

### Pratique usuelle

Lorsque les comités ~~du Codex~~ s'occupant de produits ont incorporé dans une norme de produits des dispositions sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, exception faite des méthodes d'analyse et d'échantillonnage associées à des critères microbiologiques, ils devraient les soumettre au Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage à l'étape 4, pour garantir que l'on disposera des observations des gouvernements le plus tôt possible dans l'élaboration de la norme. Lorsqu'il en a la possibilité, le comité ~~du Codex~~ s'occupant de produits devrait transmettre pour chaque méthode d'analyse individuelle proposée au Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage des renseignements concernant la spécificité, l'exactitude, la précision (sur la répétabilité, la reproductibilité), le seuil de détection, la sensibilité, l'applicabilité et l'utilité pratique, selon le cas. De même, lorsqu'il en a la possibilité, un comité ~~du Codex~~ s'occupant de produits devrait transmettre, pour chaque plan d'échantillonnage au Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, des renseignements concernant la portée ou le champ d'application, le type d'échantillonnage (par exemple en grandes quantités ou par unité), la taille des échantillons, les principes de décision, le détail des plans (par exemple « les courbes d'efficacité »), les déductions à tirer de la présence de lots ou de traitements, les taux de risque à accepter et toute donnée pertinente à l'appui.

Au besoin on pourra choisir d'autres critères. Les méthodes d'analyse devraient être proposées par les comités s'occupant de produits, en consultation au besoin avec un organe compétent.

A l'étape 4 de la Procédure, les comités ~~du Codex~~ s'occupant de produits devraient aborder les questions suivantes et faire rapport à leur sujet au Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage:

- dispositions des normes Codex pour lesquelles il est nécessaire d'établir une procédure analytique ou statistique;
- dispositions pour lesquelles l'élaboration de méthodes d'analyse ou d'échantillonnage spécifiques est nécessaire;
- toute disposition définie par l'emploi de méthodes-critères (Type I);
- toute proposition doit être accompagnée dans la mesure du possible d'une documentation appropriée, surtout dans le cas des méthodes provisoires (Type IV);
- toute demande de conseil ou d'assistance.

Le Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage devrait jouer un rôle de coordination pour les questions ayant trait à l'élaboration des méthodes d'analyse et d'échantillonnage du Codex. Le Comité promoteur est cependant responsable du franchissement des étapes de la Procédure.

Le Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage devrait au besoin s'efforcer de confier l'élaboration des méthodes et la réalisation des études interlaboratoires à d'autres organismes autorisés possédant des techniques dans le domaine de l'analyse.

Le Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage évaluera la performance d'analyse réelle de la méthode qui a été obtenue au stade de la validation. Cette évaluation tiendra compte des caractéristiques de précision appropriées obtenues lors des essais interlaboratoires éventuellement effectués sur la méthode considérée et des résultats d'autres travaux de mise au point réalisés au cours de l'élaboration de la méthode. La série de critères ainsi élaborée fera partie intégrante du rapport de la confirmation par le Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage et sera incorporée dans la norme de produit Codex appropriée.

En outre, le Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage identifiera des valeurs numériques pour les critères auxquels il souhaiterait que ces méthodes se conforment.

### **Méthodes d'analyse et d'échantillonnage d'application générale aux denrées alimentaires**

Lorsqu'il élabore lui-même des méthodes d'analyse et d'échantillonnage d'application générale aux denrées alimentaires, le Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage est chargé de les faire passer par les diverses étapes de la Procédure.

### **Méthodes d'analyse des additifs alimentaires en tant que tels**

Il n'est pas nécessaire que les méthodes d'analyse figurant dans les spécifications ~~consultatives~~ du Codex pour les additifs alimentaires (CAC/MISC 6), et destinées à la vérification des critères de pureté et d'identité de ces additifs soient transmises pour confirmation au Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage. C'est au Comité ~~du Codex~~ sur les additifs alimentaires qu'il incombe de faire passer ces méthodes par les étapes appropriées de la Procédure.

### **Méthodes d'analyse des résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires dans les aliments**

Il n'est pas nécessaire de soumettre pour confirmation au Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage les méthodes servant à la détermination des limites de résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires dans les aliments. Les Comités ~~du Codex~~ sur les résidus de pesticides et les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments ~~sont~~ est chargé de faire passer ces méthodes par les étapes appropriées de la Procédure.

### **Méthodes microbiologiques d'analyse et d'échantillonnage**

Lorsque des comités ~~du Codex~~ s'occupant de produits ont stipulé des dispositions relatives à des méthodes microbiologiques d'analyse et d'échantillonnage devant servir à la vérification des spécifications d'hygiène, ces méthodes devraient être soumises au Comité ~~du Codex~~ sur l'hygiène des aliments au moment le plus approprié durant les étapes 3, 4 et 5 de la Procédure d'élaboration des normes Codex, ce qui permettra de garantir que ce Comité disposera des observations des gouvernements sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage. La procédure à suivre est semblable à celle qui est indiquée ci-dessus, l'organe compétent étant cette fois le Comité ~~du Codex~~ sur l'hygiène des aliments et non plus le Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage. Les méthodes microbiologiques d'analyse et d'échantillonnage que le Comité ~~du Codex~~ sur l'hygiène des aliments élabore en vue de les inclure dans des normes Codex intéressant des produits, afin de permettre la vérification des spécifications d'hygiène, n'ont pas besoin d'être soumises pour confirmation au Comité ~~du Codex~~ sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage.

### **Systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires**

Les comités s'occupant de questions générales et les comités de produits devraient faire référence aux principes et lignes directrices élaborés par le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et exportations alimentaires lorsqu'ils élaborent des dispositions et/ou des recommandations en matière d'inspection et de certification et ils devraient apporter, en temps utile, les amendements voulus aux normes, lignes directrices et codes qui relèvent de leur compétence.

## ANNEXE V

## AMENDEMENT AU MANUEL DE PROCÉDURE

## INSTRUCTIONS DE TRAVAIL POUR L'APPLICATION DE LA DÉMARCHE CRITÈRES DANS LE CODEX

(Le présent document remplace les *Instructions de travail pour l'application de la démarche critères dans le Codex* qui figurent à la section *Principes pour l'élaboration des méthodes d'analyse du Codex*)

Tout Comité du Codex s'occupant de produits pourra continuer de proposer une méthode d'analyse appropriée pour la substance chimique à déterminer, et/ou mettre au point une série de critères auxquels chaque méthode devra se conformer. Dans l'un ou l'autre cas, la limite maximale, la limite minimale, toute autre limite normative spécifiées ou la fourchette de concentration concernée devront être indiquées.

Lorsqu'un Comité du Codex décide de mettre au point une série de critères, il peut trouver plus facile de recommander une méthode spécifique et de demander au Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) de "convertir" cette méthode en un critère approprié. Le critère sera ensuite confirmé par le CCMAS et, après confirmation, fera partie intégrante de la norme. Si un Comité du Codex décide d'élaborer lui-même le critère, il devra suivre les instructions données pour l'élaboration de critères spécifiques, comme indiqué au tableau 1.

**Tableau 1: Directives pour l'établissement de valeurs numériques pour le critère:**

Applicabilité:	La méthode doit être applicable pour la disposition, le produit et les limites (maximale/minimale) (LM) qui ont été spécifiés. La fourchette minimale applicable de la méthode est fonction de la limite spécifiée (LM) à évaluer, et peut être exprimée en termes d'écart-type de reproductibilité ( $s_R$ ) ou en termes de LD et de LQ.
Fourchette minimale applicable:	Pour $LM \geq 0.1$ mg/kg, $[LM - 3 s_R, LM + 3 s_R]$ Pour $LM < 0.1$ mg/kg, $[LM - 2 s_R, LM + 2 s_R]$ $s_R^6$ = écart-type de reproductibilité
Limite de détection (LD):	Pour $LM \geq 0.1$ mg/kg, $LD \leq LM \cdot 1/10$ Pour $LM < 0.1$ mg/kg, $LD \leq LM \cdot 1/5$
Limite de quantification (LQ):	Pour $LM \geq 0.1$ mg/kg, $LQ \leq LM \cdot 1/5$ Pour $LM < 0.1$ mg/kg, $LQ \leq LM \cdot 2/5$

<sup>6</sup> Le  $s_R$  devra être calculé à l'aide de l'équation Horwitz / Thompson. Lorsque cette équation ne peut être appliquée (à des fins d'analyse ou conformément à la réglementation) ou lorsque l'on "convertit" des méthodes en critères, il devrait reposer sur le  $s_R$  obtenu dans une étude de la performance des méthodes appropriée.

Précision:	<p>Pour <math>LM \geq 0.1</math> mg/kg, valeur HorRat <math>\leq 2</math></p> <p>Pour <math>LM &lt; 0.1</math> mg/kg, le <math>RSD_{TR} &lt; 22\%</math>.</p> <p><math>RSD_R^7</math> = écart-type de reproductibilité relatif</p>																																												
Récupération (R):	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Concentration</th> <th>Rapport</th> <th>Unité</th> <th>Récupération (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>100</td> <td>1</td> <td>100% (100 g/100g)</td> <td>98 – 102</td> </tr> <tr> <td><math>\geq 10</math></td> <td><math>10^{-1}</math></td> <td><math>\geq 10\%</math> (10 g/100g)</td> <td>98 – 102</td> </tr> <tr> <td><math>\geq 1</math></td> <td><math>10^{-2}</math></td> <td><math>\geq 1\%</math> (1 g/100g)</td> <td>97 – 103</td> </tr> <tr> <td><math>\geq 0.1</math></td> <td><math>10^{-3}</math></td> <td><math>\geq 0.1\%</math> (1 mg/g)</td> <td>95 – 105</td> </tr> <tr> <td>0.01</td> <td><math>10^{-4}</math></td> <td>100 mg/kg</td> <td>90 – 107</td> </tr> <tr> <td>0.001</td> <td><math>10^{-5}</math></td> <td>10 mg/kg</td> <td>80 – 110</td> </tr> <tr> <td>0.0001</td> <td><math>10^{-6}</math></td> <td>1 mg/kg</td> <td>80 – 110</td> </tr> <tr> <td>0.00001</td> <td><math>10^{-7}</math></td> <td>100 <math>\mu</math>g/kg</td> <td>80 – 110</td> </tr> <tr> <td>0.000001</td> <td><math>10^{-8}</math></td> <td>10 <math>\mu</math>g/kg</td> <td>60 – 115</td> </tr> <tr> <td>0.0000001</td> <td><math>10^{-9}</math></td> <td>1 <math>\mu</math>g/kg</td> <td>40 – 120</td> </tr> </tbody> </table>	Concentration	Rapport	Unité	Récupération (%)	100	1	100% (100 g/100g)	98 – 102	$\geq 10$	$10^{-1}$	$\geq 10\%$ (10 g/100g)	98 – 102	$\geq 1$	$10^{-2}$	$\geq 1\%$ (1 g/100g)	97 – 103	$\geq 0.1$	$10^{-3}$	$\geq 0.1\%$ (1 mg/g)	95 – 105	0.01	$10^{-4}$	100 mg/kg	90 – 107	0.001	$10^{-5}$	10 mg/kg	80 – 110	0.0001	$10^{-6}$	1 mg/kg	80 – 110	0.00001	$10^{-7}$	100 $\mu$ g/kg	80 – 110	0.000001	$10^{-8}$	10 $\mu$ g/kg	60 – 115	0.0000001	$10^{-9}$	1 $\mu$ g/kg	40 – 120
	Concentration	Rapport	Unité	Récupération (%)																																									
	100	1	100% (100 g/100g)	98 – 102																																									
	$\geq 10$	$10^{-1}$	$\geq 10\%$ (10 g/100g)	98 – 102																																									
	$\geq 1$	$10^{-2}$	$\geq 1\%$ (1 g/100g)	97 – 103																																									
	$\geq 0.1$	$10^{-3}$	$\geq 0.1\%$ (1 mg/g)	95 – 105																																									
	0.01	$10^{-4}$	100 mg/kg	90 – 107																																									
	0.001	$10^{-5}$	10 mg/kg	80 – 110																																									
	0.0001	$10^{-6}$	1 mg/kg	80 – 110																																									
	0.00001	$10^{-7}$	100 $\mu$ g/kg	80 – 110																																									
	0.000001	$10^{-8}$	10 $\mu$ g/kg	60 – 115																																									
	0.0000001	$10^{-9}$	1 $\mu$ g/kg	40 – 120																																									
	D'autres directives sont disponibles pour les fourchettes de récupération attendues dans des domaines d'analyse spécifiques. Dans les cas où il a été que les récupérations sont une fonction de la matrice, d'autres spécifications peuvent être appliquées.																																												
Justesse:	Pour l'évaluation de la justesse, il est préférable d'utiliser du matériau de référence certifié.																																												

Les critères du tableau 1 doivent être approuvés pour la détermination en question.

Toutefois, c'est au Comité qui en fait la demande qu'il incombe en premier lieu de fournir les informations concernant la limite ou les limites Codex spécifiées, les méthodes d'analyse et les critères. Si le Comité ne

<sup>7</sup> Le  $RSD_R$  devra être calculé à l'aide de l'équation Horwitz / Thompson. Lorsque cette équation ne peut être appliquée (à des fins d'analyse ou conformément à la réglementation) ou lorsque l'on "convertit" des méthodes en critères, il devrait reposer sur le  $RSD_R$  obtenu dans une étude de la performance des méthodes appropriée.

fournit pas de méthode d'analyse ou de critères malgré les demandes qui lui ont été faites, le CCMAS peut établir des critères appropriés comme indiqué ci-dessus.

### **CONVERSION DE MÉTHODES D'ANALYSE SPÉCIFIQUES EN CRITÈRES MÉTHODOLOGIQUES PAR LE CCMAS**

Lorsqu'un Comité s'occupant de produits soumet une méthode de Type II ou III au CCMAS pour confirmation, il devrait aussi soumettre l'information sur la ou les limites Codex en même temps que la disposition pour permettre au CCMAS de les convertir en caractéristiques d'analyse généralisées appropriées :

- justesse
- applicabilité (matrice, fourchette de concentration et préférence accordée aux méthodes «générales»)
- limite de détection
- limite de quantification
- précision; répétabilité intralaboratoire (dans un laboratoire), reproductibilité interlaboratoires (dans un laboratoire et dans plusieurs laboratoires), mais dérivant de données d'essais interlaboratoires plutôt que de considérations sur l'incertitude des mesures
- récupération
- sélectivité
- sensibilité
- linéarité

Ces termes, et d'autres termes importants, sont définis dans la Terminologie Analytique utilisée par le Codex.

Le CCMAS évaluera la performance d'analyse réelle de la méthode qui a été obtenue au stade de la validation. Cette évaluation tiendra compte des caractéristiques de précision appropriées obtenues lors des études de la performance des méthodes éventuellement effectuées sur la méthode considérée et des résultats d'autres travaux de mise au point réalisés au cours de l'élaboration de la méthode. La série de critères ainsi élaborée fera partie intégrante du rapport du CCMAS et sera incorporée dans la norme Codex appropriée.

En outre, le CCMAS identifiera des valeurs numériques pour les critères auxquels il souhaiterait que ces méthodes se conforment.

### **ÉVALUATION DE L'ACCEPTABILITÉ DES CARACTÉRISTIQUES DE PRÉCISION D'UNE MÉTHODE D'ANALYSE**

Les valeurs de répétabilité et de reproductibilité calculées peuvent être comparées avec les méthodes existantes. Si ces valeurs sont satisfaisantes, la méthode peut être utilisée comme méthode validée. S'il n'y a pas de méthode avec laquelle on peut comparer les paramètres de précision, les valeurs théoriques de répétabilité et de reproductibilité peuvent être calculées à l'aide de l'équation d'Horwitz. (M. Thompson, *Analyst*, 2000, 125, 385-386.)

## ANNEXE VI

## AMENDEMENT AU MANUEL DE PROCÉDURE

## PROCÉDURES POUR LA CONVERSION DE NORMES RÉGIONALES EN NORMES MONDIALES

(pour inclusion dans la Partie 5 de la *Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés*)

- a) Une demande de conversion d'une norme régionale en norme mondiale peut avoir lieu immédiatement après l'adoption d'une norme régionale à l'étape 8, ou quelque temps après.
- b) La conversion d'une norme régionale en norme mondiale peut prendre en considération les situations suivantes, en fonction du statut du comité de produits pertinent:

(i) Lorsque le comité de produits pertinent est en activité:

Les demandes de conversion d'une norme régionale en norme mondiale devraient, de préférence, être effectuées par le comité de produits concerné, avec l'appui d'un projet de document. Ce projet de document sera examiné par le Comité exécutif dans le cadre du processus d'examen critique, en tenant compte du programme de travail du comité s'occupant du produit concerné. Si la Commission du Codex Alimentarius approuve la proposition, en tenant compte du résultat de l'examen critique par le Comité exécutif, la norme régionale s'insère normalement dans la procédure uniforme accélérée, à l'étape 3, pour examen à l'étape 4, lors de la session suivante du comité de produits concerné.

(ii) Lorsque le comité s'occupant du produit concerné n'est pas en activité:

Lorsque le comité de produits concerné n'est pas en activité (c'est-à-dire lorsque ses membres ne sont pas réunis en session), la proposition de convertir une norme régionale en norme mondiale devrait de préférence provenir du comité de coordination originaire et être étayée d'un projet de document. Elle pourrait aussi provenir de membres du Codex sous la forme d'un projet de document à examiner par le Comité exécutif dans le cadre du processus d'examen critique. Si la Commission du Codex Alimentarius approuve la proposition, en tenant compte des résultats de l'examen critique par le Comité exécutif, la norme régionale s'insère normalement dans la procédure uniforme accélérée, à l'étape 3, pour examen à l'étape 4, par le comité de produits concerné. Dans ce cas, le Comité exécutif devrait prendre en considération comment aller de l'avant avec les travaux, soit par correspondance, soit en réunissant à nouveau le comité ajourné. Dans ce dernier cas, le Comité exécutif devrait recommander à la Commission de réactiver le comité ajourné *sine die* pour entreprendre les nouvelles activités.

## ANNEXE VII

**LISTE DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS A SA TRENTE-ET-UNIÈME SESSION**

**Partie 1 – Normes et textes apparentés adoptés à l'étape 8**

<b>Normes et textes apparentés</b>	<b>Référence</b>	<b>Statut</b>
Niveau maximal pour les 3-MCPD dans les condiments liquides contenant des protéines végétales obtenues par hydrolyse acide (à l'exception de la sauce de soja fermentée naturellement) (N08-2004)	ALINORM 08/31/41 Annexe III	Adopté
Code d'usages pour la réduction des 3-monochloropropanes -1,2-DIOL (3-MCPD) lors de la production de protéines végétales obtenues par hydrolyse acide (PVHA) et de produits contenant ce type de protéines (N09-2005)	ALINORM 08/31/41 Annexe IV	Adopté
Niveau maximal pour l'ochratoxine A dans le blé, l'orge et le seigle bruts	ALINORM 08/31/41 Annexe VII	Adopté
Niveaux maximaux pour les aflatoxines totales présentes dans les amandes, les noisettes et les pistaches pour «transformation ultérieure» et «prêtes à consommer»	ALINORM 08/31/41 Annexe VIII	Adopté
Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA) (CODEX STAN 192-1995)	ALINORM 08/31/12 Annexe VII	Adopté
Directives pour l'emploi des aromatisants (N03-2006) (à l'exception de la Section 4)	ALINORM 08/31/12 Annexe X	Adopté
Révision des <i>noms de catégorie et du système international de numérotation</i> Codex (CAC/GL 36-1989) (N03-2006)	ALINORM 08/31/12 Annexe XII	Adopté
Code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche (Mollusques bivalves vivants et crus, langoustes et définitions pertinentes)	ALINORM 08/31/18 Annexe II	Adopté (voir par. 35)
Norme pour les mollusques bivalves vivants et crus	ALINORM 08/31/18 Annexe III	Adopté avec amendements en espagnol (voir par. 36)
Norme pour les tomates	ALINORM 08/31/35 Annexe II	Adopté
Amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques: Annexe 1 (inclusion de l'éthylène) (N10-2006)	ALINORM 08/31/22 Annexe II	Adopté
Amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées: Déclaration quantitative des ingrédients	ALINORM 08/31/22 Annexe IV	Adopté

<b>Normes et textes apparentés</b>	<b>Référence</b>	<b>Statut</b>
Amendement aux Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé (définition de la publicité) (N11-2006)	ALINORM 08/31/22 Annexe V	Adopté
Projet de modèle de certificat d'exportation pour le lait et les produits laitiers	ALINORM 08/31/11 Annexe III	Adopté
Norme Codex révisée pour les aliments diététiques ou de régime destinés aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten (CODEX STAN 118-1981)	ALINORM 08/31/26 Annexe III	Adopté
Liste consultative d'éléments nutritifs utilisables dans les aliments diététiques ou de régime pour nourrissons et enfants en bas âge (CAC/GL 10-1979)	ALINORM 08/31/26 Annexe IV	Adopté avec amendements (voir par. 51)
Limites maximales pour les résidus de pesticides	ALINORM 08/31/24 Annexe II	Adopté
Limites maximales de résidus (LMR) pour les médicaments vétérinaires (colistine)	ALINORM 08/31/31 Annexe II	Adopté (voir par. 54)

#### Partie 2 – Normes et textes apparentés adoptés à l'étape 5/8 (avec omission des étapes 6 et 7)

<b>Normes et textes apparentés</b>	<b>Référence</b>	<b>Statut</b>
Plan d'échantillonnage pour la contamination par les aflatoxines des fruits à coque et des fruits à coque destinés à une transformation ultérieure : amandes, noisettes et pistaches (N07-2004)	ALINORM 08/31/41 Annexe IX	Adopté
Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination par les aflatoxines des figues sèches (N10-2007)	ALINORM 08/31/41 Annexe XI	Adopté
Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA) (CODEX STAN 192-1995)	ALINORM 08/31/12 Annexe VII	Adopté
Révision du système de classification des aliments de la NGAA (N11-2007)	ALINORM 08/31/12 Annexe IX	Adopté
Directives pour l'emploi des aromatisants (N03-2006) (Section 4)	ALINORM 08/31/12 Annexe X	Adopté
Amendements du système international de numérotation (SIN) des additifs alimentaires (CAC/GL 36-1989)	ALINORM 08/31/12 Annexe XII	Adopté avec amendements (voir par. 30)
Spécifications d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant de la soixante-huitième réunion du JECFA (CAC/MISC 6)	ALINORM 08/31/12 Annexe XIII, partie 1	Adopté
Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge	ALINORM 08/31/13 Annexe II	Adopté avec amendements (voir par. 45)

Normes et textes apparentés	Référence	Statut
Directives relatives à la validation des mesures de maîtrise de la sécurité sanitaire des aliments	ALINORM 08/31/13 Annexe III	Adopté
Annexe II sur l'orientation sur les paramètres de gestion des risques microbiologiques (Lignes directrices pour la gestion des risques microbiologiques)	ALINORM 08/31/13 Annexe IV	Adopté
Annexe aux <i>Directives codex sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires</i> (N04-2004)	ALINORM 08/31/30 Annexe II	Adopté
Amendement de la liste d'additifs de la <i>Norme Codex pour la crème et les crèmes préparées</i> (CODEX STAN A-9-1976) (N08-2006)	ALINORM 08/31/11 Annexe V	Adopté avec amendements (voir par. 49)
Amendement des sections 3.2 et 6.3.2 de la <i>Norme Codex sur les eaux minérales naturelles</i> (CODEX STAN 108-1981) (N12-2007)	ALINORM 08/31/20 Annexe II	Adopté
Limites maximales pour les résidus de pesticides	ALINORM 08/31/24 Annexe III	Adopté avec amendement (voir par. 53)
Limites maximales de résidus (LMR) pour les médicaments vétérinaires (érythromycine)	ALINORM 08/31/31 Annexe III	Adopté
Directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés d'animaux à ADN recombiné (N01-2006)	ALINORM 08/31/34 Annexe II	Adopté
Annexe sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de plantes à ADN recombiné modifiées à des fins nutritionnelles et de santé (N02-2006)	ALINORM 08/31/34 Annexe III	Adopté
Annexe sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments en cas de présence à faible concentration de matériel végétal à ADN recombiné dans les aliments (N07-2007)	ALINORM 08/31/34 Annexe IV	Adopté
Code d'usages international recommandé pour la transformation et la manipulation des aliments surgelés	ALINORM 08/31/25 Annexe II	Adopté avec amendements (voir par. 62)

**Partie 3 – Autres normes et textes apparentés adoptés**

<b>Normes et textes apparentés</b>	<b>Référence</b>	<b>Statut</b>
Amendements des dispositions relatives aux colorants de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA)	ALINORM 08/31/12 Annexe VII	Adopté
Méthodes d'analyse du Codex	ALINORM 08/31/23 Annexe III	Adopté
Teneurs maximales d'extraits de rocou dans les normes Codex pour le lait et les produits laitiers, y compris les modifications corrélatives s'appliquant aux dispositions pour le bêta-carotène (végétal).	ALINORM 08/31/11 Annexe II	Adopté
<i>Listes des additifs alimentaires pour la Norme Codex pour les laits fermentés (CODEX STAN 243-2003)*</i>	ALINORM 08/31/11 Annexe VI	Adopté

\* comme approuvé par le Comité sur les additifs alimentaires

## ANNEXE VIII

## LISTE DES PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS ADOPTÉS A L'ÉTAPE 5 PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS A SA TRENTE-ET-UNIÈME SESSION

Normes et textes apparentés	Référence	Statut
Principes de l'analyse des risques nutritionnels et Directives pour application aux travaux du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime	ALINORM 08/31/26, par. 121 et Annexe VI	Adopté (Procédure)
Projet d'amendement à la norme Codex pour les laits fermentés (CODEX STAN 243-2003), appartenant aux boissons à base de lait fermenté	ALINORM 08/31/11, par. 48 et Annexe IV	Adopté
Projet de Directives sur la terminologie analytique	ALINORM 08/31/23, par. 51 et Annexe V	Adopté
Projet de Code d'usages pour la réduction de l'acrylamide dans les aliments (N06-2006)	ALINORM 08/31/41, par. 95 et Annexe V	Adopté
Projet de Code d'usages pour la réduction de la contamination des aliments par des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) lors des processus de fumage et de séchage par convection (N07-2006)	ALINORM 08/31/41, par. 109 et Annexe VI	Adopté
Projet de limites maximales de résidus de pesticides	ALINORM 08/31/24, par. 35-104 et Annexe IV	Adopté
Projet de norme Codex pour les pommes	ALINORM 08/31/35, par. 88 et Annexe IV	Adopté

## ANNEXE IX

**LISTE DES NORMES ET TEXTES APPARENTÉS  
RÉVOQUÉS PAR LA TRENTE ET UNIÈME SESSION DE LA  
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

Normes et textes apparentés	Référence	Statut
Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires (NGAA)	ALINORM 08/31/12, par 81, 95, Annexe VIII	Révoqué
Directives pour l'emploi des aromatisants (CAC/GL 29-1985)	ALINORM 08/31/12, par. 119	Révoqué
État des spécifications d'identité et de pureté pour les additifs alimentaires (spécification des additifs alimentaires pour le furfural)	ALINORM 08/31/12, par. 165, Annexe XIII Partie 2	Révoqué
Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche (mollusques bivalves vivants et crus, homards et crabes et définitions correspondantes) (CAC/RCP 18-1978)	ALINORM 08/31/18, par. 62	Révoqué
Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et enfants en bas âge (CAC/RCP 21-1979)	ALINORM 08/31/13, par. 62	Révoqué
Certaines limites maximales de résidus pour les pesticides	ALINORM 08/31/24, par.35-104, Annexe V	Révoqué à l' exception des LMRs pour le triadiméfon et le triadiménol pour les tomates et les poivrons doux (voir par. 73 de ce rapport)

## ANNEXE X

**LISTE DES PROJETS DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS APPROUVÉS EN TANT QUE  
NOUVEAUX TRAVAUX PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS A SA TRENTE-ET-  
UNIÈME SESSION**

<b>Comité responsable</b>	<b>Norme et textes apparentés</b>	<b>Référence</b>	<b>Code de travail</b>
CCRVDF	Liste prioritaire de médicaments vétérinaires pour évaluation ou réévaluation par le JECFA	ALINORM 08/31/31, par. 89 et Annexe VII	En cours
TFAMR	Lignes directrices reposant sur la science pour l'évaluation des risques concernant les micro-organismes résistants aux antimicrobiens d'origine alimentaire	ALINORM 08/31/42, par. 32 et Annexe III	N01-2008
TFAMR	Lignes directrices sur la gestion de risques visant à maîtriser les micro-organismes résistants aux antimicrobiens dans les aliments	ALINORM 08/32/42, par. 44 et Annexe IV	N02-2008
TFAMR	Lignes directrices pour la création de profils de risque concernant les micro-organismes d'origine alimentaire résistants aux antimicrobiens en vue de la fixation des priorités de l'évaluation et de la gestion des risques	ALINORM 08/30/42, par. 52 et Annexe V	N03-2008
CCFH	Annexes par produit pour le Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et les légumes frais (CAC/RCP 53-2003)	ALINORM 08/31/13, par. 156 et Annexe V	N04-2008
CCFH	Code d'usages en matière d'hygiène pour la présence d'espèces de <i>Vibrio</i> dans les fruits de mer	ALINORM 08/31/13, par. 156 et Annexe VI	N05-2008
CCNFSDU	Révision des valeurs nutritionnelles de référence pour les vitamines et les sels minéraux dans les Directives Codex concernant l'étiquetage nutritionnel (CAC/GL 2-1985)	ALINORM 08/31/26, par. 132 et Annexe VII	N06-2008
CCFICS	Principes et directives concernant la réalisation d'audits et d'inspections sur site à l'étranger	ALINORM 08/31/30, par. 64 et Annexe III	N07-2008
CCFICS	Annexe aux Directives pour la conception, l'établissement, la délivrance et l'utilisation des certificats officiels génériques (CAC/GL 38-2001): Modèle générique de certificat sanitaire	ALINORM 08/31/30, par. 85 et Annexe V	N08-2008
CCMAS	Directives sur les critères pour les méthodes de détection et d'identification des aliments dérivés des biotechnologies	ALINORM 08/31/23, par. 93	N09-2008
CCMAS	Révision des Directives sur l'incertitude de mesure (CAC/GL 54-2004)	ALINORM 08/31/23, par. 101	N10-2008

<b>Comité responsable</b>	<b>Norme et textes apparentés</b>	<b>Référence</b>	<b>Code de travail</b>
CCCF	Liste prioritaire des contaminants et des substances toxiques d'origine naturelle proposée pour évaluation par le JEFCA	ALINORM 08/31/41, par. 187 et Annexe XIII	En cours
CCCF	Niveaux maximaux pour les aflatoxines totales continues dans les noix du Brésil	ALINORM 08/31/41, par. 147 et Annexe X	N11-2008
CCCF	Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination par l'ochratoxine A dans le café	ALINORM 08/31/41, par. 167 et Annexe XII	N12-2008
CCPR	Liste provisoire des pesticides à évaluer et réévaluer en priorité par la JMPR	ALINORM 08/31/24, par. 153 et Annexe X	En cours
CCPR	Révision des lignes directrices sur l'estimation de l'incertitude de mesure (CCA/GL 59-2006)	ALINORM 08/31/24, par. 122 et Annexe V	N13-2008
CCPR	Révision des principes d'analyse de risque appliqués par le Comité Codex sur les résidus de pesticides	ALINORM 08/31/24, par. 129-134 et 151	Procédure
CCFA	Liste prioritaire des additifs alimentaires proposés pour évaluation par le JECFA	ALINORM 08/31/12, par. 170 et Annexe XIV	En cours
CCFA	Directives et principes régissant les substances utilisées en tant qu'auxiliaires technologiques	ALINORM 08/31/12, par. 132 et Annexe XI	N14-2008
CCFL	Amendements aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques (CAC/GL 32-1999) - Rotenone	ALINORM 08/31/22, par. 74 et Annexe VIII	N15-2008
CCFL	Révision des directives concernant l'étiquetage nutritionnel (cac/gl 2-1985) - Mise en œuvre de la stratégie mondiale sur l'alimentation, l'activité physique et la santé	ALINORM 08/31/22, par. 46 et Annexe IX	N16-2008
CCFFV	Norme pour les piments frais	ALINORM 08/31/35, par. 106	N17-2008
CCFFV	Norme pour les tomates arbustives	ALINORM 08/31/35, par. 106	N18-2008
CCFFV	Révision de la Norme pour l'avocat	ALINORM 08/31/35, par. 106	N19-2008

## ANNEXE XI

## LISTE DES TRAVAUX INTERROMPUS PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA TRENTE-ET-UNIÈME SESSION

Comité responsable	Norme et textes apparentés	Référence
CCRVDF	LMR pour la fluméquine dans les crevettes tigrées et les crevettes	ALINORM 08/31/31, par. 34 et Annexe V
CCFH	Annexe au Code d'usages en matière d'hygiène pour les oeufs et les produits à base d'oeufs: application de paramètres de sécurité sanitaire des aliments lors de la prise de décision en matière de gestion des risques – Oeufs entiers liquides pasteurisés	ALINORM 08/31/13, par. 148
CCPR	projets de limites maximales codex pour les résidus de pesticides recommandés pour un retrait	ALINORM 08/31/24, par.35-104 et Annexe VIII
CCFA	Norme générale codex pour les additifs alimentaires interruption des travaux sur les projets et les avant-projets de dispositions relatives aux additifs alimentaires	ALINORM 08/31/12, par 77 et 95 et Annexe IV
CCFL	Amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques : Annexe 2- substances autorisées: tableau 3	ALINORM 08/31/22, par. 61
CCFFV	Lignes directrices pour l'inspection et la certification des fruits et légumes frais pour leur conformité aux normes de qualité	ALINORM 08/31/35, par. 65

## ANNEXE XII

## PRÉSIDENCE DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX

## Organes subsidiaires créés en vertu de l'Article XI.1(b)(i)

Code	Organe subsidiaire	Membre responsable	Statut
CX 703	Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers	Nouvelle-Zélande	Actif
CX 708	Comité du Codex sur les produits cacaotés et le chocolat	Suisse	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 709	Comité du Codex sur les graisses et les huiles	Malaisie	Actif
CX 710	Comité du Codex sur les sucres	Royaume-Uni	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 711	Comité du Codex sur les additifs alimentaires	Chine	Actif
CX 735	Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments	Pays-Bas	Actif
CX 712	Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 713	Comité du Codex sur les fruits et légumes traités	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 714	Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires	Canada	Actif
CX 715	Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage	Hongrie	Actif
CX 716	Comité du Codex sur les principes généraux	France	Actif
CX 718	Comité du Codex sur les résidus de pesticides	Chine	Actif
CX 719	Comité du Codex sur les eaux minérales naturelles	Suisse	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 720	Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime	Allemagne	Actif
CX 722	Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche	Norvège	Actif
CX 723	Comité du Codex sur l'hygiène de la viande	Nouvelle-Zélande	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 728	Comité du Codex sur les protéines végétales	Canada	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 729	Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses	États-Unis d'Amérique	Ajourné <i>Sine die</i>
CX 730	Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments	États-Unis d'Amérique	Actif
CX 731	Comité du Codex sur les fruits et légumes frais	Mexique	Actif
CX 733	Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires	Australie	Actif

Code	Organe subsidiaire	Membre responsable	Statut
<b>Groupe intergouvernemental spécial créé par la Commission à sa vingt-neuvième session</b>			
CX 804	Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens	République de Corée	Actif

**Organes subsidiaires créés en vertu de l'Article XI.1(b)(ii)**

Code	Organe subsidiaire	Membre responsable
CX 706	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe	Coordonnateur pour l'Europe
CX 707	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique	Coordonnateur pour l'Afrique
CX 725	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CX 727	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie	Coordonnateur pour l'Asie
CX 732	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest	Coordonnateur pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest
CX 734	Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient	Coordonnateur pour le Proche-Orient